



***4<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA  
Ixtapan de la Sal, Mexique  
du 24 au 27 novembre 2002***

***Version intégrale des Actes (PDF)***

**COMPTE RENDU**

C'est à Ixtapan de la Sal, dans l'État de Mexico au Mexique, que s'est tenue, du 24 au 27 novembre 2002, la 4<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA. Quelque 278 parlementaires provenant de 22 pays et représentant 68 assemblées parlementaires, parlements régionaux et organisations interparlementaires du continent se sont alors réunis afin de discuter des stratégies parlementaires pour la promotion d'un développement équitable dans les Amériques.

La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale fut marquée par la présence de nombreux dignitaires, dont celle du président du Mexique, M. Vicente Fox, de la présidente de la Chambre des députés du Mexique, Mme Beatriz Paredes Rangel, et du président de la Commission de la coordination politique de la Chambre des députés du Mexique, M. Martí Batres Guadarrama.

En plus d'assister à des conférences sur la démocratie, prononcée par M. José Woldenberg, président de l'Institut fédéral électoral (IFE) du Mexique, et sur la problématique de la dépendance à la drogue, prononcée par M. Guido Belsasso, commissaire du Conseil national contre les dépendances du secteur de la santé du Mexique, et par M. Estuardo Mario Bermúdez Molina, procureur spécialisé chargé des délits contre la santé, les parlementaires présents à Ixtapan de la Sal ont travaillé au sein des six commissions permanentes de la COPA récemment mises sur pied (santé et développement social; éducation, culture science et technologie;

environnement et développement durable; démocratie et droits de la personne; paix et sécurité publique; Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), économie, commerce, travail et migration).

Pour chacune des commissions, des textes de réflexion avaient été préparés afin de dresser le portrait de chacun des enjeux dans le contexte des Amériques et de proposer des pistes d'action pouvant être adoptées par les parlementaires. Les débats animés qui ont eu lieu au sein des commissions ont permis de dégager des consensus clairs sur les recommandations qui ont été adoptées.

Dans la Déclaration parlementaire d'Ixtapan de la Sal, qui reprend les principales conclusions des commissions permanentes, les parlementaires ont réaffirmé leur souhait que l'intégration continentale soit équitable et qu'elle ne se fasse pas seulement dans une perspective économique. Ils ont affirmé la nécessité d'impliquer les parlementaires au processus de négociation afin de combler le déficit démocratique et ont demandé aux assemblées parlementaires des Amériques de participer plus activement au suivi des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets des Amériques. Les parlementaires ont également exhorté les représentants des pouvoirs exécutifs d'octroyer les sommes nécessaires au bon fonctionnement des systèmes de santé dans les Amériques et ont demandé qu'au moins 6 % du PIB de chacun des pays du continent soit consacré au secteur de l'éducation.

Au cours de l'Assemblée générale, un nouveau Comité exécutif a été formé et Mme Jhannett Madriz Sotillo, présidente du Parlement andin (représentant le Venezuela), a été élue première vice-présidente de la COPA. Elle succèdera ainsi à Mme Laura Pavón Jaramillo, députée fédérale du Mexique, à la présidence de la COPA en février 2003. C'est donc au Venezuela que se tiendra, à l'automne 2003, la 5e Assemblée générale de la COPA.

Les statuts de l'organisation ont également été modifiés lors de la 4e Assemblée générale afin de renforcer notamment les pouvoirs du Comité exécutif et de créer un poste de trésorier parlementaire.

Par ailleurs, la 4e Assemblée générale de la COPA a été précédée, le 24 novembre, par la troisième Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques. Quelque 50 parlementaires provenant d'une vingtaine de pays et représentant 40 assemblées

parlementaires, parlements régionaux et organisations interparlementaires ont pris part à cette réunion présidée par Mme Lyse Leduc, députée à l'Assemblée nationale du Québec et présidente-fondatrice du Réseau des femmes parlementaires. Au cours de cette rencontre, chacune des représentantes du Comité exécutif a fait part des progrès réalisés dans son assemblée parlementaire ou son organisation interparlementaire respective en matière de législations relatives aux femmes ou de toute autre initiative d'intérêt pour le Réseau. Mme Simel Esim, économiste du International Center for Research on Women, une organisation sans but lucratif basée à Washington, a également présenté une conférence sur les budgets conçus en fonction de l'approche différenciée selon le genre. Les parlementaires ont ensuite adopté une recommandation sur ce même sujet dans laquelle elles suggèrent de prendre les moyens nécessaires pour mettre sur pied des programmes, stratégies et initiatives de budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre destinés à permettre aux femmes et aux hommes d'avoir un accès égal aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services.

*Secrétariat du Québec de la COPA*

*2003-05-08*

---

## TABLE DES MATIÈRES

|      |                                                                                                                                 |     |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| I.   | Prologue .....                                                                                                                  | 489 |
| II.  | Présentation des réunions .....                                                                                                 | 493 |
| III. | Programme des réunions .....                                                                                                    | 497 |
| IV.  | IV <sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire<br>des Amériques (COPA) .....                              | 503 |
| 4.1  | Allocutions d'ouverture                                                                                                         |     |
|      | Allocution de Mme Laura Pavón Jaramillo, présidente de la<br>COPA et députée au Congrès fédéral du Mexique .....                | 505 |
|      | Allocution de Mme María Elena Álvarez de Vicencio, députée<br>au Congrès fédéral du Mexique .....                               | 509 |
|      | Allocution de M. Martí Batres Guadarrama, député<br>au Congrès fédéral du Mexique .....                                         | 511 |
|      | Allocution de Mme Beatriz Paredes Rangel, présidente de la<br>Chambre des députés du Mexique .....                              | 513 |
|      | Allocution de M. Arturo Montiel Rojas, gouverneur de<br>l'État de Mexico .....                                                  | 519 |
|      | Allocution de M. Vincente Fox Quesada, président du<br>Mexique .....                                                            | 523 |
| 4.2  | Conférences                                                                                                                     |     |
|      | <i>Édification de la démocratie au Mexique</i> , conférence<br>prononcée par M. José Woldenberg .....                           | 527 |
|      | <i>Problématique touchant la dépendance aux drogues</i> ,<br>conférence prononcée par M. Guido Belsasso .....                   | 541 |
|      | <i>Narcotrafic et la consommation illégale de drogues</i> ,<br>conférence prononcée par M. Estuardo Mario Bermúdez Molina ..... | 551 |
| 4.3  | Statuts .....                                                                                                                   | 569 |
| 4.4  | Déclaration parlementaire d'Ixtapan de la Sal .....                                                                             | 587 |

---

|              |                                                                                                    |            |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 4.5          | Recommandations                                                                                    |            |
|              | Commission sur la ZLEA, l'économie, le commerce,<br>le travail et la migration.....                | 591        |
|              | Commission sur la démocratie et les droits de la personne.....                                     | 595        |
|              | Commission sur l'éducation, la culture, la science<br>et la technologie .....                      | 597        |
|              | Commission sur la santé et le développement social .....                                           | 601        |
|              | Commission sur l'environnement et le<br>développement durable .....                                | 605        |
|              | Commission sur la paix et la sécurité publique .....                                               | 607        |
| 4.6          | Liste des membres du Comité exécutif .....                                                         | 619        |
| <b>V.</b>    | <b>III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires<br/>des Amériques.....</b> | <b>621</b> |
| 5.1          | Compte rendu .....                                                                                 | 623        |
| 5.2          | Recommandations                                                                                    |            |
|              | Recommandation sur les budgets par l'approche<br>différenciée selon le genre .....                 | 629        |
|              | Recommandation sur la Réunion des femmes<br>parlementaires de l'Union interparlementaire.....      | 631        |
|              | Recommandation sur la reconnaissance des droits<br>des femmes afghanes .....                       | 633        |
|              | Recommandation sur les droits des femmes nigérianes .....                                          | 635        |
|              | Déclaration sur la journée de la non-violence<br>à l'égard des femmes .....                        | 637        |
|              | Déclaration de Buenos Aires .....                                                                  | 639        |
| 5.3          | Liste des membres du Comité exécutif .....                                                         | 643        |
| <b>VI.</b>   | <b>Liste des participants .....</b>                                                                | <b>645</b> |
| <b>VII.</b>  | <b>Photographies de l'événement .....</b>                                                          | <b>671</b> |
| <b>VIII.</b> | <b>Partenaires financiers.....</b>                                                                 | <b>677</b> |

---

# I

## MISSION ACCOMPLIE

Grâce à la participation enthousiaste des assemblées et des parlements membres de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), notre organisation a maintenant une importance considérable dans la sphère politique des Amériques. Les relations politiques et de travail entre ses membres sont intenses et elles ont permis à notre organisation d'être accréditée auprès de différentes instances internationales.

Durant la période au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de présider notre organisation, nous avons entrepris diverses démarches pour permettre à la COPA d'agir à titre d'observatrice auprès de l'Union interparlementaire (UIP). Ce même statut a été obtenu auprès du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA). La présence de la COPA au sein de ces deux institutions parlementaires confirme son appartenance aux groupes déjà formés qui font partie du monde enrichissant des relations politiques entre les législateurs.

Étant donné la nature du régime juridique interne du Mexique, nous avons jugé nécessaire de faire reconnaître, par les pouvoirs juridiques du pays qui accueille la présidence de la COPA, la personnalité juridique de notre organisation. Cela a pu se faire et a permis, grâce à ce statut, d'organiser avec une plus grande légitimité la IV<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA à Ixtapan de la Sal, au Mexique. Les résultats de cette Assemblée générale sont présentés dans ces actes, de même que ceux de la réunion du Comité exécutif de la COPA qui l'a précédé.

Le Comité exécutif a fait preuve d'une grande sagesse en créant trois secrétariats régionaux aux fonctions spécifiques, situés au Québec, au Mexique et au Brésil. Le travail de ces secrétariats s'est consolidé et a permis à la COPA de s'enraciner et d'acquérir du prestige aux yeux des parlementaires des Amériques.

À cet égard, je me dois de mentionner l'utilité des missions de promotion et de diffusion de nos activités auprès d'un grand nombre de membres des assemblées législatives du Canada; je tiens à souligner notamment les réunions à l'Assemblée législative de l'Ontario, à la Chambre des communes et au Sénat du Canada et, de façon toute particulière, à l'Assemblée nationale du Québec. Je me dois également de noter l'utilité des contacts personnels et institutionnels établis avec des parlementaires centraméricains lors de la réunion d'analyse du Plan Puebla-Panama tenue à Mérida, au Mexique, ainsi qu'avec les parlementaires des Antilles à l'occasion du Forum international pour la paix et le développement tenu à Puerto Rico. Enfin, la XIX<sup>e</sup> Assemblée du Parlement latino-américain (PARLATINO) a été l'occasion de débattre, devant des parlementaires de toute l'Amérique latine, de la nature, de l'origine et de l'évolution des travaux de la COPA, de même que de la nécessité de tisser des liens de collaboration avec ce regroupement frère.

---

Dans ce rapide bilan, je ne saurais passer sous silence la mission promotionnelle menée à Genève, en Suisse, auprès du Conseil général de l'Union interparlementaire, de même que celle menée à Denver, aux États-Unis d'Amérique, auprès de la *National Conference of State Legislatures (NCSL)*, du *Council of State Governments (CSG)* et du *National Hispanic Caucus of State Legislators (NHCSL)* qui, par l'entremise de ses représentants, participent activement aujourd'hui aux travaux de notre organisation parlementaire.

Par ailleurs, la COPA s'est enrichie par l'adhésion, à titre de membres permanents, d'Aruba et des Antilles néerlandaises. Nous attendons que le Parlement européen réponde favorablement à notre demande de façon à pouvoir également être considérés comme observateurs auprès de cette importante organisation du vieux continent.

À la lumière de ce bref exposé, il est clair que la sphère d'influence de la COPA et son importance politique s'accroissent toujours davantage. Indépendamment du fait que, en raison des cycles politiques de nos pays, plusieurs membres cessent leurs activités parlementaires, la COPA est aujourd'hui, du point de vue institutionnel, un organisme qui fait déjà partie de l'ensemble des regroupements qui, en matière de parlementarisme, contribuent à conférer à la fonction politique la dignité et l'avenir qu'elle mérite. J'ai la certitude que le rôle de la COPA, au cours des prochaines années, deviendra de plus en plus pertinent.

Enfin, je suis profondément reconnaissante envers tous ceux et celles qui m'ont apporté leur soutien. Il n'aurait pas été possible d'atteindre les mêmes résultats sans la participation de plusieurs parlements et, en particulier, des membres du Comité exécutif. Merci à toutes ces personnes.

Quant à moi, je peux dire avec une grande satisfaction: mission accomplie.



**LAURA PAVÓN JARAMILLO**

---

## II

### PRÉSENTATION DES RÉUNIONS

La **IV<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)** a eu lieu à Ixtapan de la Sal, dans l'État de Mexico, au Mexique. La présente publication regroupe les principaux documents élaborés au moment de clore, le 27 novembre 2002, les débats menés par les parlementaires des Amériques et les déclarations prononcées lors de la cérémonie d'ouverture par les représentants de la Chambre des députés du Mexique, soit la députée María Elena Álvarez, le député Martí Batres et la députée Laura Pavón, cette dernière à double titre de présidente de la COPA et de l'Assemblée générale.

On y trouve en outre les allocutions de la députée Beatriz Paredes Rangel, présidente de la Chambre des députés, de monsieur Arturo Montiel, gouverneur de l'État de Mexico, hôte de l'événement et, bien sûr, du président du Mexique, monsieur Vicente Fox Quesada.

La partie essentielle de cette publication comprend la *Déclaration parlementaire d'Ixtapan de la Sal* ainsi que les recommandations des commissions thématiques et celles du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, qui résument les opinions et les préoccupations les plus importantes des participants à l'Assemblée.

Durant l'Assemblée générale, et comme complément à ses activités, trois conférences ont été prononcées. On pourra trouver les consulter sur le site Internet de la COPA. Il s'agit de *l'Édification de la démocratie au Mexique*, conférence présentée par le président conseiller de l'Institut fédéral électoral, monsieur José Woldenberg; la *Problématique touchant la dépendance aux drogues*, conférence présentée par monsieur Guido Belsasso; et le *Narcotrafic et la consommation illégale de drogues*, conférence présentée par monsieur Estuardo Mario Bermúdez Molina.

L'Assemblée a accepté quelques modifications aux statuts qui la régissent et nommé de nouveaux membres à son Comité exécutif, dont la première vice-présidente, la députée Jhannett Madriz, présidente du Parlement andin.

Les débats, les discussions, les rencontres sociales, les documents soumis, la pertinence des thèmes traités et l'atmosphère de cordialité et de fraternité qui a régné durant l'événement reflètent, d'une part, l'immense maturité des dirigeants politiques du continent et, d'autre part, les progrès réalisés par les parlementaires réunis à cette occasion afin de favoriser une meilleure compréhension et la création de consensus sur des questions fondamentales.

Les liens d'amitié, la capacité d'insertion qui s'est concrétisée lors de cette assemblée générale ainsi que les ententes conclues attestent de l'efficacité de la COPA et de l'importance que le parlement et les parlementaires accordent à l'édification d'une société plus stable et équitable sur le continent.



## PROGRAMME DES RÉUNIONS

### **«LES STRATÉGIES PARLEMENTAIRES POUR LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE»**

#### **LE DIMANCHE 24 NOVEMBRE**

|      |                                                                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------|
| 8 h  | RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES<br>PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES |
| 14 h | DÉJEUNER                                                              |
| 16 h | RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COPA                                 |
| 20 h | COCKTAIL DE BIENVENUE                                                 |

#### **LE LUNDI 25 NOVEMBRE**

|         |                                                                                                                      |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 h    | CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA IV <sup>e</sup><br>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COPA                             |
| 11 h    | PAUSE                                                                                                                |
| 11 h 30 | CONFÉRENCE SUR LA DÉMOCRATIE<br>Conférencier: M. José Woldenberg, président de l'Institut fédéral<br>électoral (IFE) |
| 13 h 30 | DÉJEUNER                                                                                                             |

**LE LUNDI 25 NOVEMBRE (suite)**

- 16 h 30 DÉBUT DES TRAVAUX DE LA IV<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COPA
- COMPTE RENDU DE LA PRÉSIDENTENCE
- Activités réalisées
  - Bilan du financement permanent
  - Commissions thématiques permanentes
- 19 h CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'ÉTAT DE MEXICO
- 20 h 30 DÎNER

**LE MARDI 26 NOVEMBRE**

- 9 h CONFÉRENCE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉPENDANCE À LA DROGUE  
Conférenciers:
- M. Guido Belsasso, commissaire national, Conseil national contre les dépendances du secteur de la santé du Mexique
  - M. Estuardo Mario Bermúdez Molina, procureur spécialisé chargé des délits contre la santé
- 11 h SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS THÉMATIQUES PERMANENTES
1. ZLEA, économie, commerce, travail et migration  
Coordonnateur: M. Oswaldo Molestina Zavala (Équateur)
  2. Démocratie et droits de la personne  
Coordinateur: M. José Antonio Cabello Gil (Mexique)
  3. Éducation, culture, science et technologie  
Coordonnateur: M. Léandre Dion (Québec)
- 14 h DÉJEUNER
- 16 h SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS THÉMATIQUES PERMANENTES
4. Santé et développement social  
Coordonnatrice: Mme Lyse Leduc (Québec)
  5. Environnement et développement durable  
Coordonnateur: M. Fernando Ferro (Brésil)
  6. Paix et sécurité publique  
Coordonnateur: M. Antonio Fas Alzamora (Puerto Rico)
- 20 h DÎNER MEXICAIN

**LE MERCREDI 27 NOVEMBRE**

|         |                                                     |
|---------|-----------------------------------------------------|
| 9 h     | RÉUNION PLÉNIÈRE                                    |
|         | CONCLUSIONS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES PERMANENTES |
|         | 1. ZLEA, économie, commerce, travail et migration   |
|         | 2. Démocratie et droits de la personne              |
|         | 3. Éducation, culture, science et technologie       |
|         | 4. Santé et développement social                    |
|         | 5. Environnement et développement durable           |
|         | 6. Paix et sécurité publique                        |
| 10 h    | RÉVISION DES STATUTS                                |
| 10 h 30 | ÉLECTION DU NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF                 |
| 11 h 15 | DISCOURS                                            |
| 11 h 30 | CLÔTURE                                             |
| 12 h    | CONFÉRENCE DE PRESSE                                |
| 14 h    | DÉJEUNER                                            |

---

## 4.1 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

### **ALLOCUTION DE MADAME LAURA PAVÓN JARAMILLO PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES ET DÉPUTÉE AU CONGRÈS FÉDÉRAL DU MEXIQUE**

À titre de Présidente de cette organisation de parlementaires, je suis très heureuse que la IV<sup>e</sup> Assemblée générale se tienne dans mon pays, et, de façon plus particulière, dans ma région natale dont je représente la population au Congrès mexicain. Je commencerai tout d'abord par souhaiter à tous les parlementaires des pays qui font partie de notre organisation la plus cordiale bienvenue à cette rencontre dont les délibérations et les conclusions contribueront, j'en suis certaine, à renforcer la démocratie parlementaire et à édifier une communauté des Amériques meilleure et plus forte.

Nous, les parlementaires qui nous réunissons ici aujourd'hui, provenons de pays aux conditions socio-économiques diverses, aux courants idéologiques différents et à la situation géographique continentale particulière, mais nous possédons une conviction commune: en dépit des pièges de tous genres qui la menacent chaque jour, la vie parlementaire est appelée à jouer un rôle de tout premier plan dans l'avenir de la vie démocratique de nos pays.

Le parlement est peut-être la plus précieuse des institutions de l'État pour que prévale l'équilibre que nécessite la gouvernance à notre époque, alors qu'une grande partie des problèmes provient de la pluralité accrue qui est associée à la démocratie.

À cet égard, les étapes qui conduisent à cette démocratie qui a pris forme en Amérique latine depuis la fin des années 70, nous démontrent que sa consolidation et sa réussite vont au-delà des limites de l'institutionnalité et relèvent de l'efficacité du gouvernement car, ne l'oublions pas, ce sont autant les dirigeants que les assemblées qui gouvernent.

Je rappelle cela parce que, dans beaucoup de nos pays, l'héritage d'un présidentielisme peut-être exacerbé ne semblait pas accorder à l'assemblée parlementaire la reconnaissance qu'elle mérite et qu'exige notre époque.

Nous exigeons le respect du lieu où les lois qui régissent la vie sociale sont adoptées. Nulle loi ne peut survivre lorsque s'éteint la foi en cette institution. L'assemblée parlementaire est un mécanisme politique et c'est la politique qui donne un sens aux lois.

Par ailleurs, la fonction publique est le résultat de la conciliation d'intérêts divergents.

Le système de conciliation peut être très complexe; toutefois il garantit que les décisions à prendre correspondent au bien-être collectif et à l'intérêt public.

Dans le cas du Mexique, cette situation est née du sentiment et de l'esprit de ses législateurs, surtout maintenant qu'aucune force politique n'a de majorité absolue. Nous écoutons tous les intervenants avant de prendre une décision et nous notons que cet esprit de conciliation est également présent dans les autres pays du continent.

Les parlementaires sont à la fois la force, le sentiment et les dépositaires de la souveraineté populaire. Voilà pourquoi la dynamique sociale a fait en sorte que l'assemblée parlementaire occupe de plus en plus le centre de la discussion politique et que la vie parlementaire acquiert un dynamisme exceptionnel tout en s'internationalisant.

Le phénomène n'a rien d'étrange. En effet, l'intégration économique qui génère la mondialisation, la multiplication d'accords internationaux et la création de blocs économiques entraînent la mise sur pied d'un plus grand nombre d'institutions multilatérales. Il s'agit d'un phénomène auquel l'activité législative qui appuie tous les domaines de la vie socio-économique ne pourra rester étrangère.

Ce sont ces processus qui expliquent les rencontres de plus en plus nombreuses de parlementaires de différents horizons. Pensons aux progrès du Parlement latino-américain (PARLATINO), comme on l'a mentionné ici, aux réussites du Parlement centraméricain (PARLACEN), du Parlement andin, du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, par exemple, ou à l'importance des rencontres de l'Union interparlementaire (UIP) que préside actuellement un collègue latino-américain, de même qu'à l'exemple du Parlement européen qui procède à l'intégration de ce continent.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la Confédération parlementaire des Amériques, notre COPA, née à Québec, tout juste trois ans après la tenue du premier Sommet des Amériques qui, comme nous le savons tous, a pour objectif de créer, en 2005, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Face à ce sommet, auquel presque uniquement les chefs d'État et de gouvernement participaient, il fallait un lieu qui permettrait aux parlementaires, à titre de représentants de la population, de s'engager dans les questions pertinentes qui étaient et qui sont toujours à l'ordre du jour de l'intégration.

S'il est simple, l'objectif n'en est pas moins important: promouvoir, auprès des pouvoirs exécutifs de nos pays, les intérêts et les aspirations qui découlent de la problématique et de l'impact du processus d'intégration continentale en cours.

Tout au long de ses trois Assemblées générales, la COPA a déjà réussi à créer parmi les parlementaires provenant des parlements nationaux, des parlements des États fédéraux, fédérés, associés librement, régionaux et locaux, ainsi que des organisations parlementaires des Amériques, une synergie d'ensemble qui lui a déjà permis de s'intégrer à la vie politique du continent.

En cette occasion, nous avons retenu six thèmes de réflexion qui préoccupent, en priorité, les parlementaires du continent. Premièrement, la question de l'intégration économique proprement dite: la création de la ZLEA, dont les progrès sont incontestables, laisse encore trop de questions sans réponses en ce qui concerne l'orientation stratégique de cette communauté des nations naissantes.

Même si nos économies en général ont réussi à pousser des secteurs modernes dans les courants de mondialisation, de nombreux segments de la population ont vu leur situation empirer et se sont sentis lésés par l'effet de ce processus.

Il semble urgent que les parlements, dépositaires de la souveraineté et de la représentation de la population, jouent un rôle plus important dans les délibérations afin d'éviter la prise de décisions transnationales qui ne tiendraient pas compte du débat qui doit avoir lieu dans chaque pays. Nous devons débattre de cette question.

Deuxièmement, nous le ferons en abordant la question controversée de la représentation politique et les raisons pour lesquelles les parlementaires sont l'objet d'une critique constante et de diverses remises en question.

Si les parlementaires constituent le principal contrepoids aux pouvoirs exécutifs, quelles réformes doivent-ils adopter pour continuer d'être les porte-parole de la population? Ou, comment éviter que la représentation se fragmente lorsque la population se regroupe en petits ou grands mouvements en marge des organisations politiques?

Qu'est-ce qui doit prévaloir? Un gouvernement de coalition ou un gouvernement majoritaire? Nous devons également discuter de la façon de renforcer les institutions parlementaires dans la perspective d'une stratégie visant la promotion d'un développement équitable.

Troisièmement, nous devons aborder le thème de l'éducation et de la formation professionnelle. En effet, la logique économique et commerciale qui prévaut à l'heure actuelle et qui provoque un appauvrissement des cultures nationales au profit d'un modèle unique est une préoccupation centrale des parlementaires.

La commercialisation aiguë de la culture, avec tous les effets pervers qu'elle entraîne, semble exiger l'adoption d'un instrument juridique international consacré à la reconnaissance de la diversité culturelle.

Quatrièmement, nous nous arrêterons au débat touchant les moyens dont disposent les parlementaires pour offrir plus de services de santé et l'effet que les accords internationaux, en particulier la ZLEA, peuvent avoir sur les régimes publics, au moment où, dans le cadre de ces accords, on pense à libéraliser l'offre des services qui existent actuellement.

La question toujours cruciale de l'environnement ne pourra rester en marge de nos délibérations. Nous, les parlementaires, voulons trouver des stratégies et des mesures concrètes pour freiner la dégradation et la dilapidation des richesses naturelles et pour créer les conditions d'un développement durable.

Enfin, une question prioritaire pour tous les pays est celle qui touche l'insécurité publique. L'accroissement du crime organisé dans ses différentes manifestations a provoqué l'érosion de la confiance des personnes et des groupes en l'autorité de l'État. Cette lutte doit nécessairement se faire dans une perspective internationale si nous voulons réellement contribuer à résoudre ce problème.

Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, de son côté, examine les stratégies liées à la promotion des femmes, thème qu'on considère fondamental pour favoriser le développement, supprimer l'inégalité et éliminer les barrières qui font obstacle au plein respect de leurs droits.

Collègues parlementaires, je ne voudrais pas terminer sans remercier toutes les organisations qui ont apporté leur concours à la tenue de cette Assemblée générale.

Je tiens à remercier la Chambre des députés du Congrès de l'Union et son Bureau de coordination politique, le gouvernement de l'État de Mexico, notre hôte, dont le gouverneur, M. Montiel, a mis tout en oeuvre pour recevoir nos amis comme ils le méritent.

J'espère que votre séjour sera fructueux et agréable et que cette IV<sup>e</sup> Assemblée générale signifiera, par ses résultats, un pas de plus vers la consolidation de la vie parlementaire des Amériques et du Parlement des Amériques. C'est dans cette direction que nous allons.

---

**ALLOCUTION DE MADAME MARÍA ELENA ÁLVAREZ DE VICENCIO  
DÉPUTÉE AU CONGRÈS FÉDÉRAL DU MEXIQUE**

La solution à plusieurs des problèmes dont souffrent présentement nos populations ne se trouve plus seulement à l'intérieur de nos frontières. La réalité nous pousse de plus en plus vers la mondialisation et, dans ce processus irréversible, les regroupements régionaux peuvent être une forteresse pour nos pays.

Il ne suffit plus maintenant de créer des lieux de rencontre et de collaboration internationale uniquement pour les pouvoirs exécutifs de chaque pays. La diplomatie parlementaire et les relations entre les parlements sont devenues indispensables au renforcement des démocraties et à la défense des droits de la personne.

Le Mexique fait partie de la Confédération parlementaire des Amériques parce que nous sommes convaincus qu'il peut contribuer ainsi à l'édification de pays où la vie sera davantage empreinte de justice et de solidarité et dans laquelle on respectera sans réserve la dignité de tous et chacun.

La Confédération vise à unir les parlementaires des Amériques du nord au sud. Les deux pays du nord de notre Amérique ont atteint un niveau de développement qui contraste avec celui des pays latino-américains, où les inégalités économiques maintiennent plus de la moitié de la population dans la pauvreté et concentrent les profits économiques, parfois le pouvoir, dans très peu de mains.

Malgré cette asymétrie, nous sommes certains que la Confédération parlementaire des Amériques, qui tient présentement sa IV<sup>e</sup> Assemblée générale sous la présidence d'une Mexicaine de valeur, nous sommes convaincus, dis-je, que cette Confédération a un sens, une raison d'être et qu'elle donnera des résultats profitables à toutes nos populations.

La Confédération a favorisé et continuera de promouvoir la discussion et l'analyse des questions qui sont fondamentales pour le développement politique, social et économique de nos pays, soit: la migration, l'environnement, le développement durable, l'emploi, la santé, l'éducation, la sécurité, et d'autres questions encore qui seront traitées ici en tables rondes.

Ces discussions interparlementaires peuvent donner lieu à des lignes directrices, à des échanges ou à des activités futures de coopération. Ce sont là des défis et des objectifs qui, nous l'espérons, pourront se réaliser avec notre collaboration.

Le Mexique manifeste son désir de solidarité: il veut être ouvert au monde dans une démocratie pluraliste, inclusive, responsable et participative.

Il y a, au nord de nos frontières, plusieurs de nos frères qui ont dû partir et nous voulons obtenir pour eux respect et justice.

Au sud de nos frontières, nous voyons partout les reflets de ce que nous sommes, la langue, la culture, les croyances, les racines, les aspirations et les espoirs, et nous partageons les luttes de tous, lesquelles sont aussi les nôtres.

Le Mexique s'est mis en route et a tout mis en oeuvre pour en arriver au développement de tous; nous voulons effacer les inégalités qui portent atteinte à la dignité de beaucoup de Mexicains et de plusieurs compagnons latino-américains.

Le Mexique veut atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes; il veut s'occuper de ses enfants pour qu'ils deviennent des citoyens à part entière.

Oui, nous voulons atteindre ces buts. Mais nous ne voulons pas cheminer seuls, nous voulons travailler ensemble, Latinoaméricains et toute l'Amérique, à la réalisation de cet objectif. Tous ensemble nous ferons partie, et nous faisons déjà partie, de cette Confédération qui vise la coopération et le consensus.

Nous réussirons ainsi à faire en sorte que notre continent vive dans un cadre de lois, de lois justes, pour que chaque pays vive pleinement son État de droit parce que nous sommes convaincus que vivre dans un État de droit est la meilleure garantie de notre liberté.

Merci beaucoup.

---

**ALLOCUTION DE MONSIEUR MARTÍ BATRES GUADARRAMA  
DÉPUTÉ AU CONGRÈS FÉDÉRAL DU MEXIQUE**

Nous saluons cette rencontre de la parole et de la diversité; le parlement est précisément un lieu où on discute, on énonce nos différends et on s'entend; on y retrouve la pluralité des régions, des classes sociales, des idéologies et des projets politiques; c'est la représentation du peuple et l'expression collective de la souveraineté nationale.

En démocratie, les organes législatifs deviennent le centre du débat national et régional; les parlements sont également la voix de chaque État vers le monde; la réalité, pourrions-nous dire, c'est que le dialogue entre les parlements rend le dialogue entre les États plus large et plus inclusif, et une intégration discutée à partir des parlements et entre les parlementaires et les citoyens est une intégration décidée à partir du bas et beaucoup plus démocratique que celle qui est conclue sans son intervention.

Il n'y a pas de mondialisation de la démocratie sans les parlements; ceux-ci expriment des visions différentes sur l'intégration, le développement, l'équité et le libre-échange.

La mondialisation est une réalité de notre temps, mais c'est une réalité qui mérite une analyse critique; d'une part, c'est un processus qui diffuse les cultures, ouvre les l'accès à l'information et élargit l'exercice de la démocratie politique, mais, d'autre part, c'est également un processus aux terribles effets négatifs: un milliard deux cent millions de personnes ont été plongées dans l'extrême pauvreté et les cinquante hommes les plus riches et les plus puissants du monde possèdent davantage de richesses que les cinquante pays les plus pauvres de la planète.

En concentrant la richesse, en accroissant la pauvreté, en accentuant les inégalités et en ouvrant les portes aux trafics illégaux, on ne crée pas de consensus mais plutôt une polarisation mondiale. Or, une mondialisation qui entraîne la pauvreté est inadmissible.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas regarder le processus de manière passive. Il n'y a pas de modèle unique ni de fatalité, le contenu de la mondialisation est un territoire disputé.

En discutant des questions liées au développement équitable et au libre-échange, nous réfléchissons beaucoup au sujet de nos propres expériences récentes; par exemple, les pays du Sud, les moins développés, ouvrent leurs frontières et leurs marchés aux grands consortiums des pays du Nord, mais si ceux-ci n'ouvrent pas leurs frontières à la main-d'oeuvre des pays du Sud, il n'y a pas là de libre-échange. Si les marchandises que vendent les grandes sociétés passent librement mais que les personnes qui offrent leur travail ne peuvent circuler librement, on ne peut parler d'un libre-échange équitable.

Et lorsque nous considérons le libre-échange dans le secteur agricole, nous faisons face à d'énormes injustices. Quel est ce type de libre-échange qui pousse les pays les plus faibles à cesser de subventionner leur production alors que les pays les plus forts font usage de colossales subventions en leur faveur? Il ne s'agit pas là d'un développement équitable.

Ces faits confirment qu'on ne peut pas aller aveuglément vers une Zone de libre-échange des Amériques sans auparavant revoir minutieusement les différentes étapes de développement des pays du continent des Amériques et leurs impacts antisociaux possibles. L'équité, voilà ce qui manque à cet hémisphère et à ce monde.

Le simple mouvement de capitaux d'un pays à l'autre ne génère pas en soi une distribution de la richesse dans le monde; un développement équitable suppose qu'on reconnaisse l'inégalité d'un pays à l'autre de manière à donner un traitement inégal là où il y a inégalité afin d'atteindre l'équité.

Le parlement constitue l'âme de la démocratie, mais aujourd'hui la démocratie parlementaire est remise en question sous plusieurs angles. Certains secteurs de la communication rivalisent avec les parlementaires pour la représentation de la voix du citoyen et, dans certains milieux privés, on cherche à déprécier les assemblées en les présentant comme des lieux où règnent le désordre et l'inaction dans le but d'affaiblir l'espace public et d'exalter l'espace privé.

Il est essentiel que les parlements se revitalisent en transformant leur propre intégration, en accroissant la présence des femmes, en incluant les représentations ethniques et linguistiques et en mettant en place des mécanismes de consultation directe avec les citoyens qu'ils représentent, mais surtout en prenant des décisions qui contribuent à réduire les inégalités. C'est cela qui apportera du prestige aux parlements, et il faut notamment des mesures concertées pour hausser les budgets destinés à l'éducation, à l'investissement productif de l'État, à la sécurité sociale et au développement rural tout en veillant à ce que, en même temps, on diminue le poids de l'endettement.

Autonomie et intégration, emploi et écologie, sécurité et droits de la personne, investissement et équité sociale, identités nationales et universalité sont les éléments d'équilibre indispensables pour que la coopération interaméricaine nous conduise à une intégration équitable des Amériques; et cela est le défi de la Confédération parlementaire des Amériques, à laquelle nous souhaitons aujourd'hui beaucoup de succès.

Merci de votre attention.

---

**ALLOCUTION DE MADAME BEATRIZ PAREDES RANGEL  
PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU MEXIQUE**

Comme il est bon que ce soit la nature qui abrite aujourd'hui cette scène où la diversité de l'Amérique s'exprime ouvertement non seulement par la parole mais aussi par les élans de générosité de tous ceux qui ont parcouru des kilomètres pour être ici au Mexique.

Merci, amis parlementaires, d'être ici, merci d'avoir fait l'effort du voyage.

Nous sommes honorés, monsieur le Président Fox, que vous ayez pu trouver, dans votre emploi du temps, un moment pour inaugurer cette Assemblée générale de la COPA.

Comme il est bon que monsieur le gouverneur Montiel, se rappelant sans doute ses années comme parlementaire, tout comme le Président Fox, nous fasse l'honneur d'être parmi nous et d'appuyer ainsi le travail d'organisation qu'une femme solide, professionnelle et compétente dans toutes ses missions, la députée Laura Pavón, a accompli pour préparer cet événement.

Monsieur le Président, monsieur le Gouverneur, cher ami Enrique Jackson, président du Sénat de la République, collègues législateurs membres du Bureau de coordination politique de la Chambre des députés, monsieur Martí Batres, son président, monsieur Rafael Rodríguez Barrera, coordonnateur du groupe parlementaire du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI); collègues membres du Bureau de direction de la Chambre des députés, monsieur Erick Villanueva, premier vice-président, madame María Elena Álvarez; messieurs les représentants des pouvoirs de l'État de Mexico, collègue Aarón Urbina, collègue Abel Villicaña, distingué président municipal de Ixtapan de la Sal, notre hôte dans ce lieu, distinguée présidente du groupe parlementaire du PRI à l'Assemblée du District fédéral, madame María de los Ángeles Moreno.

Je voudrais saluer de manière toute spéciale les représentants des organisations internationales de parlementaires qui se trouvent parmi nous, le président suppléant du Parlement latino-américain (PARLATINO), monsieur Jorge Pizarro, du Chili, un grand ami des Mexicains; la présidente du Parlement andin qui est avec nous, madame Jhannett Madriz, une remarquable Vénézuélienne; le Vice-président du Parlement centraméricain (PARLACEN), merci beaucoup d'être des nôtres, cher ami salvadorien. Et je voudrais remercier de sa présence madame Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, qui a été à l'origine de la création de la COPA.

Je veux saluer amicalement mon ami Geraldo Magela, ex-président de la COPA, qui accompagne une nombreuse délégation de Brésiliens, que nous saluons et à qui nous exprimons notre estime et que nous prions de transmettre au Président Lula l'enthousiasme que son triomphe a soulevé en Amérique latine. Et je veux bien sûr saluer monsieur le sénateur Antonio Fas Alzamora, président du Sénat de Puerto Rico et les distingués chefs des délégations et les délégués des 24 pays participants.

Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion d'assister au Sommet latino-américain et le Président Fox se rappellera que le Président du Venezuela disait «Bien! Pourquoi y a-t-il autant d'organisations de parlementaires: le PARLATINO (Parlement latino-américain), le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), la COPA, le PARLACEN (Parlement centraméricain), le Parlement andin, le Parlement amazonien? Ces parlementaires – disait le Président du Venezuela dans son style familier – doivent savoir comment ils vont se faire entendre, comment ils vont s'organiser», et je crois qu'il est important d'expliquer les raisons pour lesquelles il y a autant d'organisations internationales de parlementaires.

Premièrement, parce que dans les parlements nationaux et les parlements des entités fédératives (et la COPA est la seule organisation de parlementaires qui invite aussi les assemblées des États, des entités fédératives, et cela constitue une différence particulière de la COPA par rapport aux autres organisations internationales de parlementaires), c'est-à-dire aussi bien au palier fédéral qu'à celui des États, nous les parlementaires, nous nous sommes rendus compte qu'une bonne partie du débat qui est déterminant pour les assemblées nationales et locales se fait à l'échelle internationale. C'est particulièrement le cas du débat sur les questions économiques et commerciales.

Le débat sur les questions économiques et commerciales s'est déplacé vers les organismes multinationaux et souvent les définitions qu'adoptent les gouvernements à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont beaucoup plus déterminantes pour le débat parlementaire national ou local, car elles fixent les grands paramètres sur lesquels les lois locales ont des restrictions.

Il existe un nouveau scénario qui découle, comme on l'a bien dit ici, de la mondialisation, et qui fait en sorte qu'un ensemble de décisions ayant un impact structurel sur le développement de nos populations, sont prises à un niveau supranational.

Cette réalité a amené les parlementaires à chercher la manière d'aller au-delà de leur rôle de spectateurs, dans certains cas, ou de simples agents de ratification des ententes ou des traités, dans d'autres cas.

L'élément central du débat est de savoir comment intégrer des institutions qui sont issues du schéma classique de la démocratie du 19<sup>e</sup> ou du 20<sup>e</sup> siècle à la réalité du 21<sup>e</sup> siècle où le processus de mondialisation crée de nouveaux niveaux de tension et de relations entre les pays et les forces de production. C'est là l'une des grandes raisons.

Mais il y a une autre raison majeure dans le cas de notre continent et de notre hémisphère: les expressions d'identité culturelle ou d'identité territoriale. Le Parlement latino-américain apparaît comme une expression d'identité culturelle, comme un lieu de revendication de pays d'origines ibéro-américaines, latines dans ce cas, françaises, portugaises, espagnoles, qui, par un processus de civilisation de plus de quatre siècles, constituent l'Amérique latine.

Et cette réponse des pays latino-américains visant à créer un lieu multinational pour leurs parlementaires est surtout liée à la difficulté pour la région sud de notre continent de consolider des démocraties civiles.

Il y a eu une période où le Parlement latino-américain était le refuge des parlementaires de toute l'Amérique latine qui avaient souffert de coups d'État très douloureux, qui vivaient dans un milieu de persécution et qui cherchaient à réinstaurer la démocratie.

Il existe d'autres expressions de type régional qui ont des identités précises suivant des motifs de voisinage géographique: le Parlement centraméricain est un instrument fondamental pour l'intégration de l'isthme centraméricain, et nous le saluons tous avec beaucoup d'enthousiasme.

Le Parlement andin, qui correspond également à un projet beaucoup plus ambitieux, qui représente la communauté andine et qui reflète la réalité de l'une des régions de notre Amérique aux prises avec un problème majeur: le narcotrafic, qui étend ses tentacules dans certains de ses pays, particulièrement la Colombie, et nous saluons le courage de notre collègue représentant de la Colombie qui a fait état ici de la décision des Colombiens de lutter par tous les moyens contre le narcotrafic; ils peuvent évidemment compter sur notre solidarité.

Le Parlement amazonien, qui s'appuie sur une vision de défense de la biodiversité et sur une perspective environnementale pour veiller sur cette réserve universelle de notre nature. Le Parlement MERCOSUR (Commission parlementaire conjointe du MERCOSUR), qui est l'outil économique des commissions économiques du MERCOSUR pour consolider ce projet stratégique, mais qui prévoit aller au-delà du domaine économique et commercial pour pouvoir jouer un rôle dans une intégration beaucoup plus large.

Et deux expériences de type continental: la COPA et le FIPA. La COPA, qui vient d'une initiative remarquable et enthousiaste de l'Assemblée nationale du Québec où on retrouve une perspective critique du processus d'intégration des Amériques, une perspective qui nous permet de reconnaître les avantages de l'intégration hémisphérique – et je souligne ici ce qu'a dit, en utilisant ces termes, celui qui m'a précédé, le député Batres –, mais aussi de comprendre que la mondialisation n'est pas synonyme d'uniformité.

La COPA valorise un processus d'intégration équitable qui suppose la reconnaissance des asymétries existant dans nos pays et elle analyse non seulement les modèles d'intégration que nous avons appliqués sur le continent mais aussi les autres expériences, en particulier le modèle d'intégration de la Communauté économique européenne, où les pays les plus développés ont pris la décision de partager les investissements pour que les pays européens moins développés puissent profiter d'investissements additionnels qui leur permettent de rivaliser avec les premiers.

Nous ne voyons pas l'intégration comme synonyme de subordination; nous ne voyons pas l'intégration comme synonyme d'oubli des asymétries, nous ne voyons pas l'intégration comme un lieu où les grandes multinationales disposent d'un marché beaucoup plus grand sans que les sociétés locales aient des possibilités de croissance endogène et de développement autonome de manière à pouvoir offrir à tous la possibilité d'une vie empreinte de dignité.

Il y a également le FIPA, un organisme continental qui participe activement aux processus d'intégration.

Cette situation reflète-t-elle le désordre? Pour les parlementaires d'Amérique latine, non. Pour nos parlements, ceci a représenté une occasion rêvée de participer à une stratégie de présence sur tous les fronts. Et cette stratégie, nous avons pu l'élaborer à partir du dialogue, du respect, de l'identification de problèmes communs et de perspectives collectives.

Cette stratégie, c'est celle qui nous a permis d'appuyer fermement la COPA, de participer au FIPA, tout en conservant notre identité et d'avoir pour la première fois, comme on l'a dit ici, un président latino-américain à la tête de l'Union interparlementaire.

En quoi cela sert-il nos citoyens? Je crois que c'est la question à laquelle nous devons répondre. Bien sûr, elle est utile aux parlementaires parce qu'ils prennent connaissance d'expériences d'autres pays, échangent sur des mesures législatives, et prennent conscience qu'il existe des problèmes qui se retrouvent dans l'ensemble du continent des Amériques.

La perte de prestige des parlements n'est pas un problème uniquement mexicain; on attaque les parlements et les parlements ne parviennent pas à faire face correctement à une nouvelle étape de participation engagée de la société civile.

De plus, nous ne réussissons pas à changer efficacement notre discours. Comme la loi est quelque chose d'abstrait, elle a des répercussions dans le temps, et la société ne perçoit pas directement les avantages de la législation.

La société les perçoit quand cela l'affecte, mais quand cela lui profite, cela fait partie de l'ambiance naturelle de la convivialité civilisée.

Voilà pourquoi il faut que tous les pouvoirs soient nos alliés. Il faut qu'il y ait un effort global pour revaloriser le rôle des institutions démocratiques.

Une autre réalité que nous avons pu vérifier dans l'ensemble du continent est la difficulté qu'éprouvent les institutions démocratiques et la gouvernance démocratique à s'enraciner lorsque les conditions réelles ne permettent pas de répondre aux besoins sociaux.

Il est certain que la pauvreté et la misère portent atteinte à la démocratie. La pauvreté et la misère forment un climat propice à l'émergence de tensions sociales importantes et à des manifestations de non-conformité qui font que les citoyens se demandent quelle est la fonctionnalité de la démocratie.

Étant donné que nous vivons dans un environnement où les directives financières sont de type universel, il est clair que nous devons faire front commun. Un front commun qui, dans le cas de la dette des pays dont les perspectives de développement sont moins grandes, trouve des options de négociation différée.

Comme est impossible, pour plusieurs de nos pays, de consacrer des ressources aux investissements de base nécessaires pour le développement, un front commun agit avec solidarité lorsque des crises financières disloquent les structures nationales comme c'est le cas en Argentine.

Nous voulons indiquer que nous sommes complètement solidaires des efforts que fait le peuple argentin pour soutenir sa vie institutionnelle malgré les embûches d'une crise financière de très grande envergure. Je souligne personnellement, je désire le faire en toute franchise, la décision du Président Fox de se trouver en Argentine à un moment clé pour ce pays et d'exprimer la solidarité du Mexique.

Mais pour les Mexicains, pour les Latins du continent, du Nord, de l'Alaska, où l'on voit l'aurore boréale, jusqu'à la Terre de Feu, depuis ces régions blanches, brillantes, jusqu'aux régions du vert le plus ardent, pour les Latins du continent, pour les milliers et les millions d'Espagnols et de Latino-américains qui sont aux États-Unis, pour les Latins du Canada, pour cette communauté latino-américaine dispersée sur tout le continent, il y a une question cruciale liée à l'intégration, c'est celle de la défense de notre identité culturelle.

Nous sommes les associés commerciaux de la plus grande puissance du monde. Nous sommes les voisins de la plus grande puissance du monde. Au moins 90 % de nos activités économiques sont liées à la plus grande puissance du monde. Mais nous, les Mexicains, tout en étant associés, voisins, bons voisins, nous voulons continuer d'être Mexicains.

Pour nous, l'intégration part du respect de la diversité. C'est là le grand apport de la vision de notre région: l'intégration oui, mais en respectant pleinement la diversité. L'intégration oui, mais comme tremplin au développement pour éliminer les asymétries.

Pas d'intégration comme destin inéluctable où il y aura des citoyens et des pays de première classe, ainsi que des citoyens et des pays de seconde classe. Il ne s'agit pas d'une fatalité géographique, ça ne peut pas être une fatalité géographique que d'appartenir au continent des Amériques.

Ça ne peut pas être une fatalité géographique que de faire partie de ce lieu généreux de la nature qui a ouvert la porte aux immigrants de toutes les latitudes et leur a donné une occasion d'emploi.

Le lieu des civilisations les plus importantes de l'Amérique centrale et de la région andine. Lieu qui renferme la plus grande quantité d'eau encore disponible sur notre planète, lieu où les femmes peuvent marcher le visage découvert, lieu qui, grâce au travail de plusieurs démocrates, est maintenant celui de démocraties formelles.

Travailler pour les droits de la personne et pour forger une alliance intelligente avec nos gouvernements, sans affaiblir nos institutions publiques, et sans renier nos principes et nos contradictions de type politico-partisanes.

Valoriser la grandeur de l'Amérique et protéger l'identité de l'Amérique latine, voilà ce à quoi travaillent ces organisations régionales de parlementaires.

C'est pourquoi je veux conclure, chers amis, en vous souhaitant la bienvenue et en vous disant, comme l'a fait remarquer un jour Octavio Paz: «L'union de la liberté et de la démocratie a été la grande réussite des sociétés modernes, succès précaire, fragile et défiguré par beaucoup d'injustices et d'horreurs; mais succès extraordinaire qui tient de l'accident ou du miracle.»

«Les autres civilisations n'ont pas connu la démocratie et, dans la nôtre, seulement quelques peuples – et durant des périodes limitées – ont profité d'institutions libres. La liberté est précieuse comme l'eau et comme elle, si nous ne la conservons pas, elle se répand, elle nous échappe et s'évapore. Protégeons notre liberté.»

La maison de la liberté est la maison des parlementaires. Que notre combat pour la liberté, la démocratie et la justice continue d'être la devise de ceux qui représentent avec fierté la souveraineté de leurs peuples et l'identité de leurs nations.

Merci beaucoup.

---

**ALLOCUTION DE MONSIEUR ARTURO MONTIEL ROJAS  
GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DE MEXICO**

C'est pour moi un privilège de prendre la parole devant le Président Vicente Fox et des personnalités aussi distinguées de parlements des Amériques, pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au nom de la population et du gouvernement de l'État de Mexico.

Je salue tous les participants à cette IV<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA. C'est mon vœu le plus cher que votre séjour ici, à Ixtapan de la Sal, soit agréable. Bienvenue à la députée Beatriz Paredes, bienvenue au sénateur Enrique Jackson, bienvenue également à monsieur le député Martí Batres et à la députée María Elena Álvarez.

C'est avec grand plaisir que nous recevons les membres de l'Assemblée nationale du Québec, qui a fondé la COPA, et en particulier sa présidente, madame Louise Harel.

Monsieur le président de la Cour supérieure de justice, monsieur le député président de la 58<sup>e</sup> Législature, monsieur le maire d'Ixtapan de la Sal, Ignacio Rubi.

Je veux d'abord exprimer ma reconnaissance à la députée Laura Pavón Jaramillo, présidente de la COPA, pour m'avoir invité avec autant de gentillesse à participer à cette rencontre et d'avoir proposé l'État de Mexico comme lieu de cette rencontre qui honore les Mexicains. Merci Laura.

Bien que de nature différente, nos pays font face à des problèmes anciens et nouveaux, aussi bien économiques que sociaux et culturels; certains problèmes sont de nature interne et d'autres découlent de stratégies globales, certains sont liés à la concertation politique et d'autres ont davantage trait à la coopération et à l'aide au développement.

Au moins durant les deux dernières décennies, la région a connu des changements et des transformations notables. À partir des années 80, plusieurs pays ont commencé un processus complexe et douloureux visant à abandonner des modèles économiques allant de pair avec un État dominant et des traditions politiques autoritaires.

Les progrès démocratiques sont plus évidents. Pratiquement tous les pays, même si la situation y est imparfaite, jouissent des libertés civiles et politiques de base et tiennent des élections multipartites.

Certains ont consolidé raisonnablement leur régime démocratique et, dans d'autres cas, l'alternance représente la base d'une transition politique à court terme.

Si au cours des années 70 la réponse facile était de démocratiser et, dans les années 80, d'apporter des réformes économiques de marché, il n'y a pas aujourd'hui de réponses faciles. Peut-être que, comme jamais auparavant, plusieurs se demandent quoi faire de l'Amérique latine. Certains vont encore plus loin en se demandant si l'on peut guérir l'Amérique latine?

Nous sommes en présence de trois défis majeurs: affermir et accroître la qualité de la démocratie et de la gouvernance, diminuer les niveaux de pauvreté et d'inégalité qui affligent le continent et consolider les réformes économiques, dans une approche sociale et d'équité.

À peine 32 % de la population de 17 pays d'Amérique latine se dit satisfaite du fonctionnement de la démocratie. Cela a provoqué deux phénomènes dangereux pour la gouvernance.

D'une part, le retour à des traditions politiques que nous pensions disparues et, d'autre part, la réduction des options et l'affaiblissement des partis, ce qui peut contribuer à accentuer la désillusion et l'abus de pouvoir, et à abandonner un chemin déjà parcouru avec beaucoup de sacrifices et d'efforts.

Le second grand défi auquel ce forum consacrera une bonne partie de ses débats est la pauvreté et l'équité. En 2001, 214 millions de personnes, presque 43 % de la population latino-américaine, vivaient dans la pauvreté et 93 millions d'entre elles, soit 18 %, dans l'indigence.

Si le recul économique régional se concrétise cette année, comme le prévoit le dernier rapport social de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la pauvreté augmentera à 44 % et l'indigence à 20 %. Autrement dit, l'Amérique latine finira l'année 2002 avec 7 millions de pauvres de plus.

Comment rompre ce cercle vicieux? Comment concevoir et mettre en œuvre des programmes dans les marges actuelles d'actions politiques, économiques et sociales qui augmentent la base de production et conservent la discipline économique tout en entraînant une redistribution progressive du revenu et une croissance qui élèveraient plus rapidement le niveau de vie de la population la plus pauvre?

Voilà justement le troisième défi, qui est le plus urgent à relever à court terme. Au cours des 15 dernières années, les politiques économiques dominantes dans le monde, visaient à éliminer les barrières au commerce international.

Notons aussi les politiques visant à attirer les investissements étrangers, la privatisation des entreprises publiques et la mise en œuvre de politiques fiscales et monétaires ayant pour but d'assainir les finances publiques.

L'Amérique latine a mis en œuvre avec fermeté ces ensembles de réformes visant l'efficacité économique plutôt que l'équité. Au cours des années 90, grâce à de telles politiques, la région a fait passer l'inflation sous la barre des 10 %. Le déficit budgétaire est passé de 5 % à 2 %.

La dette publique extérieure est passée de 50 % du produit intérieur brut (PIB) à moins de 20 %. L'ouverture commerciale a fait diminuer la moyenne des tarifs douaniers de plus de 40 % à presque 10 %.

Les investissements étrangers ont augmenté et plus de 800 entreprises publiques ont été privatisées dans nos pays jusqu'à la fin de cette décennie. Toutefois, au chapitre de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté, de la redistribution des revenus et de l'amélioration des conditions sociales, les résultats ont été décourageants.

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Jusqu'à maintenant, on ne s'entend pas sur les raisons qui expliquent que les résultats n'ont pas été ceux anticipés. En réalité, sans les réformes, la situation aurait été pire; le revenu *per capita* et la production en Amérique latine auraient été inférieurs, l'instabilité plus grande et la pauvreté et l'inégalité plus marquées.

Nous devons par conséquent mettre à profit toute l'imagination et la créativité des dirigeants politiques et gouvernementaux pour élaborer une nouvelle génération de réformes sociales et économiques dont l'objectif central serait d'augmenter les capacités de base des personnes; de doter les sociétés d'instruments de production et d'éducation qui leur permettraient de surmonter les difficultés actuelles; d'augmenter leurs revenus; d'améliorer leur qualité de vie; de réduire la pauvreté et d'atteindre un authentique développement équitable et durable.

Les nouvelles politiques économiques doivent inclure des mécanismes qui modèrent l'expansion et les reculs des marchés grâce à un système moderne de filets de protection sociale qui puisse fournir, durant les périodes de récession, une base de revenu pour les foyers des classes ouvrières et de la classe moyenne, aussi bien que pour les pauvres.

Ce filet de protection sociale peut avoir comme priorité de garantir un certain niveau d'emploi et d'aide financière pour assurer au moins la formation scolaire des enfants et la santé des familles. Mais la vulnérabilité chronique de la région persistera si les tarifs douaniers des pays industrialisés touchant les produits importés de pays en développement sont quatre fois supérieurs aux tarifs liés aux produits en provenance d'autres pays industrialisés.

À cet égard, parvenir à signer un accord de libre-échange des Amériques en 2005 est une priorité stratégique parce qu'il permettra d'avoir accès aux marchés développés, de gérer de façon plus équilibrée les échanges commerciaux actuels, de faire croître les marchés intérieurs de l'emploi et de la consommation, de réduire les mouvements migratoires et d'aider les régions les plus pauvres d'Amérique latine.

J'espère vivement que ce sera là l'esprit qui animera les réflexions de cette conférence parlementaire des Amériques, car la tâche d'édifier un avenir meilleur pour nos populations réside en bonne partie entre vos mains.

Merci beaucoup.

---

## **ALLOCUTION DE MONSIEUR VICENTE FOX QUESADA PRÉSIDENT DU MEXIQUE**

Nous sommes honorés de vous accueillir au Mexique. C'est un plaisir de vous offrir, mesdames et messieurs les parlementaires des Amériques, l'hospitalité à la façon mexicaine.

Les pouvoirs législatifs représentent le pilier de tout système démocratique; c'est là que se délègue le pouvoir des citoyens et où réside la souveraineté nationale. Ils constituent également le milieu légitime de l'union sociale, où les démocraties définissent le projet national par le dialogue et le débat.

S'y expriment aussi bien les similitudes que les divergences des diverses forces politiques qui constituent les pays contemporains.

Durant l'histoire moderne de l'Amérique, le parlement a joué un rôle inégalé dans l'édification de la démocratie et il joue aussi maintenant un rôle crucial dans sa consolidation.

Comme dans d'autres pays qui ont choisi la démocratie pour diriger leur destin, le changement qui a fait passer le Mexique du présidentielisme autoritaire au plein équilibre des pouvoirs n'existerait pas aujourd'hui sans le rôle de nos législateurs.

Ce changement démocratique, le véritable changement du 21<sup>e</sup> siècle, ne peut être irréversible que s'il est le fruit du perfectionnement des institutions. À cette fin, la démocratie a besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'une vie parlementaire dynamique et responsable.

Aujourd'hui, les citoyens attendent plus de la démocratie et exigent des structures institutionnelles qui empêchent la concentration excessive du pouvoir. Il faut, pour répondre à cette exigence, susciter des transformations profondes dans un cadre de responsabilité partagée et de coordination entre les pouvoirs et les paliers de gouvernement.

Les citoyens exigent le consensus de tous les acteurs politiques pour atteindre leurs objectifs. La responsabilité partagée fournit à nous, les représentants d'une unité plurielle, le meilleur moyen de satisfaire leurs intérêts et leurs besoins, nous continuons de favoriser le climat d'entente, de même que de renforcer le dialogue et la responsabilité partagée, parce que ce n'est que de cette façon que nous créerons les lieux propices à la conclusion d'ententes.

Il faut détruire le mythe selon lequel un pouvoir exécutif fort suppose un pouvoir législatif faible, et vice versa; dans un État véritablement démocratique, chaque pouvoir s'associe aux autres, dans un cadre de responsabilité partagée et d'indépendance.

Mes amis, l'avènement de la démocratie au Mexique a permis au Congrès de l'Union de recouvrer sa état constitutionnel d'entité autonome, dont les pouvoirs ont été réduits pendant des décennies; il a maintenant vaincu les vieilles inerties, son rôle est essentiel dans l'élaboration des politiques publiques puisque nulle décision législative n'est sujette à la discrétion du pouvoir exécutif ni imposée par la volonté d'un seul parti.

Le débat intense, ouvert, sans restriction, fait partie de cette période de changement, caractérisée par un rapprochement de forces politiques, sans majorité dominante.

Malgré cette réalité complexe, les négociations entre les acteurs politiques ont été fructueuses; malgré les diverses réformes en suspens, en accord avec le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif a soumis et reçu 59 propositions au cours de ces deux années, dont 65 % ont été approuvées par un fort consensus, voire à l'unanimité.

Grâce à l'approbation de ces propositions, nous avons remporté des succès appréciables, mais ce n'est pas le temps de s'arrêter pour contempler la victoire; nous cherchons à parvenir aux accords nécessaires avec le pouvoir législatif et les divers acteurs politiques pour ne pas négliger notre progression, et ce, dans des domaines essentiels au développement du Mexique.

Le dialogue respectueux et constructif, fondement de toute démocratie, nous permettra sans aucun doute de conclure les accords que nécessite l'approbation des réformes structurelles, encore en suspens dans notre pays.

Vous arrivez dans un pays qui se trouve à une étape cruciale de changement, qui vit intensément les manifestations inhérentes à un processus dynamique de consolidation démocratique, de séparation des pouvoirs, de liberté d'expression, de participation sociale intense, de transparence et de reddition de comptes, de consolidation de l'État de droit, et à une lutte intense contre la corruption et l'impunité.

La justice électorale est venue améliorer notre démocratie. Les institutions et les procédures électorales se développent maintenant de façon autonome et impartiale. Ces acquis nous permettent une course au pouvoir libre et équitable, sans recours à la violence.

Nous avons été en mesure d'éviter les risques de conflit, entre le changement et la stabilité présents à chaque étape de la transition; dans ce nouveau climat de démocratie, nous, les Mexicains, sommes en voie de renforcer nos liens étroits avec tous les peuples du continent et en particulier avec l'Amérique latine, bien que la géographie nous situe au nord du continent, avec le Centre et le Sud.

Nous avons des liens profonds par la langue et la culture, nous sommes unis à tous les peuples des Amériques pour un avenir prometteur que nous devons construire ensemble pour notre bien-être collectif. Nous sommes en train de faire du Mexique un point de convergence des peuples, des pays, des économies et des régions.

Nous sommes convaincus que, dans un monde mondialisé, la solution à nos problèmes doit venir de tous. Mesdames et messieurs les parlementaires, j'aimerais rappeler que Bolivar a demandé aux législateurs du Congrès d'Angostura d'agir selon une vision d'État, pour offrir au peuple, et je cite, «un gouvernement qui fasse triompher l'égalité et la liberté par la primauté de lois inexorables».

L'énergie qui animait Bolivar, nous la voyons aussi aujourd'hui dans la Confédération parlementaire des Amériques. Je vous invite fortement à poursuivre avec cet esprit de coopération et de fraternité, je reconnais votre travail inestimable au profit de la démocratie, et au nom du peuple du Mexique, je vous sais gré d'avoir décidé de tenir votre IV<sup>e</sup> Assemblée générale dans notre pays.

Je suis certain que vos travaux seront couronnés de succès et que, comme lors des assemblées précédentes, cette rencontre donnera lieu à d'excellentes propositions que nous devons prendre en considération, pour qu'ensemble nous soyons en mesure de relever les défis auxquels nous, les peuples du continent des Amériques, faisons face.

Merci beaucoup et grand succès.

---

## 4.2 CONFÉRENCES

---

### **ÉDIFICATION DE LA DÉMOCRATIE AU MEXIQUE, CONFÉRENCE PRONONCÉE PAR MONSIEUR JOSÉ WOLDENBERG, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT FÉDÉRAL ÉLECTORAL (IFE)**

---

Mon allocution d'aujourd'hui a un double but, soit de présenter six énoncés sur la façon dont la transition démocratique s'est faite au Mexique et de mettre en lumière certaines problématiques qui, à mon avis, déterminent en bonne partie les possibilités de consolidation démocratique dans notre pays.

Permettez-moi de commencer par présenter mon analyse de la transition démocratique que je vais faire, comme il convient en pareille circonstance, dans une perspective historique.

Pourquoi le processus de transition au Mexique mérite-t-il déjà le qualificatif d'historique? En quoi a-t-il été original? Quand a-t-il commencé? Quelle en a été l'évolution? Quel en a été le parcours? Pourquoi s'est-il centré sur les questions électorales et où se situe le dimanche 2 juillet 2000 dans cette longue période de changement politique?

Je vais aborder ces questions dans l'ordre, non seulement pour en faciliter l'exposé, mais aussi pour présenter un portrait plus précis des énoncés que je viens de vous soumettre.

Tout d'abord, le passage à la démocratie au Mexique est une période historique. Bien qu'il ressemble à une vérité de Perogrullo, l'événement ne manque pas d'importance. Il est essentiel de le réaffirmer en regard d'autres idées ou allusions qui se sont multipliées à propos du même processus.

La transition n'est pas un concept ni un schéma préconçu; ce n'est pas le projet d'un groupe ni d'un parti; elle n'a pas d'acteur privilégié ni de sujet unique; ce n'est pas une date, une conjoncture, une réforme, un épisode et encore moins une campagne électorale, si importante soit-elle.

La transition est la somme de tout cela et plus encore. La transition démocratique renvoie à un processus de plus grande envergure. Au fond, il s'agit d'une société moderne qui ne pouvait plus et ne voulait plus agir dans la structure politique d'un parti hégémonique.

Le Mexique est devenu plus complexe, différent, pluraliste. Un seul parti, une seule coalition ne pouvaient plus représenter ni concilier les intérêts, les projets et les activités d'un pays qui se développait et se diversifiait rapidement.

La transition est, en réalité, l'histoire de ce réaménagement. Trouver une formule pour une vie politique moderne qui correspond au véritable modernisme social du Mexique.

C'est un processus historique dans sa double acception. Premièrement par sa durée dans le temps. Une période qui s'étend sur deux décennies, durant laquelle la lutte et les changements politiques supplantent et remplacent un type de relations politiques par d'autres. La tâche consistait à remplacer les fondements par d'autres de nature démocratique.

Deuxièmement, elle est historique par l'originalité de ses racines, de sa forme et de ses conséquences, parce que le Mexique n'a pas vécu auparavant un tel processus. Il ne s'était jamais produit de changement dont l'objectif explicite était de faire naître et de renforcer plusieurs partis, grâce à des négociations fréquentes entre les organisations adverses qui ont utilisé l'arène électorale comme lieu commun pour mesurer et afficher leurs forces et où, même les acteurs les plus opposés ont convenu discrètement d'éviter la violence politique dans le pays.

J'en viens à mon second énoncé. L'histoire de la lutte politique au Mexique au cours des 25 dernières années peut se résumer ainsi: plusieurs partis politiques, différents et bien réels, se présentent aux élections; lors de certaines élections, ils remportent quelques postes législatifs et lors d'autres, ils obtiennent des postes au sein du gouvernement.

De là ils suscitent des réformes qui leur accordent plus de droits, de garanties et de prérogatives. Les partis ainsi renforcés recommencent à participer à un nouveau débat politique guidé par un parti, un théoricien ou une personnalité politique. C'est un peu pour cette raison que nous parlons de mécanique. Un processus qui met en branle des énergies politiques qui contribuent au développement d'un processus qui va en s'amplifiant, comme une boule de neige politique, sociale et culturelle.

Le début du processus de transition est marqué de moments forts et jusqu'aux luttes héroïques menant à la démocratie. Ce n'est pas parce qu'auparavant il n'y avait pas eu d'épisodes favorables à la démocratie ou de réformes électorales et de relâchements du carcan autoritaire. J'en situe le début en 1977, parce que dès lors a pris forme la structure du processus de transition, c'est-à-dire, un processus qui emprunte une même direction, qui consolide les partis et dont les périodes d'expansion se sont matérialisées dans les négociations et les réformes électorales.

En 1977, on a permis pour la première fois la libre expression des opinions organisées et leur apparition sur la scène électorale. D'un point de vue historique, je peux dire que la plate-forme à l'origine de la transition a été édifiée sur cinq piliers. Premièrement, on a reconnu les partis politiques comme des entités d'intérêt public et on a ouvert la voie à leur constitutionnalisation. Deuxièmement, grâce à l'inscription conditionnelle, les forces politiques les plus importantes de la gauche mexicaine, jusqu'alors marginalisées, ont pu participer à la compétition politique.

Troisièmement, le Congrès a été élargi et des députés plurinominaux y ont été introduits.

Quatrièmement, pour la première fois, l'État s'est chargé d'allouer des ressources destinées à soutenir tous les partis politiques.

Cinquièmement, avec leur inscription auprès des autorités électorales, les partis ont gagné le droit de prendre part automatiquement aux différentes élections: fédérales, au sein des États et municipales.

Ce fut la base sur laquelle s'est développé notre processus de démocratisation. La réforme était un abri protecteur doté d'une caractéristique très importante: elle était destinée non seulement aux acteurs qui occupaient déjà une place au sein du système légal, mais précisément à ceux qui n'y avaient jamais été présents.

À cette époque, ces changements, qui aujourd'hui peuvent paraître anodins, ont provoqué un débat, de la résistance mais surtout un immense impact public. Le but de cette réforme était néanmoins très simple. Il s'agissait, d'une part, de renforcer les partis déjà constitués, mais aussi de permettre aux forces qui s'affichaient surtout par l'action sociale et syndicale, et même par la voie des armes, d'entrer sur la scène électorale.

Petit à petit, les uns après les autres, de larges contingents de toutes les idéologies, auparavant exclus de la vie électorale, s'y sont incorporés et en ont élargi la perspective, en élaborant de nouvelles options ou en renforçant celles qui avaient cours.

Dans certaines régions du pays, les élections étaient une manifestation de plus en plus marquée et évidente d'une compétition et d'une réelle dispute pour le gouvernement et les postes législatifs.

Mon troisième énoncé est le suivant: notre transition, qui s'est développée de la périphérie vers le centre et du bas vers le haut, a été lente mais a constitué une colonisation systématique de l'État national par plusieurs partis politiques.

Si bien que la transition ne peut être comprise en fonction d'un seul changement ou d'une seule élection; il a fallu des centaines de processus pour en arriver à un État pluraliste, et c'est ainsi qu'ils ont miné l'autoritarisme et changé les pratiques et même la culture de l'époque du parti hégémonique.

Jetons un rapide coup d'œil à ce processus, que j'appelle la colonisation de l'État.

En 1977, il y avait quatre municipalités dirigées par des partis autres que le PRI; en 1988, il y en avait 39 et avant le 2 juillet 2000, 583, y compris certaines des plus peuplées et des plus prospères du pays.

Quelque chose, semble-t-il, s'était produit au niveau des postes de gouverneurs, des conseils municipaux et des assemblées locales.

Les élections à l'échelon des États fédérés se sont transformées en une longue période d'essais, d'erreurs et de tentatives démocratiques. Plus de 4 400 appels aux urnes sur une période cyclique de six ans dans toutes les municipalités du pays, de 64 élections pour former des assemblées locales et de 31 élections pour élire des gouverneurs pour une durée de six ans, en plus des élections entre-temps pour le Congrès de l'Union et pour le chef du gouvernement dans le District fédéral, se sont transformées en laboratoires où se présentaient tous les partis et où se renforçait et s'amplifiait la mécanique du changement politique.

Le calendrier électoral mexicain s'est révélé l'un des plus bigarrés et fournis du monde, et la voie d'où a surgi une vaste gamme de nouveautés démocratiques, de maires de l'opposition dans des villes importantes du pays, de gouverneurs d'une allégeance différente, de Congrès d'États fédérés aux majorités différentes, de partis extraordinairement vigoureux et de citoyens versés dans l'utilisation du vote.

Tout ce que la théorie nous a enseigné, tous les indices irrécusables de la démocratie, soit des gouvernements divisés, un pouvoir partagé, des victoires électorales suivant une défaite, la résolution des conflits par les tribunaux, l'alternance, etc., se sont manifestés dans les États fédérés et les municipalités, plutôt qu'à l'échelon national, si bien que notre transition avait comporté tous ces éléments.

Par exemple, il y a eu l'arrivée du parti communiste, l'élection d'un gouverneur de l'opposition en 1989, l'expérience du pouvoir partagé dans des dizaines d'États fédérés jusqu'à la victoire de l'opposition de gauche au gouvernement de la capitale.

Tout cela m'amène à ma quatrième observation: la normalisation électorale progressive a eu une répercussion sociale, politique et culturelle, aux conséquences énormes. L'expérience réelle de la pluralité, la compétition, la cohabitation et les changements au gouvernement, le changement politique en somme, tout cela est devenu tangible, quotidien, évident pour des millions de Mexicains et a ainsi cessé d'être source de craintes.

Le Congrès de l'Union, les Congrès locaux, les conseils municipaux, tous se sont transformés en instances marquées par la pluralité, issues de processus électoraux normaux dans la coexistence, la tension et la collaboration.

La répartition réelle du pouvoir a fini par être une véritable école de démocratie pour des millions de personnes dans un pays de tradition autoritaire.

Avant l'élection de l'an 2000, le changement politique avait redessiné la carte de la représentation gouvernementale et parlementaire; au cours des mois précédant le mois de juillet, le PAN gouvernait déjà 29,6 % de la population dans les États fédérés; le PRI, 46,7 %, le PRD, 20,7 %, le Parti du travail, 0,52 % et le Parti vert, 0,36 %. Les effets des élections se sont répercutés sur le gouvernement et, de là, sur la vie de millions de personnes.

La répartition concrète du pouvoir était une donnée réelle et constatable et, qui plus est, elle était la manifestation du progrès démocratique aux yeux de l'électorat pour qui les partis d'opposition étaient libres d'agir, le vote était un instrument puissant de changement politique et le changement par la voie électorale était possible.

Mon cinquième énoncé est le suivant: la transition mexicaine, qui a été fortement centrée sur la question électorale, a été en réalité beaucoup plus qu'électorale; le Mexique découvrirait que le domaine électoral était beaucoup plus qu'une question lointaine et circonscrite, puisqu'en fait il affecte et touche bien d'autres domaines.

Avec l'appui des processus électoraux et grâce à l'existence de partis de plus en plus puissants, le paysage politique et la culture de notre pays se sont transformés.

Les processus électoraux constituaient des périodes d'expansion des libertés publiques, des occasions de s'exprimer et de critiquer ouvertement. Grâce à l'arrivée de députés de différents partis à la Chambre, les travaux et les débats législatifs se sont également transformés.

Les partis politiques de l'opposition et leurs figures centrales ont acquis de la visibilité publique, les processus électoraux récurrents ont commencé à changer également les stratégies des partis. La gauche surtout, et sa culture politique particulière, ont entrepris une lente conversion du concept de la Révolution vers les notions de lutte légale et de réforme.

Le monde universitaire a commencé également à modifier ses centres d'intérêt et à inclure le phénomène électoral au nombre des priorités à examiner et à étudier.

Le domaine électoral a commencé à exercer un pouvoir d'attraction sur des groupes très disparates, des tenants de l'oligarchie, des communistes, des trotskistes, des gens de la droite et de la gauche, qui sont entrés dans l'arène électorale.

Le débat public a également pris une nouvelle tournure: les décisions du gouvernement et l'exercice de la présidence ont cessé d'être suivis à l'unanimité et ont été de plus en plus l'objet de débats, de questionnements et même de modifications ou d'entraves de la part des forces de l'opposition.

C'est durant cette période qu'est survenu le changement peut-être le plus important de tous, soit l'émergence de véritables citoyens, non pas des sceptiques ni des subordonnés, mais bien des personnes qui savent que leur vote permet de faire des choix. Ce fut un changement individuel mais dont le sens a pris toute son importance lorsqu'il est devenu collectif.

Le mode de fonctionnement du gouvernement s'est aussi transformé, par exemple par la mise en oeuvre du fédéralisme. Auparavant, on choisissait les gouverneurs et les maires dans les circuits de la coalition au pouvoir, mais dès qu'une véritable lutte pour ces postes a eu lieu lors d'élections, les relations politiques ont changé et ceux qui occupaient ces postes n'étaient plus redevables au président mais plutôt aux électeurs.

On établit et met ainsi à l'essai des relations politiques totalement différentes, le fédéralisme vit et dans cette nouvelle lutte qui apparaît au centre, laquelle est gouvernée par un représentant d'un parti et, dans les États fédérés, par des représentants d'autres partis.

La situation est identique dans d'autres sphères et d'autres composantes de l'édifice de la République. La séparation des pouvoirs, cette aspiration de la Constitution de 1917, se concrétise lorsque le Congrès est formé de nombreux groupements politiques courageux qui ne se contentent pas d'approuver les décisions du pouvoir Exécutif.

À cet égard, la transition démocratique du Mexique a mis en branle toute la machinerie constitutionnelle. Nous voyons à peine les conséquences de ce changement, de ces tensions, et pourquoi ne pas le dire, des lacunes que comporte la Constitution.

Le prestige politique du pays change également et augmente dans la mesure où ses processus électoraux se normalisent et que ses changements démocratiques se multiplient et ce, à la vue monde entier.

La culture politique a changé aussi au cours de cette période. Si, il y a encore 15 ans, des positions aussi tranchées que celles de la fraude au nom de la patrie étaient publiques et soutenables, elles sont devenues aujourd'hui simplement impensables et même, dirions-nous, irréalisables.

À cet égard, le changement dans le domaine électoral s'est avéré le moteur et le moyen de faire un apprentissage démocratique beaucoup plus large. Il importe de le souligner parce que nous entendons souvent des voix qui critiquent le parcours de la démocratisation mexicaine ou qui déprécient les résultats de la transition en raison de son aspect électoral, mais c'est faux.

L'assainissement du processus électoral et les réformes électorales étaient les éléments qui manquaient pour commencer à faire une série de changements politiques et culturels qui sont allés bien au-delà de la scène électorale et qui ont modifié la carte de la représentation, le mode de gouvernement et le fonctionnement de l'État; ils ont insufflé du dynamisme aux libertés publiques et sapé chacun des pouvoirs autoritaires.

Grâce aux élections, le Mexique a accédé à un régime politique totalement différent et de nature démocratique.

Ce qui importe maintenant, à mon avis, c'est d'aller au-delà de la question des victoires, des défaites ou des conflits conjoncturels et de prendre conscience de l'ampleur du changement que nous avons réalisé. La nature du pouvoir politique au Mexique a changé et continue de changer parce que le système électoral permet au citoyen, grâce à son vote, de décider qui gouverne.

Et tout cela a été possible, pour l'essentiel, sans faire usage de violence, dans un cadre légal, grâce à la négociation et en faisant appel à des millions d'électeurs. Je ne veux pas paraître trop optimiste, mais il me semble important que nous, les Mexicains, comprenions où nous en sommes en matière de politique.

Nous avons relevé un des défis séculaires, soit la démocratie politique; il nous reste bien d'autres tâches: l'instauration complète de l'État de droit, l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire, la mise en vigueur du pacte fédéral et surtout la création de conditions de vie matérielles donnant les mêmes possibilités à tous les Mexicains.

Ce sont, sans doute, des tâches plus complexes, plus lointaines et plus ardues que celles relatives à la structure électorale. La nouveauté, c'est qu'il s'agit de tâches qu'on devra exécuter dans le cadre de la démocratie dans un pays courageusement pluraliste.

Ma dernière remarque, la sixième, est la plus simple: la transition démocratique est un changement qui vient de loin, sans pareil par son ampleur. Comme j'ai tenté de le démontrer, notre apprentissage collectif exigeait des décennies et avait associé tous les acteurs grâce à une mécanique spéciale de changement.

Pendant 20 ans, le pays avait vu et expérimenté les périodes d'alternance à tous les échelons, municipal, des États fédérés, et jusqu'au changement présidentiel.

C'est pourquoi, le 2 juillet 2000, les citoyens et les partis, les candidats et les médias, tous les acteurs ont fait montre d'un civisme naturel, comme si nous l'avions mis en pratique toute notre vie. À la fin de la journée, le sentiment n'en était pas un d'incertitude et de peur, mais plutôt de confiance.

Il ne serait pas possible d'en saisir tout le sens si nous ne placions pas le processus de démocratisation dans sa juste perspective historique. Au cours de la campagne électorale de 2000, aucun parti n'a été avare d'idées, de moyens de communication ni de critiques à l'endroit de l'adversaire.

Nous avons été témoins de grandes propositions de la part du gouvernement, d'usage d'ingénieux outils publicitaires et d'insultes de bas étage; il y a eu de tout au cours des 164 jours de confrontation; ce fut une élection qui n'était déjà plus orientée vers la démocratie, mais bien à l'intérieur de la démocratie, et qui a donné vie à des dispositions constitutionnelles et juridiques approuvées précédemment, depuis 1996.

Les grands partis, les coalitions et leurs candidats ont gagné ou perdu de façon équitable. Les médias pour leur part ont rapporté ou mis en lumière chacune des erreurs et des réussites des acteurs durant la bataille.

Les électeurs ont suivi avec attention le déroulement de la campagne et ont exprimé leur volonté souverainement; tous se sont ajustés à la démocratie: les citoyens, les candidats, les partis, le président de la République, les médias, les autorités électorales.

Par son importance, cette journée, à la fois civilisée et civilisatrice, a été le fondement des habitudes et des mœurs démocratiques. La légitimité des élections s'est manifestée durant la campagne, au sein de tous les groupements politiques significatifs du Mexique, à savoir ses partis, ses corporations, ses syndicats, ses organisations civiles, ses milieux d'affaires, ses médias; y compris ces groupes qui, ayant parié sur la violence à une autre époque, ont accepté explicitement de respecter la démarche du processus électoral.

Ainsi donc, l'alternance ne s'est pas avérée la condition de notre démocratie, elle en a démontré l'existence; mais la fin de la transition n'est pas celle de la politique ni des réformes, et c'est encore moins la fin des problèmes du pays, bien au contraire.

Permettez-moi alors d'indiquer quatre conclusions à cette première partie:

Premièrement, le respect du vote a été la condition indispensable du processus de changement politique au Mexique.

Deuxièmement, les élections de l'an 2000 ont été transparentes quant à leur organisation, leurs outils, la surveillance et toutes les restrictions et mesures que la loi impose.

La transparence électorale ne dépend pas du résultat; si tout autre candidat l'avait remporté, les élections auraient eu la même transparence, la même tenue et la même légalité.

Troisièmement, les élections, non pas la violence, se sont avérées la clé véritable du changement politique.

Quatrièmement, à cet égard, il faut continuer à s'ouvrir. Le Mexique est une collectivité extraordinairement vivante et changeante; son unité de base dépend de la crédibilité, de la flexibilité et de l'ouverture de son cadre démocratique.

Tous ces groupes qui, à leur époque, ont choisi d'autres voies doivent savoir que la voie de la légalité, l'arène électorale, reste accessible et qu'ils peuvent y grandir et se consolider.

J'en viens maintenant à la seconde partie de mon allocution, qui porte sur les défis de la démocratie mexicaine, aujourd'hui et dans le futur. Malgré tous les progrès que j'ai tenté de vous illustrer, il n'y a pas, dans l'histoire, de fins ultimes; quand on atteint un objectif, d'autres défis se présentent.

Il convient maintenant d'admettre de façon responsable et imaginative que la démocratie entraîne de nouveaux problèmes, dont ceux qui découlent des gouvernements divisés: le pouvoir partagé, la nécessité d'ententes entre les groupements politiques antagonistes, ainsi que l'incertitude qui accompagne le travail législatif. Bref, le pays s'est transformé et ce changement a entraîné une modification au programme politique.

Je ferai référence, sans aller dans les détails, à trois questions qui, à mon avis, sont associées à la naissance et à la compréhension du stade où en est le Mexique. Premièrement, la gouvernabilité démocratique; deuxièmement, la responsabilité des partis; troisièmement, l'état de notre culture démocratique.

La démocratie mexicaine se heurte à divers problèmes qui exigent l'attention de toutes les forces démocratiques; il s'agit notamment de l'absence de majorité au Congrès. C'est là, sans doute, un signe évident du processus de démocratisation, mais dont le régime présidentiel doit se préoccuper.

Lors de la perte de la majorité au Congrès, aucun dispositif n'atténue les différences et assure une administration publique efficace. Les partis et leurs députés doivent se charger de former la majorité dans un système présidentiel.

Ce problème, cette nouveauté propre à la démocratie, n'avait été ni exprimé ni anticipé auparavant. Il ne fallait pas de mécanismes de protection quand la majorité était assurée, sauf que maintenant il est devenu indispensable d'en élaborer, d'en débattre et de conclure des ententes les concernant.

Je crois qu'il est temps de reconnaître que même si nous avons fourni beaucoup d'efforts et de travail de création politique en ce qui touche le domaine électoral, nous n'avons pas fait de même dans le domaine gouvernemental. Nous n'étions pas préparés de la même façon à comprendre, analyser et dénouer la nouvelle situation politique des pouvoirs de l'État.

Par ailleurs, notre cheminement démocratique n'a pas eu lieu sous vide, dans un laboratoire. Le débat a été encadré par deux autres processus complexes qui ont débuté et se sont déroulés simultanément dans les années 80; le processus de crise, d'adaptation et de restructuration économique et la redéfinition de la fonction et de l'importance des structures de l'État, ce qu'on a appelé la Réforme de l'État.

Tout cela fait pression de multiples façons sur le milieu gouvernemental et exige une réflexion plus complète et rigoureuse; ainsi, c'est le moment d'admettre que le Mexique s'est trop concentré sur la façon d'instaurer une représentation adéquate et une lutte électorale propre et équitable et, en contrepartie, il s'est peu penché sur les conditions d'un gouvernement efficace, dans une économie ouverte, doté d'un nouveau caractère institutionnel et d'une base démocratique.

Cet élan vers la démocratisation était compréhensible, mais il est de plus en plus clair que parler de l'avenir du Mexique implique nécessairement de parler des questions relatives à l'exercice du pouvoir et au niveau de gouvernement.

Je crois que nous devons créer ce contexte intellectuel, encourager un virage intelligent, nécessaire à l'activité politique. C'est la condition pour que nous, les Mexicains, soyons certains non seulement de pouvoir choisir librement nos gouvernants, mais aussi de savoir que le pays continuera d'être gouvernable.

Le second aspect sur lequel je désire attirer votre attention et qui porte sur la qualité de notre démocratie, a trait aux partis eux-mêmes. Je crois qu'on n'insiste jamais trop sur l'importance des partis pour la vie démocratique, surtout dans un contexte où souvent les partis font l'objet d'une critique constante de la part de l'opinion publique.

Compte tenu de ces éléments, malgré les critiques qu'on leur a adressées pour diverses raisons, on peut admettre, bien que le contraire ne soit pas prouvé, que la démocratie durable n'existe pas sans partis; constituant des milieux irremplaçables pour exprimer, représenter et traiter les intérêts de groupes importants de citoyens, les partis sont aussi la colonne vertébrale de l'État démocratique moderne.

Les systèmes de partis sont sans conteste inséparables de la démocratie représentative; c'est une caractéristique des sociétés de masses, complexes et pluralistes contemporaines, dont le fonctionnement comporte des processus électoraux réguliers et permanents.

De nombreux auteurs ont étudié l'importance des partis, comme étant des machines qui implantent leurs racines dans une double direction: au sein de l'État, puisqu'ils s'insèrent dans plusieurs de ses structures et processus, surtout comme acteurs au centre du pouvoir législatif et exécutif, et dans la société, puisqu'ils se sont transformés en milieux irremplaçables pour exprimer et traiter les intérêts de groupes importants de la société.

Bien plus, en jetant un regard sur l'histoire comparée, on peut constater que là où les démocraties ont réussi à se maintenir et durer, une base de partis politiques solides existait.

Si on fait l'exercice contraire, celui d'examiner là où la démocratie s'est montrée fragile, on constate que le désir de remplacer les instruments de la démocratie, comme le sont les partis et la pluralité qu'ils transmettent aux parlements, se termine habituellement par une perte de la démocratie et du droit souverain des citoyens de choisir leurs gouvernants et représentants; le choix historique s'impose à tout observateur: la démocratie se fonde, se fortifie et se reproduit en même temps que se consolident les partis politiques.

Sans doute, les partis favorisent des systèmes qui canalisent et rendent productive la pluralité sociale, des rôles qui sont irremplaçables. Un auteur allemand par exemple attribue quatre fonctions aux partis, soit la recherche d'objectifs à l'aide d'idéologies et de programmes, l'agencement et le regroupement d'intérêts sociaux, la mobilisation et la sociabilisation des citoyens et le recrutement des élites, et la formation de gouvernements.

En ce qui concerne le Mexique, les partis ont été les acteurs indiscutables du cheminement politique, à un point tel que les partis se sont déjà installés dans la salle des machines de l'État; c'est pourquoi ils sont de plus en plus responsables de créer les conditions d'une démocratie qui génère des certitudes et une perspective nationale partagée et praticable.

Le niveau et le ton du débat ainsi que la discussion politique et le sérieux des propositions sont décisifs par rapport à la qualité de la démocratie, dont les contours se dessinent de jour en jour.

Ainsi, rien ne contribuera autant au prestige et à la consolidation des démocraties que le prestige et la consolidation des partis ainsi que la rigueur avec laquelle ils s'occupent des problèmes nationaux, et à l'inverse, rien ne minera davantage la vie démocratique que le discrédit et la paralysie des partis et leur incapacité à offrir des réponses sérieuses aux attentes des citoyens.

Si nous admettons que la politique est surtout une question de diagnostic et de proposition, il ne peut y avoir de structure politique qui mérite d'être organisée sans idées, ni de système politique qui ne se nourrit du travail sérieux, si l'on veut être en harmonie avec les exigences, les besoins et les aspirations de la société où ils s'expriment.

La qualité et la rigueur de l'analyse politique et des diverses propositions vont à contre-courant des circonstances et de l'intention de faire de la politique un milieu anodin et spectaculaire.

Si, de fait, nous réussissons à mettre les idées, les programmes et les projets de politiques au centre du débat et de la discussion, il sera plus difficile de saper la politique et la vie publique.

La qualité de la démocratie ne réside pas dans sa machine électorale, ni dans ses règles ou procédures; la qualité de la démocratie émane de la qualité et de la valeur de ses partis et de ses politiciens, mais également du contexte de rigueur intellectuelle où ils évoluent.

J'aborde maintenant le troisième et dernier aspect sur lequel je désire attirer votre attention. Si on passe attentivement en revue les sujets à examiner au Mexique en termes de développement politique et de convivialité civilisée, de possibilités et de conditions préalables à la consolidation démocratique, nous remarquons l'importance que revêt aujourd'hui la réflexion sur la culture politique et les pratiques citoyennes.

La démocratie établit le caractère central de la politique comme une activité éminemment citoyenne et non comme une responsabilité exclusive et excluante d'une minorité qui estime représenter le peuple; cela signifie tout d'abord que le citoyen se reconnaît comme tel, c'est-à-dire comme le sujet de la politique et non comme l'objet passif des fonctionnaires.

Le développement de la citoyenneté qui accompagne nécessairement les transformations démocratiques est un processus complexe qui englobe la société dans son ensemble, puisqu'il dépend de la présence de certaines conditions qu'on ne réussit pas toujours à rassembler en même temps, et s'en nourrit.

Si nous songeons à la démocratie comme mode de vie qui s'apprend en famille, à l'école, dans les organisations sociales de tout genre, dans les médias ou simplement par les témoignages de partis ou d'individus qui assument des responsabilités publiques, nous devons admettre que se poursuit, du moins dans la conjoncture mexicaine, un vaste programme portant sur divers aspects de la création et du renforcement de la culture civique, afin que le respect de la loi et la tolérance deviennent une sorte de seconde nature chez chaque citoyen.

Nous possédons sans doute des structures électorales fonctionnelles, mais notre culture politique est fragile et dans bien des cas, je crois, anachronique. Deux enquêtes récentes portant sur la culture politique, effectuées séparément par le ministère de l'Intérieur et l'IFE, présentent des indicateurs dont on ne peut nullement s'enorgueillir.

Dans ce domaine, nous trouvons ce qui ne manque pas d'être un des grands paradoxes de notre temps, mais surtout, un des sujets non résolus du programme de ce début de siècle; il y a donc lieu de se demander si la démocratie est possible sans politiciens, parlementaires et partis qui jouissent de l'estime populaire.

On a assisté à des situations où le parti d'un gouverneur n'avait pas la majorité au Congrès d'un État fédéré; ou encore à des situations où un gouverneur coexistait avec des maires d'une autre allégeance politique.

Cela s'est produit de la fin de 1977 à 2000, comme une sorte de boule de neige qui s'est transformée en avalanche, de telle sorte que lors des élections présidentielles du 2 juillet 2000, la carte de la représentation politique au Mexique était passablement pluraliste.

À cet effet, je fais référence à un changement qui s'est produit du bas vers le haut, c'est-à-dire du palier municipal vers le pouvoir exécutif fédéral et des États de la République vers le centre, parce que vous devez savoir qu'au Mexique, jusqu'en 1997, le chef de gouvernement de la capitale fédérale était nommé par le président lui-même.

C'est à partir de 1997 que le chef de gouvernement de la capitale est élu.

À cet égard, j'ai traité des caractéristiques classiques de la démocratie qu'on connaît comme étant monnaie courante dans la plupart des pays du monde; c'est-à-dire comme une démocratie de nature représentative, formelle, politique et pluraliste.

Je crois que c'est ce que le Mexique a bâti au cours des dernières années et je crois que ce n'est pas banal, bien qu'évidemment ce ne soit ni idyllique ni paradisiaque et qu'il reste beaucoup à faire.

Pour ce qui est de la question que posait la députée de l'État d'Hidalgo, j'ai fait état de résultats issus de deux enquêtes séparées, c'est-à-dire, nullement interreliées, effectuées, l'une par le ministère de l'Intérieur et l'autre par l'Institut fédéral électoral.

De quoi disposions-nous? Quand on demandait à la population dans quel système elle désirait vivre, la vaste majorité, plus de 60 %, déclarait vouloir vivre en démocratie. Et je crois qu'il s'agit d'une donnée prometteuse pour notre pays.

Cependant, quand on demandait à ces mêmes personnes de s'exprimer à propos de différentes organisations, l'armée et l'Église par exemple ont été bien jugées, et lorsqu'on les interrogeait sur les partis, les députés et les sénateurs, les résultats étaient très bas; voilà les données.

C'est la perception qu'ont les citoyens de ces organisations et de ces politiciens. Et je soulignais que c'est préoccupant parce que je suis convaincu qu'il n'existe pas de démocratie durable sans partis, sans parlements et sans politiciens.

Et qui plus est, les instruments de la démocratie sont les politiciens, les partis et les parlements.

Par conséquent, nous devons prendre conscience qu'il y a là un problème face auquel nous ne devons pas baisser les bras, mais plutôt adopter une politique qui, d'une part, visera l'éducation civique et la compréhension des mécanismes de la démocratie et qui, d'autre part, aura pour but de hausser le niveau d'efficacité, appelons cela ainsi, des partis politiques et des parlements.

Je ne crois pas que la situation que ces chiffres illustrent, en ce qui a trait à la perception de la démocratie, puisse être attribuée uniquement et exclusivement aux campagnes et au marketing destiné à les saper; il s'agit en outre d'un phénomène qui n'est pas propre au Mexique, comme un des conférenciers le mentionnait lors de la cérémonie d'ouverture.

C'est un phénomène qui, selon moi, s'étend à tout le continent ou du moins à toute l'Amérique latine, de sorte que c'est un sujet ouvert qu'il faut aborder avec des solutions.

Bien qu'il y ait parfois une relation d'inertie avec ces figures de la démocratie, je crois fermement qu'il y a beaucoup à faire pour tenter d'améliorer cette impression négative et ces mauvais résultats touchant les politiciens, les partis et les parlements.

La députée de l'Équateur souhaitait que je m'étende sur ce mouvement de la périphérie vers le centre et sur le rôle des partis politiques. Je vais poursuivre; peut-être n'ai-je pas suffisamment insisté là-dessus dans mon exposé. Je crois que pour édifier une démocratie durable dans notre pays, je parle uniquement de l'expérience du Mexique, on a dû bâtir simultanément un système de partis digne de ce nom et un système électoral ouvert et transparent.

Je crois qu'au cours de ces 20 ans, le Mexique a mis en place ces deux réalités, soit un système de partis et un système électoral. Et je crois qu'ils se sont soutenus l'un l'autre. Au fur et à mesure que les élections sont devenues plus compétitives, les partis se sont transformés en acteurs centraux de la vie publique.

De même, au fur et à mesure que s'accroissait l'importance des partis, les élections devenaient évidemment de plus en plus compétitives.

Je crois que cette sorte de lien entre les partis et les élections constitue dans une bonne mesure la clé pour comprendre ce que j'appelle la mécanique du changement dans notre pays.

Je désire souligner que la particularité du système électoral mexicain tient au fait que les partis politiques détiennent le privilège exclusif, en d'autres mots, le monopole, de solliciter des candidatures. Ceci a sans doute servi à renforcer les partis eux-mêmes, compte tenu du fait que, légalement, ce n'est qu'au sein des partis qu'on peut briguer les divers postes lors des élections populaires.

Ce qui me permet de faire le lien entre ma réponse et la remarque du député du Brésil, parce que, compte tenu de ce cadre réglementaire de l'activité des partis, au Mexique, je ne crois pas qu'un parti puisse fixer *a priori* le nombre de partis qui doivent se faire concurrence sur la scène électorale.

Je crois que nous en sommes arrivés à la situation suivante, et il s'agit d'une expérience et aucunement d'un modèle: lors de chaque élection dans notre pays, on peut inscrire de nouveaux partis politiques, pourvu qu'ils remplissent une série de conditions qu'impose la loi, soit faire une déclaration de principe, avoir un programme d'action, des statuts, un nombre déterminé de membres – 0,13 % par rapport au recensement, soit environ 77 000 membres – qui doivent se présenter dans les assemblées de 10 États fédérés, d'au moins trois mille participants chacune.

Ou à 100 assemblées de district de 300 participants chacune. Par exemple, il y aura trois nouveaux partis aux prochaines élections. Ils seront 11 au total. Il existe également une porte de sortie: les partis qui n'obtiennent pas 2 % du vote perdent leur inscription et leurs prérogatives.

La loi découle d'une prémisse: qui décidera combien de partis restent? Ce sont les électeurs au moyen de leur vote. Si un parti obtient plus de 2 %, il reste et obtient certaines prérogatives; s'il ne récolte pas 2 %, il quitte la scène électorale et ne peut prendre part aux prochaines élections fédérales.

Le nombre de partis que se sont donnés les citoyens apparaît comme une esquisse, une perspective, une direction, et non comme un modèle.

Je vous remercie de votre attention et je remercie la députée Laura Pavón de son invitation. Je vous souhaite un très agréable séjour dans notre pays.

---

**PROBLÉMATIQUE TOUCHANT LA DÉPENDANCE AUX DROGUES, CONFÉRENCE PRONONCÉE PAR MONSIEUR GUIDO BELSASSO, COMMISSAIRE NATIONAL DU CONSEIL NATIONAL CONTRE LES DÉPENDANCES DU SECTEUR DE LA SANTÉ DU MEXIQUE**

---

À titre de Commissaire national d'un organisme du secteur de la santé appelé le Conseil national contre les dépendances, je suis responsable de la réduction de la demande reliée à la consommation de drogues au Mexique. Nous sommes responsables d'élaborer les politiques qui concernent la réduction de la demande.

Ce matin, en collaboration avec mon bon ami monsieur Mario Estuardo Bermúdez, qui est responsable de la réduction de l'offre de drogues, nous espérons pouvoir vous brosser un tableau de la manière dont le Mexique lutte contre ce mal terrible et des stratégies mises en oeuvre par le gouvernement du Président Fox à cet égard.

Au Mexique, la question de la réduction de la demande ne concerne plus uniquement les drogues illégales mais bien toutes les substances qui ont des effets sur le système nerveux central et qui sont susceptibles de produire une dépendance. Nous croyons que les trois sont intimement liées: la dépendance à la nicotine, la dépendance à l'alcool et la dépendance aux drogues illégales; voilà pourquoi nous avons une politique intégrale qui englobe ces trois aspects.

Dans cette présentation, j'aimerais, d'une part, vous présenter la situation épidémiologique et, d'autre part, les stratégies que le gouvernement du Mexique met en oeuvre.

Je vais d'abord aborder la question du tabagisme, qui constitue le problème causant le plus de tort à la santé de la population dans notre pays. Selon l'Organisation mondiale de la santé, il s'agit de la première cause de décès évitable dans le monde. Il y a 13 millions de fumeurs actifs dans notre pays et 48 millions de fumeurs passifs. Nous savons aujourd'hui avec certitude que le tabac, la nicotine et les quatre mille substances toxiques que contient une cigarette, dont plus de 68 ont un effet cancérigène, affectent aussi bien celui qui la fume que celui qui se trouve dans un endroit fermé, enveloppé de la fumée du tabac du consommateur actif.

Dans le monde, jusqu'à l'an dernier, au moment de la réunion que nous avons eue à Genève avec la directrice de l'Organisation mondiale de la santé, madame Gro Bruntland, quatre millions de personnes sur la planète étaient mortes à cause du tabac.

Au moment de la dernière réunion que nous avons eue il y a quelques semaines, le nombre de personnes décédées a augmenté à 4,9 millions.

Dans notre pays, 144 Mexicains meurent chaque jour à cause du tabac. Selon les calculs actuariels que nous avons faits, il en coûte au Mexique 29 milliards de pesos annuellement pour soigner des patients souffrant de maladies reliées au tabagisme, allant de la bronchite à l'emphysème et au cancer. Ces 29 milliards de pesos représentent un demi % du produit intérieur brut du Mexique.

Ceci fait du tabagisme un très grave problème de santé publique, un très grave problème auquel le gouvernement du Mexique s'attaque avec ardeur afin de diminuer l'usage du tabac dans notre pays.

Tout en étant un problème très sérieux, le tabac est également la porte d'entrée qui mène aux autres dépendances et c'est la raison pour laquelle le gouvernement mexicain s'y attaque aussi vigoureusement.

Comme vous l'avez entendu à la lecture de mon curriculum vitæ, j'ai travaillé pendant plus de 40 ans avec des patients dépendants et en faveur de la mise en place, dans notre pays, de politiques publiques dans ce domaine. Je connais très peu de cas de jeunes gens qui fument de la marijuana, la substance la plus consommée par les jeunes Mexicains parmi les drogues illégales, et qui n'ont pas d'abord commencé par l'usage du tabac.

Pour nous, la porte d'entrée est donc le tabac, à la différence de ce qui peut se passer dans d'autres pays comme les États-Unis où la politique officielle nord-américaine vise essentiellement la marijuana; il n'y a pas de relation évidente entre les deux politiques, soit la politique contre le tabac et la politique contre la marijuana. Dans notre pays, ce processus est très clair.

Dans notre pays, il y a une nette différence entre le nombre de fumeurs et de fumeuses. En termes épidémiologiques, on dit qu'un pays a atteint la maturité en termes d'épidémie de tabagisme lorsque les deux données, lorsque les deux colonnes, celle des femmes et celle des hommes, sont égales.

Le Canada et les États-Unis sont des exemples à cet égard. Dans notre pays, il y a heureusement encore une grande différence entre les deux, mais ces données datent de 1998 et changent rapidement. Nous procédons déjà à une analyse des données de l'enquête de 2002, une enquête que nous venons de terminer, où on constate que le nombre de femmes de 16 ans qui fument va facilement doubler parce que la consommation de tous les produits qui provoquent des dépendances – tabac, alcool et drogues illégales – augmente énormément par rapport aux hommes.

En ce qui a trait à l'âge, la plupart des fumeurs ont entre 18 et 29 ans. Bien qu'on indique ici que presque 10 % d'entre eux ont entre 12 et 17 ans et que cette donnée a même augmenté selon la dernière enquête, il existe un fait important, à savoir que les changements sont énormes dans deux groupes, soit les jeunes, chez qui l'âge de la consommation de tabac diminue, et les femmes, dont le nombre de fumeuses augmente.

Je présente ces données à vol d'oiseau et à la fin de la présentation nous aurons du temps pour répondre aux questions ou faire des commentaires de sorte que nous pourrions, au besoin, élaborer davantage.

En ce qui a trait à l'alcool, le tableau épidémiologique est très clair quant à l'augmentation du nombre de consommateurs depuis 1986. Dans les statistiques épidémiologiques, lorsque nous parlons de consommation au cours du dernier mois, nous faisons référence à des gens qui utilisent le produit constamment, de manière répétée.

Nous verrons plus loin que le nombre de femmes qui consomment ce produit augmente également, et ce de manière exponentielle. C'est également important parce que cela va se refléter non seulement sur le problème du tabac et de l'alcool mais également sur celui des drogues illégales.

En ce qui concerne les drogues illégales, ce graphique nous montre également l'augmentation, surtout dans le cas de la marijuana. Nous parlons ici de la consommation quelques fois au cours de la vie, c'est-à-dire le contact avec le produit et pas nécessairement la dépendance.

Nous avons ici les statistiques de 1988-1993 et de 1998. Si nous disposions des données déjà analysées de l'enquête de 2002, nous constaterions deux faits importants: la marijuana continue d'être la drogue la plus consommée; les produits à inhaler restent stables; l'usage de la cocaïne, dont l'augmentation entre 1988 et 1998 est vraiment intéressante et importante selon ce graphique, sera encore plus élevé; les hallucinogènes se sont maintenus plus ou moins au même niveau et, par rapport à la consommation d'héroïne, qui semble fixe sur ce graphique, nous pouvons nous rendre compte qu'elle augmente également de façon considérable dans les dernières statistiques.

Ce graphique nous révèle la situation des drogues les plus utilisées par les jeunes des écoles secondaires et secondaires supérieures dans la ville de Mexico.

Nous pouvons voir ici que la ligne verte, la plus importante de toutes, s'élève jusqu'à 5,8 % dans le cas de la cocaïne. La cocaïne est un produit qui, en fonction de sa disponibilité et du changement dans la façon dont les narcotrafiquants effectuent leur trafic, est très facile d'accès dans notre pays.

Il y a huit ou neuf ans, on a soudainement commencé à observer des données sur la consommation de cocaïne par de très jeunes enfants de classes très pauvres dans la région sud-est du pays. En étudiant le phénomène, nous nous sommes rendus compte que les narcotrafiquants, qui payaient auparavant en argent leur passage sur le territoire national et la corruption, ont commencé à changer leur façon de faire et à payer en espèce. C'est-à-dire que le paiement en sachets de coca faisait en sorte que ceux qui les recevaient devaient créer un marché interne pour pouvoir consommer, pour pouvoir obtenir de l'argent comptant, de l'argent contre de la drogue.

Ceci nous a amenés à réaliser que dans tout le sud-est, dans le centre et maintenant dans toute la République, surtout dans les grandes villes mais également dans les petites, il y a une grande disponibilité et une consommation importante de cocaïne.

Monsieur Bermúdez nous parlera plus tard d'une partie extrêmement importante de la stratégie, parce que du point de vue du narcotrafic, il y a deux problèmes: d'une part, le macronarcotrafic, une activité contre laquelle, dans cette administration, travaille avec beaucoup de succès le Bureau du procureur général de la République, lequel s'est d'ailleurs mérité la reconnaissance internationale, et d'autre part, le microtrafic, soit la distribution de petites quantités, surtout aux jeunes. C'est là le sujet important dont nous parlera monsieur Bermúdez.

En ce qui concerne les tendances dans notre pays, j'ai déjà indiqué qu'il y avait une augmentation de la consommation d'alcool et de tabac chez les jeunes et les femmes, une diminution de l'âge du début de la consommation et des changements touchant les drogues et les façons de les consommer.

Dans notre pays, la frontière avec les États-Unis est la région où la consommation d'héroïne est la plus importante et ceci constitue un problème relativement endémique qui dure depuis déjà quelques années, environ huit ou dix ans. Au cours des deux dernières années, le problème s'est accentué et s'est étendu à l'ensemble du territoire national.

Un des facteurs fondamentaux de cette dissémination de l'héroïne est relié au phénomène migratoire de Mexicains vers les États-Unis. Nous voyons de plus en plus de nos compatriotes revenir d'un séjour aux États-Unis avec un problème de dépendance.

Parfois à l'alcool, parfois à la cocaïne et très souvent à l'héroïne. Ils retournent dans leur communauté, leur dépendance continue et les force à utiliser de l'héroïne produite localement dans notre pays. Le Mexique, comme nous le savons, produit surtout de la marijuana et de l'héroïne, principalement dans la zone côtière des montagnes du Pacifique.

Par ailleurs, nous sommes déjà en présence de cas de consommation d'héroïne par voie intraveineuse dans les prisons. Les études que nous avons menées dans les prisons de la frontière, nous permettent de constater que plus de 80 % des personnes emprisonnées sont séropositives au VIH/SIDA et presque 100 % d'entre elles sont positives à l'hépatite C. Vous savez sûrement que leur situation va dégénérer en hépatite de type cirrhose et qu'ils vont en mourir.

On utilise toujours davantage le mélange de cocaïne et d'héroïne, l'injection chez les adolescents et d'autres types de substances de synthèse. Ce sont des substances produites en laboratoire, contrairement à la marijuana, à l'héroïne et à la cocaïne qui ont, disons, un substrat naturel, soit une plante.

Les drogues de synthèse sont essentiellement produites en laboratoire. Nous faisons surtout référence aux méta-amphétamines. Parmi celles-ci, l'ecstasy est la substance de base.

Le secteur de la santé est grandement préoccupé par le fait que les jeunes perçoivent peu de risque à l'usage de telles substances alors que le risque est extrêmement important.

Enfin, il existe encore d'autres drogues qui apparaissent aux États-Unis, surtout le GHB et la kétamine. Le GHB est une substance extrêmement dangereuse car c'est une méta-amphétamine semblable à l'ecstasy sauf que cette dernière vient en petite pastille à la différence du GHB.

Le GHB est un liquide inodore, incolore et insipide, c'est-à-dire qu'il a les mêmes caractéristiques que l'eau; ainsi, si on verse cette substance dans de l'eau, dans une boisson alcoolique ou dans quoi que ce soit, la personne qui boit ne peut en distinguer la présence.

Aux États-Unis, de l'autre côté de la frontière, on commence à rapporter des décès, surtout de jeunes filles, attribués au GHB.

Nous n'avons rencontré que quelques cas au Mexique, dans la région frontalière.

Je veux maintenant parler brièvement de la stratégie que suit le gouvernement du Mexique à cet égard. L'organisme qui gère le dossier de la réduction de la demande, comme vous le voyez ici dans le cercle, est le Conseil national contre les dépendances.

C'est une organisation que je coordonne et qui inclut 14 ministres d'État, y compris les ministres de la Défense, de la Marine, de l'Intérieur, et le procureur général de la République, ainsi qu'un autre groupe de membres du cabinet du Président concernés par la question.

Lorsque le Président est entré en fonction il y a deux ans, il a reconnu que la question des dépendances était un enjeu prioritaire et un thème crucial de son gouvernement; il a consolidé le Conseil national en élevant le commissaire au rang de sous-ministre de la Santé et en lui fournissant un extraordinaire appui dont je vous parlerai plus tard.

Par ailleurs, cette stratégie nous amène à favoriser le leadership des Conseils d'États. Il y a un Conseil d'État semblable au Conseil national dans chacun des 32 États fédérés de la République. Il est présidé par le gouverneur de l'État fédéré et administré par le ministre de la Santé.

Dans notre pays, le ministère de la Santé est complètement décentralisé. Il y a un ministre de la Santé dans chaque État fédéré, nommé par le gouverneur de l'État, qui est responsable dans son État de la politique contre les dépendances.

L'autre volet central de la stratégie actuelle est d'amener la question des dépendances au niveau municipal. Au Mexique, il existe environ 2 500 municipalités à l'étendue du pays et ces municipalités sont l'élément clé, l'autorité gouvernementale la plus proche de la population; c'est pourquoi, d'une part, la création de comités municipaux et de réseaux sociaux, dont je vous parlerai aussi dans un moment, est la pierre d'assise de la nouvelle stratégie visant la création d'une protection sociale contre les drogues.

D'autre part, à l'intérieur de la stratégie nationale nous avons développé et renforcé la coordination touchant l'infrastructure.

En ce qui a trait au progrès des neurosciences, c'est un sujet très important sur lequel le Mexique possède un leadership manifeste. Au cours des dix dernières années, nous avons progressé de 90 % dans la connaissance du fonctionnement du cerveau.

D'avantage qu'au cours de toute l'histoire de l'humanité, nous savons exactement aujourd'hui à quelles parties du cerveau est reliée la dépendance et cela nous a permis d'élaborer une série de stratégies telles que des produits de substitution à la drogue comme les timbres et la gomme de nicotine, des produits qui bloquent les récepteurs de la substance dans le cerveau et, ce qui est le plus extraordinaire de tout, l'élaboration de vaccins contre les drogues.

Combien d'entre vous ont entendu dire qu'il existait des vaccins contre les drogues? Levez la main. Personne. Bien, nous sommes déjà très avancés dans ce processus. Le vaccin contre la nicotine en est déjà à la phase finale; d'ici un ou deux ans, nous devons pouvoir disposer d'un vaccin qui, administré à une personne, la protégera durant six mois de l'influence du tabac, de la nicotine.

C'est-à-dire que si cette personne fume une cigarette, cela n'aura absolument aucun effet sur son système nerveux et ne créera pas de neurotransmetteur, qu'on appelle la dopamine, qui produit la sensation de bien-être et d'euphorie.

Pour les autres produits que le tabac, la méthodologie est la même. Quatre groupes aux États-Unis et un groupe au Mexique étudient le vaccin contre la cocaïne et des vaccins contre l'héroïne.

Que signifie ceci? Je suis un psychiatre clinicien, je vois des patients et l'un de mes problèmes fondamentaux est la rechute dont souffre le patient car, à un moment précis selon la substance, il lui faut recommencer à consommer. Et ceci est un processus physiologique, autrement dit un processus du système nerveux central qui oblige le toxicomane à continuer de consommer le produit.

Dans le cas du tabac, il faut une demi-heure à une heure; dans le cas de la cocaïne, il faut une heure pour que chaque ligne produise l'effet désiré chez le toxicomane; dans le cas de l'héroïne, on consomme quatre fois par jour.

Dans le cas de la cocaïne, une fois que le sujet a utilisé toute la dopamine, cette substance qui produit l'euphorie dans le cerveau, ce qui peut prendre de 24 à 96 heures, il faut jusqu'à trois ou quatre semaines pour ressentir de nouveau l'état de manque ou le besoin de recommencer à consommer.

C'est pourquoi nous disions auparavant que la cocaïne ne créait pas de dépendance parce que le sujet se «remplissait» de cocaïne, comme on dit au Mexique, durant deux ou trois jours pour ensuite passer de deux à quatre semaines sans avoir envie de consommer.

Nous savons aujourd'hui que la quantité de dopamine s'épuise et qu'il lui faut jusqu'à quatre semaines pour commencer à se régénérer. Selon moi, nous voyons la lumière au bout du tunnel; nous approchons d'une situation qui va changer complètement l'approche des soins accordés aux toxicomanes dans le monde.

Que ce soit aux États-Unis ou au Mexique, le premier qui réussira à élaborer ce produit aura contribué énormément à modifier le monde des drogues.

Ceux qui, à travers le monde, proposent la légalisation des drogues parce qu'ils estiment que les campagnes de prévention ont échoué, devront changer d'approche et de discours devant cette nouvelle stratégie parce que nous disposons finalement de quelque chose de nouveau qui va nous ouvrir la porte.

Nous disposons au Mexique – et je parlerai plus tard des campagnes de prévention – d'une des stratégies les plus efficaces touchant la réduction de la demande et par ailleurs, comme élément de la stratégie, nous avons élargi notre compétence épidémiologique par la création de l'Observatoire sur les drogues au Mexique.

L'Union européenne possède un observatoire qui réunit toute l'information des pays de la Communauté; il se trouve au Portugal et c'est un organisme des Nations Unies. Dans notre hémisphère, il y a plusieurs pays – la Colombie, le Venezuela, le Chili et d'autres – qui possèdent leur propre observatoire et nous sommes en voie de créer un observatoire commun pour toute l'Amérique latine.

Il y a présentement au Mexique un soutien extraordinaire au projet de l'observatoire épidémiologique.

En fait, le Président a indiqué que nous allions devenir un leader en matière de réduction de la demande. C'est pourquoi il a accordé une place de premier plan à ce sujet dans le programme politique national. Nous avons fait de la question de la réduction de la demande un enjeu prioritaire, aussi bien au plan des relations bilatérales et multilatérales que comme objet de renforcement de la coopération internationale. Notre présence à ce forum en témoigne.

On a favorisé les mesures et fourni des efforts à l'aide des secteurs public, social et privé, ainsi qu'aux trois paliers de gouvernement, le fédéral, celui des États fédérés et le municipal.

De fait, nous sommes convaincus, au Mexique, que la réduction de la demande de drogues n'est pas une stratégie et une responsabilité des gouvernements mais bien une responsabilité de toute la communauté, de tous les Mexicains.

Nous sommes également en voie d'élargir la compétence technique du Conseil et de mettre en place un système virtuel d'information. Ce système permet au Conseil national de transmettre de l'information aux Conseils des États, et vice-versa. Nous allons maintenant l'aménager au niveau des conseils municipaux pour avoir la possibilité de donner des conférences, de la formation et de l'information à distance.

Si, en passant par Mexico, certains d'entre vous en manifestaient l'intérêt, je vous invite cordialement au Conseil pour observer le déroulement de ce mécanisme.

Au cours des deux années de son administration, le Président a personnellement présidé à quatre reprises les réunions du Conseil national contre les dépendances. C'est la première fois que cela se produit au pays et cela met en évidence l'engagement présidentiel à l'égard de ce dossier.

Nous avons créé un nouveau règlement interne et nous continuons de faire de la réduction de la demande un élément de nos relations internationales.

Au cours de la dernière année, il y a eu 440 000 mesures prises dans le domaine de la prévention et on a pu compter sur la participation communautaire de plus de 7,4 millions de personnes.

En ce qui a trait à l'engagement envers les États fédérés et à la co-responsabilité dans le dossier, nous avons renforcé les comités des États et les conseils municipaux grâce à de l'information stratégique et de l'expertise technique pour accomplir la tâche.

On a réactivé les 32 Conseils des États et élaboré des mesures pour s'occuper des problèmes au stade initial des soins médicaux aux patients. Nous préparons tous les médecins du Mexique à diagnostiquer et à traiter les cas de dépendances dès leur stade initial. Nous mettons à jour les diagnostics épidémiologiques et je vous ai déjà parlé de l'enquête de 2002 dans les foyers.

Cinquante des principales villes du pays sont maintenant reliées au système de surveillance épidémiologique qui nous transmettent de l'information à chaque mois sur ce qui se produit dans leur territoire. Nous disposons en outre d'une autre série d'outils et de mécanismes qui nous permettent de garder à jour le tableau épidémiologique.

Il y a un projet sur lequel nous travaillons avec le Bureau du procureur général de la République grâce auquel nous contrôlons, dans les principales villes du pays, la pureté et le prix des drogues. Cette information, jointe aux données sur le nombre d'entrées aux services d'urgence, nous permet de connaître la disponibilité de la drogue dans cette communauté. Si le prix et la pureté baissent alors qu'augmente le nombre de cas, nous savons qu'il y a une plus grande disponibilité de ces drogues dans notre pays.

Par ailleurs, nous créons ensemble des programmes municipaux. Nous comptons aujourd'hui des programmes dans presque 40 % des municipalités du pays. Le maire change tous les trois ans de sorte que, pour renforcer et maintenir les programmes, nous avons créé ce que nous appelons les réseaux sociaux contre les dépendances. Il s'agit de la conjugaison des efforts de toutes les forces sociales, de groupes d'auto-assistance comme les alcooliques anonymes, de groupes sociaux comme le Rotary et les Lions, de groupes et associations de pères de famille, d'enseignants, de jeunes, de sportifs et d'organisations culturelles, pour aider à consolider cette fonction.

À cet égard, la première dame du Mexique dirige une fondation, appelée «Vamos, México» et qui a une vocation d'action sociale. Elle a décidé de s'occuper de deux programmes clés du ministère de la Santé, dont l'un traite du problème des dépendances, et elle appuie largement dans tout le pays la création de ces réseaux sociaux.

Nous travaillons également, conjointement avec le Bureau du procureur général de la République et le ministère de la Sécurité, avec des groupes à risque tels que les groupes autochtones, les groupes marginaux et les jeunes prenant part à l'excellent programme de prévention des délits. Parmi ces groupes, il y a les immigrants toxicomanes emprisonnés, les journaliers agricoles dans la région frontalière, les travailleurs des *maquiladoras*, également dans la zone frontalière.

Tous ces groupes à risque, les autochtones, les femmes et les autres sont des éléments fondamentaux.

En ce qui a trait à la co-responsabilité et au front commun contre les dépendances, nous avons, en plus des réseaux sociaux, une série d'outils de mobilisation sociale. Chaque entreprise dispose d'une commission mixte de sécurité et d'hygiène et ces commissions ont pour fonction de surveiller les aspects de sécurité et d'hygiène dans les entreprises. Nous avons introduit dans toutes les commissions mixtes du pays des programmes contre les dépendances, l'alcool, le tabac et les drogues.

Nous célébrons dans tout le pays les journées mondiales des Nations Unies; nous faisons deux fois l'an, avec les jeunes qui font leur service militaire national, des marches contre les dépendances et nous avons un réseau national d'universités contre les dépendances.

En outre, parmi les programmes des comités municipaux, nous avons un programme du ministère de la Santé appelé *Comunidades Saludables* (Communautés en santé). Il y a aussi un autre programme dans les municipalités, *Microrregiones de Alta Marginación* (les Microrégions très marginalisées), et un programme contre l'alcool chez les peuples autochtones.

En ce qui concerne l'alcool, nous travaillons intensément avec les Alcooliques anonymes. Au cours des premiers mois de chaque année, il y a une semaine pendant laquelle nous parlons de partage des efforts. L'an dernier, nous avons rejoint plus d'un demi-million de personnes.

Il existe au Mexique une organisation qui a plus de 33 ans et qui s'appelle les Centres d'intégration juvénile. Il s'agit d'une ONG qui reçoit plus de 90 % de son budget du gouvernement fédéral et qui possède 83 unités dans l'ensemble du pays qui fournissent de l'aide et font de la prévention et de la recherche, c'est le pendant opérationnel du Conseil.

Nous disposons également d'un fidéicomis par lequel nous recueillons des sommes pour appuyer les programmes contre les dépendances. Nous avons créé dans notre pays une série de cliniques pour cesser de fumer – il y en avait 30 au début de cette administration et plus de 150 aujourd'hui – et des cliniques pour buveurs excessifs; depuis trois ans, on dispose d'une ligne téléphonique d'aide où on reçoit 750 appels par jour en moyenne.

Nous avons tenu une série d'ateliers; nous avons une norme officielle au Mexique en ce qui a trait à la prévention, au traitement et au contrôle des dépendances et nous avons renforcé, dans tout le pays, la capacité de traiter ce problème.

Nous avons expérimenté des traitements à la méthadone, un substitut de l'héroïne, sur la frontière nord et nous effectuons présentement une étude sur la buprénorphine, qui est un produit de substitution aux opiacées permettant de libérer les jeunes de la consommation de drogues. En ce qui a trait à la prévention, nous disposerons de six programmes et je vous parlerai uniquement du dernier, soit celui des cercles de lecture qui utilisent un livre intitulé *Comment protéger tes enfants contre les drogues*. C'est avec plaisir que nous pourrions offrir un exemplaire de ce livre à ceux qui sont intéressés.

L'objectif du livre est de faire en sorte que de quatre à six familles se rassemblent et lisent le livre pendant deux ou trois semaines. Grâce à l'exercice il se créera un réseau d'assistance sociale qui permettra au programme de fonctionner.

Nous avons publié deux millions et quart de ces livres et nous avons entrepris des activités de détection précoce dans les écoles à ce sujet.

Enfin, nous avons pris connaissance d'un trouble de l'enfance, appelé le trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité, présent chez environ 5 % des enfants normaux; les statistiques de la Colombie et de l'Argentine, par exemple, vont jusqu'à 12 % de la population normale des enfants. Ces enfants démontrent trois caractéristiques: ils perdent facilement leur concentration à l'école, ils sont hyperactifs et impulsifs. Autrement, ce sont des enfants intelligents ou surdoués mais ils sont vulnérables à la consommation de drogues car les stimulants – et pratiquement toutes les drogues en sont à l'exception de l'héroïne et des tranquillisants – atténuent les symptômes.

Le tabac, entre autres, atténue les symptômes de l'inattention et de l'hyperactivité de sorte que ces enfants deviennent extraordinairement vulnérables à l'usage du tabac et, par la suite, à d'autres genres de drogues. Je sais par expérience qu'au-delà de 80 % des patients aux prises avec une dépendance, que ce soit au tabac, à l'alcool ou aux drogues, ont souffert durant leur enfance d'un trouble de déficit de l'attention non-diagnostiqué et non-traité.

Ils deviennent excessivement vulnérables. Nous disposons maintenant d'un programme dans toutes les écoles du pays où nous détectons à l'avance le trouble de déficit de l'attention et accomplissons un travail de prévention du tabagisme.

Un mot maintenant sur la stratégie du gouvernement du Mexique.

Les grandes compagnies de tabac se trouvent en Angleterre et aux États-Unis. Dans ces pays, les règlements interdisent la publicité dans les médias électroniques mais, dans le reste du monde, elles font de la publicité pour augmenter toujours plus le nombre de consommateurs afin de récupérer le marché qu'elles ont perdu aux États-Unis et en Europe en raison des poursuites de plusieurs millions intentées contre elles.

Par ailleurs, concernant la publicité, nous savons aujourd'hui que deux facteurs font croître l'usage du tabac à des âges plus précoces. L'un d'eux est le prix, et les parlementaires mexicains ont entrepris l'an dernier un processus pour augmenter de 60 % les taxes sur le tabac noir, le tabac des pauvres dans notre pays.

Ils vont poursuivre le processus cette année et dans un an, nous serons arrivés à 110 %. Nous savons, selon des études de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la santé que ce processus, jumelé à un arrêt de la publicité, est la meilleure manière de diminuer la consommation de tabac.

Dans sa stratégie, le Mexique négocie d'abord avec l'industrie du tabac un accord en vertu duquel elle limiterait d'elle-même la publicité. Au même moment, le Congrès mexicain étudie également la possibilité de légiférer pour empêcher la publicité dans les médias électroniques.

Je vous ai dressé un tableau très succinct de ce qui s'avère, comme vous pouvez l'imaginer, un problème terriblement complexe qui exige énormément d'actions, sauf que le gouvernement du Mexique s'est directement et fortement engagé dans ce dossier.

Merci de votre attention.

---

**NARCOTRAFFIC ET LA CONSOMMATION ILLÉGALE DE DROGUES, CONFÉRENCE  
PRONONCÉE PAR MONSIEUR ESTUARDO MARIO BERMÚDEZ MOLINA,  
PROCUREUR SPÉCIALISÉ CHARGÉ DES DÉLITS CONTRE LA SANTÉ**

---

Je me présente à cet important forum de la Confédération parlementaire des Amériques comme représentant du Procureur général de la République (PGR) et en ma qualité de responsable, au Mexique, de la lutte contre l'offre de narcotiques; une tâche difficile à laquelle, malheureusement, font face plusieurs pays de ce continent.

Parler de narcotrafic et de la consommation illégale de drogues, c'est amener la communauté internationale à réfléchir au sujet de l'un des phénomènes les plus actuels et les plus controversés qui la menacent: le narcotrafic. Il s'agit d'une réalité criminelle au pouvoir énorme et complexe, aux effets sérieux et perniciose et, par conséquent, c'est l'un des plus graves problèmes qui frappent l'humanité aujourd'hui et empêchent son développement adéquat. Ce fléau ne respecte ni l'âge, ni le genre, ni la race, ni la nationalité, ni la condition sociale; il détériore la santé physique et mentale des personnes et entraîne la désintégration familiale et sociale.

D'une part, la richesse illégale est dotée d'un grand pouvoir corrupteur qui touche les différentes couches sociales et les dirigeants de divers milieux gouvernementaux.

D'autre part, le besoin d'argent des consommateurs qui amène à commettre des délits, ce qui en fin de compte entraîne une grave décomposition sociale, ceci parce que les drogues, tout comme n'importe quel article de consommation, exigent des producteurs, des distributeurs, des vendeurs et des consommateurs. Comme il s'agit d'activités clandestines, elles provoquent de la violence.

Nous avons écouté l'exposé très intéressant de monsieur Guido Belsasso qui nous a parlé d'un des volets de ce problème, celui de la consommation; nous allons voir l'autre volet et je tenterai ici de jeter les bases principales de l'action du gouvernement du Mexique face à la problématique de l'offre de drogues.

Ce cancer social a dépassé les milieux nationaux. Les gouvernements et les organisations internationales doivent donc y être attentifs et le contrôler puisque, malgré leurs efforts, l'offre de ces produits illégaux a augmenté à des niveaux alarmants. Cela met en péril l'indépendance des États, la démocratie, la stabilité des nations, la santé, le bien-être du genre humain, ainsi que le développement intégral des enfants et des jeunes qui représentent l'avenir de la société tout en étant son point le plus vulnérable.

Dans notre pays, compte tenu du fait que la dépendance aux médicaments et le narcotrafic font partie d'un même problème, puisque la première est une condition *sine qua non* du second, il a fallu mettre en œuvre des stratégies spécifiques qui engagent des ministères et des organismes des gouvernements fédéral, des États fédérés, et municipaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement économique, social et culturel, du contrôle du système financier, de la sécurité publique et de l'administration de la justice. Nous avons précisé, dans le programme national pour le contrôle des drogues 2001-2006, les objectifs, les stratégies et les lignes directrices à suivre en cette matière, le Bureau du procureur général de la République assurant la coordination, le suivi et l'évaluation.

L'objectif général de ce programme national est de réduire la demande et de lutter contre la production, le trafic et la commercialisation illégale de drogues, le détournement de précurseurs chimiques, de produits chimiques essentiels et d'outillage pour la production de drogues synthétiques, ainsi que pour l'exécution de délits connexes comme le blanchiment d'argent et le trafic d'armes, selon une approche de vigilance totale qui inclut les efforts fournis par les institutions publiques des trois paliers de gouvernement, et le renforcement de la coopération internationale.

Le programme définit la position du gouvernement du Mexique face au problème du narcotrafic dans toutes ses modalités et manifestations en se fondant sur la législation spécifique dont dispose l'État mexicain.

La prévention de la consommation de drogues s'appuie sur un vaste cadre constitutionnel et légal dont le but est de garantir l'intégrité physique et la santé des Mexicains; à cet égard, c'est par l'entremise du ministère de la Santé et des ministères chargés des dossiers pertinents, ainsi que des organismes fédératifs qui collaborent avec la Fédération en matière de salubrité générale, que sont appliquées les normes visant à prévenir et à résoudre ce problème.

En outre, on a établi, comme aspect d'importance spéciale, la prévention de la culture de stupéfiants dans des zones enclines, lesquelles offrent pour la plupart des conditions géographiques, sociales et économiques semblables; c'est pourquoi on a confié au ministère du Développement social la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique générale de développement social pour la lutte contre la pauvreté, en coordination avec les autorités compétentes et les gouvernements des États fédérés et des municipalités, dans le but de décourager la plantation et la culture de stupéfiants.

Dans le même ordre d'idées, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, des Pêches et de l'Alimentation, en coordination avec les organismes compétents et les autorités des États fédérés, participe à la formulation et la mise en place de mesures et de programmes de développement rural, dans le but de hausser le niveau de vie des familles qui habitent la campagne et ainsi renforcer, peu à peu, la capacité de réagir afin d'encourager le développement intégral dans ce milieu et de réduire la possibilité que des organisations vouées au narcotrafic puissent inciter la population rurale à cultiver des stupéfiants.

Par ailleurs, étant donné la transnationalisation du narcotrafic, la loi autorise l'Administration fédérale, par l'entremise du ministère des Relations extérieures, à favoriser et à assurer la coordination de mesures à l'étranger par les organismes et ministères de l'Administration publique fédérale, sans affecter l'exercice des attributions que chacun d'eux possède. Elle peut en outre se doter d'instruments juridiques, bilatéraux et multilatéraux pour renforcer la coopération internationale sur des questions touchant la réduction de la demande, les opérations de saisie de drogues et de recherche de narcotrafiquants, la destruction de cultures illégales, la lutte contre les organisations criminelles, ainsi que les opérations et les stratégies internationales contre le blanchiment d'argent et le choix des voies utilisées pour le détournement de précurseurs chimiques et le trafic d'armes.

Dans le cadre des relations internationales, on garantit la non-application extraterritoriale des lois et on renonce à la mise en place de forces multinationales pour la lutte contre les drogues; de son côté, le ministère des Finances et du Crédit public a établi des normes douanières de contrôle et de surveillance pour l'importation et l'exportation de précurseurs chimiques, de produits chimiques essentiels et d'outillage pour la production de drogues synthétiques, afin d'éviter leur détournement vers des laboratoires clandestins; cette activité s'effectue en coordination avec le Bureau du procureur général de la République et les ministères de la Santé et de l'Économie.

Pour prévenir des délits touchant des opérations effectuées avec des fonds de provenance illégale ou le blanchiment d'argent, il existe une unité de renseignement financier, service non-policiier qui collabore avec le ministère public de la Fédération pour l'obtention, la remise et l'analyse de rapports d'opérations suspectes, fournis par divers organismes du système financier, afin de pouvoir mettre à jour les opérations du blanchiment d'argent; ceci permet de démarrer l'enquête et la poursuite dans les cas de comportements illégaux.

En outre, comme mesures préventives pour répondre aux exigences de diverses lois financières, ce ministère a mis en place des dispositions générales qui obligent divers organismes financiers à rapporter des informations pertinentes et déclarer l'entrée ou la sortie d'argent aux frontières.

De même, le ministère des Finances et du Crédit public est chargé de favoriser des enquêtes simultanées et coordonnées avec des organismes nationaux et internationaux dans le but d'assurer l'échange de renseignements spécialisés et la formation des fonctionnaires dans ce domaine.

La lutte contre le narcotrafic constitue l'un des principaux objectifs du Bureau du procureur général de la République, comme institution chargée de l'enquête et de la poursuite des délits, afin de garantir la protection de l'intérêt juridique et de la santé publique établie par notre Constitution.

Elle exige également un effort quotidien de la part de son personnel, et en particulier du service spécialisé que je dirige, qui est chargé des délits contre la santé, lesquels mettent en danger, malheureusement souvent, leur intégrité physique et même leur vie.

Il faut cependant signaler que l'activité du ministère public de la Fédération ne constitue qu'une partie des stratégies et des mesures conjointes du gouvernement fédéral du Mexique puisque sa lutte se fait grâce à la coopération réelle et de l'action concertée des autorités locales et fédérales.

Ainsi, la lutte contre le narcotrafic s'effectue sur divers fronts. On combat la production de stupéfiants par la coordination des opérations du Service spécialisé chargé des délits contre la santé, que j'appellerai dorénavant la FEADS, comme on la connaît dans notre pays, à cause de la longueur de son nom. Cette coordination des opérations de la FEADS permet de supprimer les cultures illégales à l'étendue du territoire national.

Le Mexique produit deux cultures illégales en grande quantité: la marijuana et le pavot. Cette culture s'effectue sur tout le littoral de l'océan Pacifique, des États du sud, le Chiapas, jusqu'aux environs du dernier État du nord, étant donné que ce littoral, qui représente la partie sud de l'État de Sonora, est une région très très propice à ce type de cultures; cette région est connue, même internationalement, comme le Triangle d'or, formé des États de Sinaloa, Chihuahua et Durango.

Diverses mesures sont utilisées pour la suppression de ces cultures sur le territoire national. D'abord, des vols de reconnaissance. La flotte aérienne dont dispose l'institution est constituée d'avions à ailes fixes et à ailes rotatives. Dans un premier temps, on repère, au moyen d'avions à ailes fixes, les plantations illégales de marijuana et de pavot, dans leurs différents cycles de production, qui ne sont pas simultanés mais successifs.

On détermine alors l'emplacement à l'aide de coordonnées qui sont transmises aux responsables de l'étape suivante qui devront effectuer la fumigation aérienne des plantations à l'aide d'hélicoptères. L'un des herbicides dont l'usage est autorisé par l'Organisation mondiale de la santé, qu'on applique sans interruption au Mexique depuis 16 ans, est l'herbicide pour «COAC».

On indique qu'il est moins toxique dans notre environnement, qu'il n'a pas d'effets résiduels et qu'il n'entraîne pas de risques pour les personnes affectées, directement ou indirectement, aux activités de suppression de cultures illégales; en outre, il ne s'attaque qu'aux feuilles et, lorsqu'il entre en contact direct avec la terre, il perd son effet de sorte qu'il n'est pas dommageable à l'écologie de nos sols.

La fumigation de ces plantations se fait par voie aérienne ou, si cela s'avère impossible, du fait que les cultures sont parfois entremêlées et qu'on retrouve des cultures de marijuana ou de pavots sous les arbres, l'éradication se fait manuellement.

L'armée mexicaine affecte quotidiennement 30 000 soldats à cette tâche, avec tous les risques que celle-ci implique. Ce ne sont pas les paysans mais bien les narcotrafiquants, qui financent cette activité et qui la supervisent, qui résistent à ces mesures du gouvernement du Mexique de deux manières: en tirant sur les avions avec des armes très puissantes ou bien en s'en prenant aux forces armées mexicaines.

Dans les régions où l'on retrouve ces cultures, on utilise une autre technique plus sophistiquée, y compris en fonction de l'orographie, qui consiste à tendre des câbles de façon à ce que lorsque l'hélicoptère passe, le pilote, constatant qu'il n'y a pas d'obstacle, entreprend sa reconnaissance et se préparant à fumiger, on tire et tend un câble afin qu'il s'emmêle au rotor de l'appareil pour le déstabiliser. Nous avons connu de nombreux autres accidents de ce genre.

Dans d'autres cas, on laisse carrément les câbles tendus dans la zone de culture pour empêcher le travail de l'hélicoptère fumigateur. Lorsqu'on localise des plantations ainsi protégées, on transmet l'information immédiatement. La coordination se fait avec l'armée mexicaine pour que les soldats retirent manuellement les câbles et s'assurent de détruire manuellement la plantation illégale ou bien de permettre le travail de l'hélicoptère fumigateur.

De par sa nature, cette activité se fait évidemment en groupes de deux. Il y a un hélicoptère qui effectue directement la fumigation, ce qui est une activité à risque, puisque pour que l'herbicide soit efficace, il doit voler à trois mètres seulement au-dessus de l'obstacle le plus élevé. L'hélicoptère ne peut pas voler lorsque la vitesse du vent dépasse 18 kilomètres à l'heure; il est alors impossible de détruire les cultures illégales, indépendamment des risques auxquels il est quotidiennement exposé.

Après la fumigation manuelle ou aérienne effectuée grâce à la coordination des opérations de la FEADS, on passe à l'étape des vols de vérification afin de constater ce qui a été détruit et l'inclure dans le système statistique qui produit un rapport mensuel où on classe les résultats en deux groupes: le travail institutionnel, celui du Bureau du procureur général de la République, et le travail à l'échelle nationale auquel s'ajoutent les activités des autres organismes du gouvernement qui participent à cette tâche de suppression des cultures illégales.

En ce qui a trait au transport et à la distribution de drogues, la prévention s'effectue au moyen d'activités de surveillance et de saisie; il s'agit là d'une autre activité dont est responsable le service de la coordination des opérations que je dirige. Ces saisies se font par voie aérienne, maritime et terrestre.

Pour mener ces activités, il y a coordination entre le Bureau et les ministères de la Défense nationale, de la Marine, des Communications et des Transports et de la Sécurité publique.

C'est dans ce contexte qu'on contrôle, au moyen de registres, la commercialisation de précurseurs chimiques, de produits chimiques essentiels et d'outillage, en coordination avec les ministères de la Santé, de l'Économie et des Finances et du Crédit public, afin de prévenir leur détournement vers des laboratoires clandestins, de localiser ces derniers et de les démanteler.

En ce qui a trait à la saisie de drogues, il y a un des programmes que coordonne le PGR qui est fort pertinent étant donné l'importance de son personnel, parce qu'il est l'instrument spécial des institutions associées à la lutte contre le narcotrafic, et également à cause des résultats obtenus.

Nous parlons de l'opération appelée Guardían, qui est une évolution de l'opération Sellamiento. L'opération Sellamiento, je suis heureux de le dire, a été prise comme modèle de saisie aérienne par plusieurs États ou pays de toute l'Amérique latine qui ont constaté que cette approche a fonctionné au Mexique au point de dissuader les tentatives de pénétrer l'espace aérien avec de la drogue, soit au moyen d'avions aux énormes capacités de vol, soit avec des avions plus petits provenant surtout d'Amérique du Sud et faisant escale dans des pays d'Amérique centrale.

L'opération Guardían, qui a suivi l'opération Sellamiento, a été mise en place tout de suite après les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis qui ont provoqué, comme on l'a déjà signalé ici, une série de réactions immédiates de la part du gouvernement du Mexique, notamment en raison de la contiguïté avec les États-Unis.

Cette opération Guardían s'effectue aux frontières nord et sud de notre pays ainsi que sur nos littoraux. Il a pour objectif d'empêcher, grâce à des activités de saisie, l'entrée de stupéfiants et de psychotropes sur le territoire national de même que le détournement de précurseurs chimiques et de produits chimiques essentiels et leur transfert ultérieur sur des marchés potentiels.

L'opération Guardián comprend des opérations d'alerte hâtive qui requièrent la coopération internationale. Nous recevons des rapports quotidiens à nos centres de renseignements, de la part des autorités d'autres pays, surtout d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, touchant tout mouvement d'avions ou de bateaux qui pourraient être suspects, ou qui empruntent des trajets ou des routes non-autorisées ou qui font tout simplement l'objet d'une attention spéciale. La Colombie, le Venezuela, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, le Brésil, et récemment, de manière plus accentuée, le Panama et le Costa Rica, nous font rapport sur tous ces genres de vols, sur l'autonomie possible des avions, ainsi que sur les bateaux qui adoptent des trajectoires zigzagantes ou parfois confuses.

C'est seulement ce mécanisme qui nous permet d'être alertés et d'alerter tous les pays qui sont des destinations possibles de ces bateaux chargés de drogues, afin qu'ils réagissent sans délai. Grâce à cette approche de coopération internationale, cet exercice a enregistré d'importants succès.

Dans le cadre de l'opération Guardián, on retrace également les cibles suspectes, ainsi que des activités de transfert terrestre et maritime, des patrouilles dans des régions côtières, à l'intérieur des espaces territoriaux et patrimoniaux nationaux, et le contrôle d'éléments périphériques terrestres, maritimes et aériens, qui appuient le trafic illégal de drogues.

Je fais allusion aux radars, aux antennes et aux pistes clandestines où peuvent atterrir des avions en toute sécurité.

Nous disposons aussi d'un système intégral de communications qui est directement relié à un système hémisphérique occidental de communications ainsi que d'un système de renseignement qui nous permet de suivre et de détecter des opérations qui débutent dans un pays et qui se terminent dans un autre.

L'augmentation du niveau de coopération, qui nous a permis de réaliser des activités conjointes, parfois entre trois pays, a été extraordinaire. Je me rappelle le cas d'un piano qui a été rempli en Équateur de 63 kilos de cocaïne pure devant transiter par le Mexique en direction de Miami. La police équatorienne et la police des États-Unis – dans ce cas la DEA – sont intervenues et finalement, lors d'une opération conjointe, la police mexicaine – la Police judiciaire fédérale anti-drogues existait encore à cette époque et elle s'est intégrée à ce qui est finalement devenu l'Agence fédérale d'enquêtes –; grâce à cette participation des trois pays, on a pu mettre la main non seulement sur le chargement de drogue mais aussi sur son expéditeur et son destinataire. On réalise de telles opérations tous les jours.

L'information sur le travail national concernant la localisation et le transfert est concentrée et systématisée au Centre de planification pour le contrôle des drogues, communément appelé CENDRO dans notre pays; il constitue un autre domaine du Service spécialisé chargé des délits contre la santé et des responsabilités de la FEADS, d'analyser et d'obtenir des données qui permettent de déterminer les routes du narcotrafic, les zones où il se concentre, l'identification des organisations criminelles et leur mode d'opération et, sur la base de cette information, de préparer des activités d'enquête et de poursuite pour les délits de ce genre.

Le CENDRO est notre lieu de renseignement où est concentrée toute l'information sur le narcotrafic et, à son tour, il diffuse des documents pour que toute l'information qu'il génère soit exploitée par les secteurs chargés de lutter contre le narcotrafic, aussi bien au plan national qu'international.

C'est donc une organisation qui génère des documents de renseignement pour qu'ils soient utilisés par d'autres pays qui doivent faire face à la problématique du narcotrafic.

Tout ce système dont j'ai parlé relève exclusivement, jusqu'à présent et selon une disposition constitutionnelle, du ministère public de la Fédération, soit les enquêtes et la poursuite pour les délits concernant le narcotrafic et ceux qui y sont reliés.

Pour faire son travail, le Bureau du procureur général de la République (PGR), qui se trouve au sein de l'Exécutif fédéral, dispose, comme je l'ai déjà mentionné, de la FEADS, de l'Unité spécialisée sur le crime organisé, communément appelée l'UEDO, de l'Unité spécialisé contre le blanchiment d'argent et des bureaux des États fédérés.

Ces unités se coordonnent entre elles et avec d'autres organismes et ministères afin de s'occuper de manière complète de cette problématique.

L'activité du ministère public de la Fédération en matière de démembrement des organisations criminelles vouées au narcotrafic s'effectue au moyen d'enquêtes sur la structure des organisations et de l'identification des dirigeants.

La procédure utilisée pour la circulation des narcotiques et la structure de ses groupes de sécurité, appelés communément sicaires, sont des aspects fondamentaux de tout système d'organisation criminelle. Il s'agit de la véritable organisation criminelle, c'est-à-dire le crime organisé, et non pas de groupes qui se réunissent à l'occasion pour commettre un quelconque délit. Il peut s'agir de la simple bande, occasionnelle ou provisoire, voire d'une association criminelle dont le rayon d'action est très restreint et très réduit.

Nous parlons plutôt des organisations criminelles connues et qui existent depuis plusieurs siècles. Elles ont malheureusement évolué jusqu'à mettre en péril l'existence de certains pays. On les connaît habituellement comme étant la mafia, organisation sicilienne différente de la Cosa Nostra, qui s'est retrouvée à Chicago et à New York dans les années 1930. Ou bien la Andráguaeta, ou la Camorra, qui sont des institutions également italiennes. Nous pouvons aussi mentionner la Giacussa ou les triades chinoises et d'autres organisations qui existent même si à l'occasion on les nomme incorrectement comme on le faisait pour la mafia russe. La mafia vient uniquement de Sicile et même ses héritiers, venus en Amérique du Nord, n'ont pas pu prendre le vocable mafia; c'est pourquoi ils ont créé la Cosa Nostra.

Ce sont là les véritables organisations criminelles qui sont capables de déstabiliser une nation, un pays et de mettre en péril sa survivance et son développement.

Parmi les activités du ministère public de la Fédération, on trouve aussi les enquêtes sur des membres d'institutions publiques qui protègent ces organisations.

Le crime organisé se développe de deux façons: soit par la violence – les sicaires –, soit par la corruption. La corruption est un phénomène naturel à ce type de crime. Ces organisations, avec leur énorme pouvoir économique, cherchent à corrompre, dans toutes les parties du monde où ce phénomène existe, les membres des organisations de l'État dont l'objectif est de lutter contre elles.

Les ressources qu'elles génèrent sont immenses; ce sont en fin de compte des entreprises criminelles dont le but principal et ultime est l'énorme profit, et elles vont toujours chercher à corrompre les autorités qui sont chargées de les combattre.

La corruption est donc un phénomène indiscutablement associé aux opérations du crime organisé.

Au Mexique, on enquête également sur les activités économiques illégales des dirigeants ou des administrateurs des organisations criminelles, sur leur situation financière, sur leurs relations commerciales ainsi que sur leurs propriétés immobilières et mobilières.

Évidemment, beaucoup d'entre eux se cachent derrière des activités économiques formelles et légales pour tenter d'échapper aux enquêtes ou d'apparaître comme des citoyens productifs et utiles à la communauté.

On enquête finalement dans les zones géographiques d'influence ainsi que sur toute autre activité sociale et même politique que pourraient avoir les membres des organisations criminelles.

Toutes les enquêtes dans notre pays débutent, comme l'exige l'article 16 de notre Constitution, à la suite de dénonciations reçues à l'une des unités administratives du Bureau ainsi qu'à la suite de dénonciations anonymes dans le cadre du système de dénonciation civique dont dispose la FEADS, ou bien grâce aux détentions pour flagrant délit résultant des activités d'éradication et de saisie de drogues.

Grâce à l'information recueillie, on réunit les éléments de preuve nécessaires pour soutenir l'exercice de la justice pénale contre les présumés responsables.

Dès que les autorités judiciaires donnent l'ordre d'arrêter quelqu'un, cet ordre est exécuté, ou bien, dans le cas de détenus, lorsqu'on donne les sentences d'emprisonnement formel, on entame les procédures respectives en vue d'apporter ou de renforcer les preuves permettant d'obtenir la sentence condamnatoire appropriée.

Il faut dire que les peines en matière de narcotrafic et de crime organisé sont nettement plus lourdes. Nous verrons plus loin que cela est conforme à des recommandations d'organisations internationales que le Mexique a pleinement mises en oeuvre et qu'en outre, dans le cas de ce genre de délits, il n'y a pas de solutions de rechange profitables à la réclusion ni de mesures pour réduire les sanctions pendant l'exécution de celles-ci.

Lorsqu'à la suite d'une vérification précédente on dispose de données sur une organisation criminelle vouée au narcotrafic, la coordination des enquêtes du Service spécialisé chargé des délits contre la santé, la FEADS, fait intervenir le personnel de l'UEDO, l'Unité spécialisée contre le crime organisé pour qu'on décide de la pertinence d'utiliser les moyens d'enquête spéciaux prévus par la loi dans ce domaine, comme ceux qui existent au Mexique.

Pour intervenir dans les communications privées, il faut l'autorisation du pouvoir judiciaire.

Dans notre pays, le service d'enquête ne peut décider seul d'intervenir dans les communications privées, comme cela se fait dans d'autres pays.

En approuvant cette loi en 1996, notre Congrès a décidé qu'en ce qui a trait à cette mesure, qui est certainement un des moyens qui existent pour lutter contre ce genre de délinquance mais qui n'est pas une mesure ordinaire contre le crime, il faudrait une décision expresse du pouvoir judiciaire pour qu'elle soit autorisée.

Nous disposons également comme outils des périodes de détention provisoire plus longues, soit de 96 heures, et l'assignation à résidence pouvant aller jusqu'à 90 jours. Normalement, la période maximale de détention provisoire est de 48 heures, s'il ne s'agit pas de crime organisé, et la période d'assignation à résidence peut aller jusqu'à 30 jours.

En ce qui a trait aux ordres d'assignation à résidence et d'emprisonnement de courtes durées, le juge doit déterminer dans un délai de 24 heures la pertinence ou non de l'ordre d'arrêt sollicité.

L'infiltration d'agents, que seul le procureur général de la République peut autoriser, l'offre de récompenses pour une collaboration, la protection des témoins, des victimes ou de toute personne dont l'intervention dans l'enquête, que ce soit avant ou pendant la procédure pénale, met en danger la vie ou l'intégrité physique.

Les avantages juridiques pour les membres des organisations criminelles qui fournissent des informations en vue de la détention de leurs dirigeants.

De même, si on a des renseignements touchant des opérations possibles avec de l'argent obtenu illégalement, on confisque les avoirs de manière préventive et on fait intervenir l'Unité spécialisée contre le blanchiment d'argent, laquelle vérifiera la situation financière des présumés responsables et de leurs acolytes et les raisons de cacher la provenance de l'argent. Pour ce faire, l'Unité peut demander de l'information au ministère des Finances et du Crédit public, aux commissions nationales des Banques et Valeurs et des Assurances et Garanties, afin d'obtenir les éléments de preuve suffisants pour l'arrestation des présumés responsables et, le cas échéant, la confiscation des avoirs illégaux au profit du procureur et de l'administration de la justice.

En matière de coopération internationale, on prend des mesures en tenant compte des conventions internationales que le Mexique a signées et ratifiées et qui émanent de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme la Convention de New York de 1961 sur les stupéfiants, amendée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de Vienne de 1971, et la Convention de l'Organisation des Nations Unies contre le trafic illégal de stupéfiants et de substances psychotropes, signée à Vienne en 1988.

Ces conventions établissent des mécanismes de contrôle des drogues et recommandent aux pays membres de cataloguer les comportements reliés à la production, à la distribution, au trafic et à la commercialisation de drogues.

Ces dispositions ont été reprises dans la législation nationale, aussi bien en ce qui a trait aux délits contre la santé que dans la Loi générale contre le crime organisé.

Ce dossier a exigé un travail conjoint et permanent de la part de la communauté internationale et c'est ainsi que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a émis, en juin 1998, la déclaration politique «Principes directeurs pour la réduction de la demande de drogues et mesures pour encourager la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial des drogues» comme disposition complémentaire pour aviver la conscience universelle relativement au besoin de mesures plus énergiques visant à combattre et à prévenir la pharmacodépendance et le narcotrafic.

Les engagements pris dans cette déclaration politique de 1998, dont le terme est fixé à l'an prochain, ont déjà été respectés par le Mexique et se sont traduits par des changements législatifs et des programmes nationaux de lutte contre la production illégale, le trafic et la consommation induite de stimulants du genre amphétamine et de leurs précurseurs.

Progrès législatifs et programmes nationaux contre le blanchiment d'argent, mesures adoptées pour la promotion et le renforcement de la coopération judiciaire, adoption de nouveaux et meilleurs programmes et stratégies pour réduire la demande de drogues.

Même si, en matière législative, avant 1998, on disposait de la Loi fédérale sur le contrôle des précurseurs chimiques, des produits chimiques essentiels et de l'outillage pour la fabrication de capsules, tablettes et/ou comprimés (Loi de 1997) ainsi que de la criminalisation, dans le Code pénal fédéral, des comportements reliés au détournement, au trafic illégal et à l'utilisation induite de produits pour la fabrication de drogues synthétiques (Loi de 1996) on a maintenant mis en place des mesures administratives de surveillance au moyen du contrôle et de l'enregistrement des exportations, des importations et des produits d'usage légal nécessaires.

Aucun précurseur ne peut entrer au Mexique, à la suite de la vérification maritime que nous effectuons, sans une autorisation préalable, donnée en l'occurrence par le ministère de la Santé.

En ce qui concerne notre législation pénale en vigueur touchant la lutte au narcotrafic et ses délits connexes, je fais surtout allusion au blanchiment d'argent et au trafic d'armes, on dispose depuis 1996 de la Loi contre le crime organisé, qui détermine des moyens spéciaux d'enquête et d'accusation.

Les lois qui régissent le système financier mexicain sont présentement revues par divers ministères de l'Exécutif fédéral afin de déterminer la pertinence de proposer à notre Congrès des mesures visant l'établissement de mécanismes de contrôle permettant de détecter des opérations montées avec de l'argent de provenance illégale, conformément aux recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux, le GAFI, dont le Mexique fait partie.

En outre, depuis 1998, dix traités, cinq conventions, neuf ententes et deux protocoles, bilatéraux et multilatéraux, en matière de consommation et de trafic illégal de drogues, de précurseurs chimiques et de produits chimiques essentiels, ainsi que de blanchiment d'argent et d'extradition avec des pays d'Europe et d'Asie ainsi qu'avec des pays de notre continent: la Colombie, le Brésil, le Panama, le Paraguay, la République orientale d'Uruguay et la République dominicaine ont été adoptés afin de raffermir la lutte contre le narcotrafic.

Dans le respect des politiques nationales et de la souveraineté des États, ces instruments juridiques sont considérés au Mexique comme étant la loi suprême aux fins de l'article 133 de notre Constitution fédérale.

Cet engagement de l'État mexicain à contribuer à la lutte contre le problème mondial des drogues s'est manifesté par la signature, à Palerme, en décembre 2000, de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational, dont l'objectif est de déterminer des façons et des moyens de renforcer et d'améliorer les compétences nationales et la coopération internationale, ainsi que d'établir les bases d'une action mondiale pour empêcher l'existence et la croissance de ces groupes.

Cette Convention de Palerme, ratifiée par le Sénat de la République le 23 octobre dernier, entraînera nécessairement une étude de notre législation en la matière afin d'examiner la pertinence d'y apporter des ajustements.

Les chambres basse et haute de notre Congrès étudient présentement les premiers travaux législatifs regroupés en quatre projets de réforme à la Loi fédérale contre le crime organisé présentés par des législateurs des partis Révolutionnaire institutionnel, Action nationale et Écologiste vert de notre pays.

En matière d'opérations internationales pour le contrôle du narcotrafic, on doit par exemple signaler la participation du Mexique au Groupe D de la Conférence internationale pour le contrôle des drogues, qui comprend le Belize, le Costa Rica, le El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama.

En tant que responsable de l'opération Atlantique, qui vise à élaborer et coordonner les activités d'échange d'information, à l'intérieur de la région, en ce qui a trait au trafic de drogues par voie maritime, le Mexique rédige des rapports sur les assurances et des analyses stratégiques touchant les trajets.

Cette opération dont le Mexique a été responsable a établi une façon de faire qu'on connaissait déjà mais qui a été pleinement confirmée, soit l'utilisation de vedettes dans une certaine île très proche du Nicaragua, où les embarcations colombiennes ou sud-américaines sont échangées contre des vedettes beaucoup plus rapides, connues comme étant du modèle Eduard Doño.

Cette opération Atlantique a finalement servi à établir le modèle qui sera utilisé à l'échelle internationale par les pays de la région associés à cette activité visant le trafic de drogues par voie maritime.

Le phénomène du crime organisé, qui n'est pas étranger au Mexique, a acquis au cours des dernières années une énorme importance pour la société, ce qui affecte l'existence pacifique des citoyens, étant donné la violence qu'il exerce au détriment de leurs droits fondamentaux.

Il s'ensuit que dans notre pays, conformément aux engagements internationaux, l'évolution des institutions d'administration de la justice a dû s'ajuster pour répondre à la dynamique et la diversification des activités illégales des groupes criminels.

C'est pourquoi, en 1995 et 1996, dans un exercice spécial, un groupe interinstitutionnel formé de représentants des pouvoirs exécutif et législatif fédéraux a réalisé les travaux nécessaires à l'élaboration d'un projet de loi relatif au crime organisé.

De fait, on a alors établi que les autorités du Bureau du procureur général de la République et celles du Bureau du procureur général du District fédéral, dont le titulaire était encore à l'époque désigné par l'Exécutif du pays, conjointement avec des sénateurs et des députés des partis représentés au sein notre Congrès, devaient appuyer les pays éprouvés par le crime organisé et le narcotrafic.

Cette Commission, à laquelle nous avons eu la chance de participer, s'est rendue dans des pays comme la Colombie, les États-Unis, la France, l'Espagne et en Italie, à Palerme plus particulièrement, pour prendre connaissance des outils, des stratégies et de la réglementation que ces pays ont dû élaborer pour faire face à la problématique du crime organisé.

Grâce à ce travail, l'Exécutif fédéral et tous les membres des groupes parlementaires représentés au Congrès de l'Union présenteront conjointement le projet de loi pour créer finalement la Loi contre le crime organisé, comme celle qu'on a promulguée en novembre 1996, conformément aux traités internationaux signés par notre pays et selon les principes qui régissent le système juridique pénal mexicain et qui fixent les mesures juridiques adéquates pour les enquêtes et la poursuite de ces entreprises criminelles.

Lorsque ce genre d'instrument est présenté pour étude au pouvoir législatif, les débats les plus mouvementés portent sur la différence substantielle qui existe entre ces formes de réaction et celles qu'utilise l'État pour lutter contre la délinquance ordinaire. Néanmoins, ces formes de réaction sont utilisées dans tous les pays à vocation démocratique qui ont dû les mettre en oeuvre pour contrecarrer les modes d'opération et les effets du crime organisé.

Aucune forme de réaction ne pourrait être considérée présentement par la communauté internationale comme plus valable et plus efficace que celles utilisées ici.

Par rapport à plusieurs mesures, notre pays n'a certainement pas encore élaboré de procédures concrètes comme le programme de protection des témoins. Nous n'avons pas encore aujourd'hui au Mexique de mécanismes pour modifier l'identité civile d'une personne ou bien procéder à ce qu'on appelle sa «mort civile» pour lui donner une nouvelle identité comme on le fait dans d'autres pays, ou, encore mieux, pour changer son identité physique.

Nous n'avons pas dû en arriver à des situations aussi délicates et nous n'aurions probablement pas aimé parler ici de ce qu'a été obligé de faire un pays de notre continent à un moment donné de son histoire judiciaire: des procureurs et des juges sans visage.

Nous avons des systèmes qui aujourd'hui sont soumis à l'étude, d'où les quatre projets présentés par les groupes parlementaires de notre Congrès pour déterminer la validité ou le besoin de réformes à la présente et à la nouvelle Loi fédérale contre le crime organisé.

Nonobstant ce qui précède, le 30 avril 1997, en raison de diverses circonstances présentes au sein du Bureau du procureur général de la République, au lieu de concentrer les activités, les mécanismes et les outils contre le crime organisé dans une structure unique comme l'envisageait la Loi contre le crime organisé, on a créé: le Service spécialisé chargé des délits contre la santé, la FEADS et l'Unité spécialisée contre le crime organisé, l'UEDO.

L'UEDO dépend directement du procureur général de la République qui nomme son titulaire. La FEADS est sous l'administration du Bureau du procureur et ses nominations relèvent de l'Exécutif fédéral, en plus de succéder au précédent Institut national de la lutte contre les drogues. Et en 1998, au sein de la même institution, on a créé l'Unité spécialisée contre le blanchiment d'argent.

Il en résulte évidemment que les services d'enquêtes et de poursuites relatifs au narcotrafic et au blanchiment d'argent, activités illégales qui, paradoxalement, ont été à l'origine de la législation spéciale sur le crime organisé, se heurtent à de nombreux obstacles en raison de leur fractionnement en trois unités administratives.

Malgré leur coordination, elles n'ont pas donné les résultats souhaités et ont pris du retard en voulant limiter la loi au seul domaine dont chacune est responsable.

Certaines enquêtes de l'Unité contre le blanchiment et certaines recherches de la FEADS ne peuvent aboutir parce qu'elles ont besoin des outils que la Loi fédérale contre le crime organisé possède ou autorise. On doit alors faire intervenir l'UEDO.

Cet arrangement n'est manifestement ni pratique ni fonctionnel et il ne favorise pas non plus le développement institutionnel adéquat pour lutter contre les organisations criminelles, notamment celles des narcotrafiquants, qui constituent la plus importante manifestation de ce genre de crime au Mexique.

C'est pourquoi, après avoir soigneusement analysé la structure et le fonctionnement de l'institution, le gouvernement du Président Fox, sous la responsabilité de monsieur Macedo de la Concha, a réexaminé la nécessité de redéfinir ses fonctions et de réaménager les unités administratives qui la composent. Il a également proposé une méthode institutionnelle qui définit ses procédures et ses responsabilités, tout en assurant l'unité de direction et d'opération du ministère public de la Fédération spécialisée dans le crime organisé et ses auxiliaires directs, afin de rassembler les ressources juridiques, humaines et matérielles nécessaires à la lutte contre les organisations criminelles.

Dans le projet de changement organisationnel du PGR, on envisage la création d'un sous-bureau d'enquête spécialisé dans le crime organisé, qu'on connaît déjà comme la SIEDO, dans lequel on réunit les unités existantes pour tirer avantage des mécanismes de la loi au profit de l'administration de la justice dans ce domaine, étant donné que l'information obtenue grâce à eux pourra être utilisée dans d'autres enquêtes connexes.

En renforçant la fonction ministérielle, d'expertise et de service policier, il sera possible d'obtenir une plus grande efficacité dans la lutte contre le crime organisé et d'augmenter la capacité de réaction du ministère public de la Fédération.

Ce sous-bureau, qui en réalité correspond à la modification et à la fusion de la FEADS dans sa structure administrative, à laquelle se rattachent l'UEDO et l'Unité contre le blanchiment d'argent, disposera d'unités spécialisées dans chacun des crimes traités jusqu'à présent, qui font aussi l'objet d'étude de la part de notre Congrès et sont prévus dans la Loi fédérale contre le crime organisé.

Il s'agit de crimes contre la santé, du narcotrafic, d'opérations à l'aide d'argent de provenance illégale, de blanchiment d'argent, de falsification et d'altération de monnaie, d'assaut et de vol de véhicules, de terrorisme, d'approvisionnement et de trafic d'armes, de séquestrations, de trafic de mineurs, de trafic de sans-papiers et de trafic d'organes.

Même si les délits mentionnés sont de diverses natures, l'expérience a mis en évidence leur interrelation. À cet égard, le sous-bureau aura les avantages suivants:

Le fait d'être un seul service administratif luttant contre le crime organisé au sein duquel on met à profit les ressources juridiques spéciales fixées par la loi en cette matière.

La possibilité de redéfinir les voies de coordination et les méthodes de contrôle; d'augmenter l'éventail des éléments à couvrir et la capacité de réagir; de renforcer la coopération systémique; de concentrer les opérations pouvant être utilisées dans divers secteurs d'enquête pour étayer la preuve de divers délits; de renforcer la compétence stratégique du ministère public en la matière.

Par ailleurs, la création de ce sous-bureau renforcera également les relations interinstitutionnelles des organismes des trois paliers de gouvernement, puisque ce sera le seul canal pour la mise en place des mécanismes de coopération et de collaboration en cette matière, à l'échelon national aussi bien qu'international, évitant ainsi la dispersion des efforts tout en assurant une réaction coordonnée face à ce phénomène criminel.

Ce changement acquiert actuellement une grande importance. Il doit donner des résultats probants qui permettront de regagner la confiance du public à l'égard de l'administration fédérale de la justice et de présenter un front uni et organisé contre le crime organisé dans ses différentes manifestations, ce qui jettera les bases nécessaires pour donner de la cohérence à la structure de l'institution et à l'objectif réel poursuivi depuis 1996 par la Loi fédérale contre le crime organisé.

Un autre défi important auquel fait face l'administration de la justice mexicaine a déjà été abordé ici. Il s'agit de la lutte contre ce qu'on appelle la vente au détail, manifestation criminelle qui touche directement la société depuis peu, vu que le narcotrafic utilise différents systèmes et étend son pouvoir aux endroits les plus reculés. Ceci augmente considérablement la consommation de drogues dans la société, raison pour laquelle il faut également prendre des mesures contre les revendeurs de drogues. Des enquêtes sur ces derniers pourraient mener aux organisations criminelles.

À cet égard, on s'est aperçu que ce sont les autorités locales qui reçoivent d'abord l'information sur la présence de ce qu'on appelle au Mexique des «petits abris» ou des «piqueries», et sur celle des petits revendeurs de narcotiques dans les écoles, les places, les rues, les bars et les établissements nocturnes.

Toutefois, des motifs de compétence ont déjà été invoqués pour ne pas appréhender ces personnes.

Dans notre cadre juridique actuel, l'article quatre de la Constitution du Mexique prévoit que la protection de la santé est un droit et que la Fédération et les gouvernements des États fédérés coopèrent en matière de salubrité générale, conformément à ce que détermine le Congrès de l'Union. À cet égard, nous pouvons souligner que si le pouvoir de légiférer pour garantir la santé publique est de compétence exclusivement fédérale, l'exécution des mesures que fixe la loi peut être assurée par les divers paliers de gouvernement.

Présentement, la Loi générale sur la santé prévoit que l'Exécutif fédéral a la compétence, en matière de salubrité générale, relativement au Programme contre la pharmacodépendance, selon l'article 3, alinéa XXI et le chapitre vingt-trois. C'est le cas du contrôle sanitaire des produits et services et de leur importation et exportation puisque jusqu'à présent, il appartient exclusivement au gouvernement fédéral d'enquêter, par l'entremise du Bureau du procureur général de la République, et en particulier de la FEADS, sur des délits contre la santé, et notamment sur la vente au détail de narcotiques.

En conséquence, aussi bien l'Exécutif fédéral que celui des divers États fédérés de la République mènent présentement des études visant à proposer au Congrès de l'Union, une réforme de la Loi générale sur la santé, qui accorderait aux gouvernements des États de la Fédération les pouvoirs nécessaires pour combattre ce type de crime contre la santé et pour participer au Programme contre la pharmacodépendance.

Cette proposition est fondée sur la dualité du phénomène sociocriminel des drogues, c'est-à-dire que la consommation illégale de stupéfiants et de psychotropes est uniquement possible s'il y a vente ou approvisionnement de ces substances. Voilà pourquoi on doit également s'attaquer au problème de la consommation par la détention de ceux qui les vendent directement au pharmacodépendant.

Ce lien est indissoluble.

La problématique que représente cette distribution par vente au détail et la demande de narcotiques sera évidemment mieux gérée à ce niveau par les gouvernements des États et du District fédéral, si c'est ce que décide le Congrès de notre pays, étant donné l'importance et le lieu où elle se manifeste.

Le pouvoir octroyé devra alors permettre aux autorités locales d'établir de manière précise des moyens de contrôle et des sanctions en matière de vente et de distribution directe, selon la prémisse irréductible qu'il doit s'agir de doses individuelles pour des consommateurs de stupéfiants et de psychotropes, de façon à ce qu'elles puissent, en se fondant sur le caractère subsidiaire du droit pénal, condamner des comportements qui affectent l'intérêt juridique ou la santé publique, mais ne peuvent être considérés comme du narcotrafic proprement dit ou du crime organisé.

Dans ce cas, elles devront également adopter des mesures pour acheminer l'information sur de tels délits au Bureau du procureur général de la République de façon à ce que celui-ci fasse enquête sur les relations que pourraient avoir, le cas échéant, ces revendeurs de narcotiques avec le crime organisé.

En ajoutant à cela les dispositions préventives de type sanitaire dans des programmes contre la pharmacodépendance, on devra préciser clairement les compétences de la Fédération et celles des États fédérés afin d'éviter de futurs conflits de compétences.

La problématique de la distribution et de la vente de drogues au détail dans leurs communautés constitue certainement l'une des préoccupations majeures des gouvernements municipaux et des États.

On l'a vu, on se rend déjà compte que, normalement, les conflits de compétence ne se produisent pas tant dans des situations de collaboration, comme on pourrait le penser, mais bien lorsqu'on confie une partie des compétences aux États fédérés, en donnant à ce délit un caractère local dans une situation bien concrète où il est question de revendeurs de doses individuelles.

D'autres méthodes sont mises à l'essai et lorsqu'une de celles-ci sera considérée efficace, on la soumettra au Congrès de l'Union ou à tout le moins on la proposera pour étude, parce que c'est certainement dans l'intérêt de l'Exécutif fédéral et de plusieurs gouvernements des États de notre pays.

La stratégie à long terme est certainement la prévention, aussi bien de la demande que de l'offre de drogues. Toutefois, jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats escomptés, il faut améliorer les mesures et les stratégies pour combattre et punir le trafic illégal de stupéfiants et de psychotropes, ainsi que ses délits connexes.

Par cette approche, le gouvernement du Mexique a intensifié la lutte contre le problème des drogues sur tous les fronts. Le programme opérationnel mis en oeuvre par le gouvernement du président Fox s'est même mérité, comme disait le Commissaire contre les dépendances, la reconnaissance internationale comme signe d'approbation à l'égard de notre pays et de reconnaissance à l'égard de ceux qui ont consacré leur vie à cette tâche.

Conséquemment, le Mexique assumera le mois prochain, par l'entremise du Bureau du procureur général de la République, la présidence de la Commission interaméricaine contre l'abus des drogues.

Grâce aux mesures de lutte contre la production de stupéfiants et de psychotropes, on a détruit, l'an dernier, des quantités historiques de cultures illégales sur l'étendue du territoire national. C'est avec satisfaction que nous pouvons vous dire aujourd'hui que cette quantité record a déjà été dépassée cette année et que nous avons maintenant établi un nouveau record en matière de destruction de cultures illégales.

Parallèlement à la poursuite des délits contre la santé, il importe de mener les enquêtes nécessaires pour démanteler les organisations criminelles vouées à cette activité en emprisonnant et en poursuivant les dirigeants, distributeurs, sicaires et prête-noms, y compris les ex-fonctionnaires qui ont profité de la protection que leur poste ou que l'information mise à leur disposition leur ont accordée.

Depuis le début de la nouvelle administration en l'an 2000, nous avons entamé des procédures contre 14 500 individus. Nous avons constaté, comme indiqué ici, que nous avons cessé d'être seulement un pays de transit pour la drogue à destination de notre voisin du nord, le plus grand marché de consommation de drogues et que, malheureusement, nous sommes aussi devenus un pays consommateur de drogues, où le taux d'utilisation augmente alors que l'âge des consommateurs a baissé.

Nous avons en outre observé des activités de corruption importantes et préoccupantes dans les systèmes de sécurité publique de notre pays, ce qui nous amène d'une part, à faire face aux narcotrafiquants proprement dits et, d'autre part, à d'ex-fonctionnaires qui ont trahi la confiance de la société et des institutions pour leurs propres intérêts malhonnêtes.

C'est ainsi que la lutte du gouvernement mexicain s'est concentrée de façon intégrale aussi bien sur les aspects préventifs de la pharmacodépendance que sur la criminalité du narcotrafic et de ses résultats directs et connexes, en se fondant sur des stratégies et des mesures coordonnées de la Fédération, des États et des municipalités.

Cette lutte se fait avec l'indispensable collaboration internationale, toujours dans le cadre de nos lois et en se fondant sur des instruments juridiques internationaux dans le respect total de notre souveraineté.

C'est la volonté de cette administration de combattre, fermement et sans trêve, les groupes criminels voués au narcotrafic, de la base jusqu'en haut, en utilisant toutes les ressources juridiques, humaines, matérielles et technologiques à notre disposition, en encourageant la participation des citoyens.

Même si les résultats de la lutte contre le narcotrafic sont encourageants, nous ne pouvons nullement nous sentir satisfaits.

Grâce aux fonctionnaires à qui nous avons confié cette tâche fondamentale pour le bien de la société mexicaine et de la communauté internationale, nous avons la ferme conviction que cet effort soutenu, avec l'appui des citoyens, permettra d'arrêter ce fléau qui compromet l'engagement fondamental de créer les conditions voulues pour le développement normal et total des personnes ainsi que pour leur bien-être

Nous sommes convaincus que seule la lutte conjointe des sociétés nationales et des gouvernements permettra de progresser de manière appréciable.

Les efforts isolés sont insuffisants. L'échange d'idées et d'expériences dans des forums comme celui-ci incitent à renforcer sans cesse la participation internationale à la défense de la santé, dans la coexistence pacifique des citoyens.

C'est ainsi que le gouvernement de la République mexicaine, par l'entremise des organisations publiques compétentes et avec la participation des citoyens, a revu ses stratégies pour faire face à l'offre et la demande de narcotiques tout en cherchant constamment à faire de la garantie constitutionnelle touchant la santé et la sécurité publique une réalité.

Merci beaucoup de votre attention.



**STATUTS DE LA CONFÉDÉRATION  
PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES**

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **TITRE I - NATURE ET OBJECTIFS**

#### **CHAPITRE I - NATURE**

**Article 1** Nature

#### **CHAPITRE II - OBJECTIFS**

**Article 2** Objectifs

#### **CHAPITRE III - ÉTENDUE DES POUVOIRS**

**Article 3** Étendue des pouvoirs

### **TITRE II - MEMBRES**

#### **CHAPITRE I - ADMISSION, DROITS ET OBLIGATIONS**

**Article 4** Membres

**Article 5** Admission

**Article 6** Droits des membres

**Article 7** Obligations des membres

#### **CHAPITRE II - PARLEMENTAIRES PARTICIPANTS**

**Article 8** Définition

### **TITRE III - ORGANISATION**

#### **CHAPITRE I - STRUCTURE**

**Article 9** Composition

#### **CHAPITRE II - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Article 10** Composition

**Article 11** Composition des délégations

**Article 12** Équité entre les sexes et pluralisme

---

|                   |                                 |
|-------------------|---------------------------------|
| <b>Article 13</b> | Taille des délégations          |
| <b>Article 14</b> | Fréquence des réunions          |
| <b>Article 15</b> | Date et lieu des réunions       |
| <b>Article 16</b> | Vote                            |
| <b>Article 17</b> | Responsabilités des délégations |

### **CHAPITRE III - COMITÉ EXÉCUTIF**

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| <b>Article 18</b> | Composition             |
| <b>Article 19</b> | Mandat                  |
| <b>Article 20</b> | Désignation des membres |
| <b>Article 21</b> | Vacance                 |
| <b>Article 22</b> | Fréquence des réunions  |
| <b>Article 23</b> | Quorum                  |
| <b>Article 24</b> | Attributions            |

### **CHAPITRE IV - PRÉSIDENTE**

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| <b>Article 25</b> | Présidence   |
| <b>Article 26</b> | Attributions |
| <b>Article 27</b> | Mandat       |
| <b>Article 28</b> | Vacance      |

### **CHAPITRE V - PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE**

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| <b>Article 29</b> | Attributions |
| <b>Article 30</b> | Mandat       |
| <b>Article 31</b> | Vacance      |

---

## **CHAPITRE VI - VICE-PRÉSIDENCES**

**Article 32** Vice-présidences

**Article 33** Attributions

**Article 34** Mandat

**Article 35** Vacance

## **CHAPITRE VII - TRÉSORERIE**

**Article 36** Trésorerie

**Article 37** Attributions

**Article 38** Mandat

## **CHAPITRE VIII - SECRÉTARIATS**

**Article 39** Structure et fonctionnement des Secrétariats

## **CHAPITRE IX - RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

**Article 40** Réseau des femmes

## **TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 41** Langues officielles de l'organisation

## **TITRE V - MODIFICATIONS DES STATUTS**

**Article 42** Modalités

**Article 43** Entrée en vigueur des statuts

## **TITRE I - NATURE ET OBJECTIFS**

### **CHAPITRE I - NATURE**

#### **Article 1**

La Confédération parlementaire des Amériques est une organisation qui réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Lorsqu'il est fait mention de la COPA dans les dispositions qui suivent, il s'agit de la Confédération parlementaire des Amériques.

### **CHAPITRE II - OBJECTIFS**

#### **Article 2**

La COPA, initiative des parlementaires des Amériques, favorise la concertation sur des enjeux liés à la coopération interaméricaine et à l'intégration continentale, plus particulièrement sur les projets et les mécanismes issus des Sommets des chefs d'État et de gouvernement des Amériques et contribue au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

La COPA poursuit les objectifs suivants:

- I.- promouvoir les intérêts et les aspirations des populations du continent à l'égard des enjeux et des impacts de l'intégration économique hémisphérique auprès des instances exécutives des Amériques;
- II.- suivre l'état d'avancement des initiatives et des orientations prises lors des Sommets des Amériques et faire connaître leur évolution auprès des membres des congrès et des assemblées parlementaires et des gouvernements des Amériques;
- III.- développer et renforcer les moyens d'action des congrès et des assemblées parlementaires dans le contexte de l'intégration économique hémisphérique;
- IV.- diffuser, auprès de l'ensemble des membres des congrès et des assemblées parlementaires des Amériques, les législations, les réglementations et les moyens d'action mis en place pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les populations des Amériques ainsi que les analyses comparatives de ces politiques publiques;
- V.- favoriser la création d'une synergie et d'une communication permanente entre les membres des différents congrès, assemblées parlementaires, parlements régionaux et organisations interparlementaires du continent;

- VI.- promouvoir la mise en place de politiques publiques agissant sur les causes et les effets de la pauvreté dans les pays des Amériques qui y font face.

### **CHAPITRE III - ÉTENDUE DES POUVOIRS**

#### **Article 3**

La COPA reconnaît et appuie la souveraineté des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés des Amériques. Les recommandations et les statuts de la COPA ne peuvent avoir préséance ou aller à l'encontre des constitutions ou des lois des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés des Amériques.

### **TITRE II - MEMBRES**

#### **CHAPITRE I - ADMISSION, DROITS ET OBLIGATIONS**

#### **Article 4**

Les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques sont membres de la COPA.

#### **Article 5**

La décision d'admettre des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques relève du Comité exécutif.

#### **Article 6**

Les droits des membres de la COPA sont les suivants:

- I.- avoir droit de parole à l'Assemblée générale;
- II.- participer au comité exécutif, conformément à la procédure prévue dans les présents Statuts;
- III.- exercer son droit de parole sur toutes les décisions qui concernent la COPA;
- IV.- tout autre droit qui découlent des présents Statuts.

#### **Article 7**

Les obligations des membres de la COPA sont les suivantes:

- I.- participer aux réunions de l'Assemblée générale;
- II.- fournir une contribution annuelle pour les dépenses de la COPA, laquelle est fixée par le Comité exécutif;

- III.- assumer les responsabilités conférées par l'exercice d'une charge au Comité exécutif;
- IV.- toute autre obligation découlant des décisions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif ainsi que des dispositions statutaires.

## **CHAPITRE II - PARLEMENTAIRES PARTICIPANTS**

### **Article 8**

Pour être parlementaire participant de la COPA, il faut être parlementaire en exercice.

## **TITRE III - ORGANISATION**

### **CHAPITRE I - STRUCTURE**

#### **Article 9**

La COPA est constituée des organes suivants:

- I.- Assemblée générale;
- II.- Comité exécutif;
- III.- Réseau des femmes parlementaires;
- IV.- Commissions de travail thématiques permanentes;
- V.- Secrétariats.

## **CHAPITRE II - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **Article 10**

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la COPA; elle est composée des délégations des congrès, des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, et elle a pour fonctions:

- I.- de débattre de questions qui se rapportent aux champs d'intérêt de la COPA;
- II.- d'approuver, de façon consensuelle, les recommandations qui expriment les points de vue de la COPA;
- III.- d'entériner la nomination des membres du Comité exécutif;

- IV.- d'élire, parmi les membres du Comité exécutif et sur proposition du Comité exécutif, le président, le premier vice-président et les vice-présidents régionaux; et d'élire, sur proposition du Comité exécutif, le trésorier;
- V.- d'adopter le budget de la COPA ainsi que les contributions proportionnelles des congrès, des assemblées parlementaires, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires, sur recommandation du Comité exécutif;
- VI.- de modifier les statuts de l'organisation, sur proposition du Comité exécutif;
- VII.- de ratifier tout accord ou toute convention conclu entre la COPA et d'autres organisations;
- VIII.- toute autre fonction que lui confèrent les présents statuts.

**Article 11**

Les autorités compétentes de chaque congrès ou assemblée parlementaire des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques déterminent la composition de leur délégation respective, en respectant les critères établis dans les présents statuts.

**Article 12**

Les délégations qui participent aux Assemblées générales doivent respecter les principes de l'équité entre les sexes et du pluralisme politique.

**Article 13**

Le congrès ou l'assemblée parlementaire hôte, avec l'approbation du Comité exécutif, décide de la taille des délégations.

Peut participer aux travaux de l'Assemblée générale tout observateur accrédité par le Comité exécutif.

**Article 14**

L'Assemblée générale se réunit préférablement tous les dix-huit mois à l'invitation d'un congrès ou d'une assemblée parlementaire des Amériques.

**Article 15**

Le Comité exécutif et le congrès ou l'assemblée parlementaire hôte fixent conjointement la date et le lieu de l'Assemblée générale et de la réunion du Comité exécutif.

**Article 16**

L'Assemblée générale adopte ses recommandations par consensus.

Si l'atteinte du consensus est impossible, un vote à la majorité des deux tiers des délégations présentes permet l'adoption d'une motion d'amendement.

Chacune des délégations présentes a droit à un vote.

Dans le cas où une délégation n'est pas d'accord, elle a le droit d'inscrire une opinion divergente.

**Article 17**

Chaque délégation informe son congrès ou son assemblée parlementaire des recommandations adoptées par l'Assemblée générale; elle en informe, le cas échéant, les organes pertinents de l'État qu'elle représente, son gouvernement et la société civile. Elle voit à la promotion de leur mise en œuvre.

**CHAPITRE III - COMITÉ EXÉCUTIF**

**Article 18**

Les activités d'organisation et d'administration de la COPA sont sous la responsabilité du Comité exécutif qui est formé:

- I.- du (de la) président(e), du (de la) premier(ère) vice-président(e), des vice-présidents(es), du (de la) trésorier(ère) et des ex-présidents(es) qui exercent une fonction parlementaire;
- II.- d'un(e) parlementaire par parlement des États unitaires et fédéraux;
- III.- d'un(e) parlementaire provenant d'un des congrès ou de l'une des assemblées parlementaires des États fédérés et associés par fédération qui ne sont pas autrement représentés par une organisation interparlementaire au Comité exécutif;
- IV.- d'un(e) parlementaire par parlement régional et par organisation interparlementaire;
- V.- de la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques et d'une autre parlementaire de ce Réseau;
- VI.- d'un(e) parlementaire du congrès ou de l'assemblée hôte de la prochaine Assemblée générale, si ce congrès ou cette assemblée parlementaire n'est pas autrement représenté au sein du Comité exécutif;
- VII.- d'un(e) parlementaire de la première organisation interparlementaire provinciale associée à la COPA;

VIII.- d'un(e) parlementaire de la première assemblée parlementaire hôte.

**Article 19**

Les membres du Comité exécutif entrent officiellement en fonction à la fin de l'Assemblée générale au cours de laquelle leur nomination a été entérinée et leur mandat se termine à la fin de l'Assemblée générale suivant celle de leur nomination.

**Article 20**

Les autorités compétentes des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques qui ont un siège au Comité exécutif nomment le parlementaire ou les parlementaires qui les représentent.

**Article 21**

En cas de décès, de démission, d'empêchement ou de fin d'exercice des fonctions parlementaires d'un membre du Comité exécutif, les autorités compétentes du congrès ou de l'assemblée parlementaire qu'il représente désignent son remplaçant, sous réserve des articles 28, 31 et 35.

**Article 22**

Le Comité exécutif peut tenir des réunions ordinaires et extraordinaires, toujours sujettes à une convocation préalable. Les réunions ordinaires ont préférentiellement lieu une fois l'an et, le cas échéant, préalablement à l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif peut également tenir des réunions extraordinaires lorsque son président l'estime nécessaire ou lorsqu'au moins 25 % de ses membres en font la demande par écrit au président.

En cas d'urgence, les sessions extraordinaires du Comité exécutif peuvent, si le président et les vice-présidents en décident ainsi, se tenir par conférence téléphonique ou par le biais de tout autre moyen de télécommunication.

**Article 23**

Il y a quorum lorsque 10 membres du Comité exécutif sont présents à une réunion.

Peut assister aux travaux du Comité exécutif tout observateur accrédité par celui-ci.

## Article 24

Le Comité exécutif a pour fonctions:

- I.- d'exercer, par consensus, les pouvoirs conférés par l'Assemblée générale et de s'assurer de l'exécution de ses décisions;
- II.- de déterminer le lieu, la date et l'ordre du jour des Assemblées générales conjointement avec le congrès ou l'assemblée parlementaire hôte;
- III.- d'adopter les règles de procédure de l'Assemblée générale;
- IV.- de recommander l'adoption du budget de la COPA ainsi que des contributions proportionnelles des congrès, des assemblées parlementaires, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires;
- V.- de créer des commissions de travail thématiques permanentes, d'en fixer le nombre et les domaines de compétence;
- VI.- de statuer sur l'admission des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques;
- VII.- d'approuver la liste des organisations invitées à titre d'observatrices à l'Assemblée générale et aux réunions du Comité exécutif;
- VIII.- de décider de l'organisation par la COPA de tout autre événement interparlementaire;
- IX.- de soumettre à l'Assemblée générale toute proposition qu'il juge utile au bon fonctionnement de la COPA;
- X.- de prendre des décisions *ad referendum* au nom de l'Assemblée générale lors de situations extraordinaires et urgentes;
- XI.- de proposer les projets de modification des statuts à l'Assemblée générale;
- XII.- de proposer à l'Assemblée générale les candidats aux postes de président, de premier vice-président, de vice-présidents régionaux et de trésorier;
- XIII.- d'approuver, sur proposition du président, le rapport financier de l'organisation;
- XIV.- toute autre fonction que lui confèrent les présents statuts.

## **CHAPITRE IV - PRÉSIDENTE**

### **Article 25**

La présidence de la COPA est assumée par un parlementaire du congrès ou de l'assemblée parlementaire hôte de la prochaine Assemblée générale, sous réserve de l'article 28.

### **Article 26**

Le(la) président(e) a pour fonctions:

- I.- de convoquer, d'ouvrir et de présider les travaux de l'Assemblée générale;
- II.- de convoquer et de présider les réunions du Comité exécutif;
- III.- d'assurer la représentation de la COPA;
- IV.- de voir au respect des statuts de l'organisation, et de trancher tout cas qui ne serait pas prévu par les statuts;
- V.- de superviser les secrétariats;
- VI.- nommer le personnel nécessaire à l'organisation de l'Assemblée générale;
- VII.- présenter le rapport financier de l'organisation au Comité exécutif;
- VIII.- proposer les ordres du jour des réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif.

### **Article 27**

Le (la) président(e) entre en fonction à la fin de l'Assemblée générale au cours de laquelle sa nomination a été entérinée par l'Assemblée générale et dispose d'une période d'au plus 90 jours pour sa prise de poste.

Son mandat se termine à la fin de l'Assemblée générale suivant celle de sa nomination.

Le (la) présidente(e) ne peut être réélu(e).

Le (la) président(e) ne peut cumuler simultanément deux fonctions au sein du Comité exécutif.

### **Article 28**

En cas de décès, de démission, d'empêchement ou de fin d'exercice des fonctions parlementaires du(de la) président(e), il(elle) est remplacé(e), de façon *pro tempore*, par le(la) premier(ère) vice-président(e).

En cas de décès, de démission, ou d'empêchement du(de la) président(e) *pro tempore*, le Comité exécutif élit un nouveau président, parmi ses vice-présidents.

Le(la) nouveau(elle) président(e) assume, dans ce cas, ses fonctions jusqu'à la fin dudit mandat.

## **CHAPITRE V - PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENCE**

### **Article 29**

Le(la) premier(ère) vice-président(e) assiste le(la) président(e) dans ses fonctions.

### **Article 30**

Le(la) premier(ère) vice-président(e) entre officiellement en fonction à la fin de l'Assemblée générale au cours de laquelle il(elle) a été élu(e).

Son mandat se termine à la fin de l'Assemblée générale suivant celle de son élection et il ne peut être renouvelé.

Le(la) premier(ère) vice-président(e) ne peut cumuler simultanément deux fonctions au sein du Comité exécutif.

### **Article 31**

En cas de décès, de démission, d'empêchement ou de fin d'exercice des fonctions parlementaires du(de la) premier(ère) vice-président(e), le Comité exécutif élit, dès sa première réunion, un nouveau premier vice-président, parmi ses vice-présidents.

## **CHAPITRE VI - VICE-PRÉSIDENCES**

### **Article 32**

La COPA a six vice-présidents(es). Cinq des vice-présidences sont accordées à des représentants(es) issus(es) de chacune des régions des Amériques, soit: l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, les Antilles, la Région andine et le Cône sud; la sixième revient à la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.

Dans le cas où il n'y a pas de représentant de la région au sein du Comité exécutif, le Comité exécutif pourra désigner un vice-président régional *pro tempore*.

**Article 33**

Les vice-présidents(es) ont pour fonctions:

- I.- d'assister le(la) président(e) et le(la) premier(ère) vice-président(e) de la COPA dans l'exercice de leurs fonctions;
- II.- de représenter la COPA dans leur région respective et d'y coordonner les travaux;
- III.- toute fonction conférée par les présents statuts.

**Article 34**

Les vice-présidents(es) régionaux(ales) entrent officiellement en fonction à la fin de l'Assemblée générale au cours de laquelle ils(elles) ont été élus(es).

Leur mandat se termine à la fin de l'Assemblée générale suivant celle de leur élection et il peut être renouvelé une seule fois.

Les vice-présidents(es) ne peuvent cumuler simultanément deux fonctions au sein du Comité exécutif.

**Article 35**

En cas de décès, de démission, d'empêchement ou de fin d'exercice des fonctions parlementaires d'un(e) vice-président(e) régional(e), le Comité exécutif élit un nouveau vice-président régional parmi les membres du Comité exécutif.

## **CHAPITRE VII - TRÉSORERIE**

**Article 36**

Le(la) trésorier(ère) est un(e) parlementaire émanant du territoire sur lequel se trouve le secrétariat exécutif de la COPA.

**Article 37**

Le(la) trésorier(ère) a pour fonctions:

- I.- de proposer un projet de budget au Comité exécutif et l'informer de son exécution;
- II.- d'assurer la tenue des livres et documents comptables requis pour la mise en application du budget;
- III.- de présenter le rapport financier à l'Assemblée générale, qui devra préalablement être approuvé par le Comité exécutif.

**Article 38**

Le(la) trésorier(ère) entre officiellement en fonction à la fin de l'Assemblée générale au cours de laquelle il(elle) a été élu(e). Son mandat se termine à la fin de l'Assemblée générale suivant celle de son élection et il peut être renouvelé.

**CHAPITRE VIII - SECRÉTARIATS**

**Article 39**

La COPA est dotée de trois unités de secrétariat situées au Mexique, au Brésil et au Québec. Le secrétariat du Mexique agit à titre de secrétariat exécutif de l'organisation.

**CHAPITRE IX - RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

**Article 40**

Le Réseau des femmes parlementaires est un organe autonome en ce qui a trait aux décisions qui le concernent. Il a pour objectifs de progresser dans la recherche de l'équité entre les sexes, de préserver les acquis des femmes ainsi que le respect que les États doivent accorder aux droits de celles-ci.

Le Réseau fait partie intégrante de la COPA et joue un rôle de guide en ce qui a trait aux problématiques et aux programmes relatifs aux femmes.

**TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 41**

Les langues officielles de la COPA sont l'espagnol, l'anglais, le portugais et le français.

**TITRE V - MODIFICATION DES STATUTS**

**Article 42**

Toute proposition de modification des statuts doit être soumise par écrit, un mois au moins avant une Assemblée générale, à la présidence, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif qui la communique immédiatement aux membres du Comité exécutif. La révision et l'examen de cette proposition de modification est inscrite d'office à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif.

Après avoir étudié la recommandation émise par le Comité exécutif, l'Assemblée générale se prononce sur chaque proposition de modification, préférablement par consensus.

Dans l'éventualité où l'atteinte du consensus est impossible, un vote à la majorité qualifiée de deux tiers des délégations présentes permet de faire adopter une proposition de modification.

Chacune des délégations présentes a droit à un vote.

**Article 43**

Les statuts de la COPA entrent en vigueur le jour suivant leur approbation par l'Assemblée générale.



## ***DÉCLARATION PARLEMENTAIRE D'IXTAPAN DE LA SAL, MEXIQUE***

### **IV<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)**

**24 au 27 novembre 2002**

*CONSIDÉRANT* les délibérations et conclusions des précédentes Assemblées générales de la COPA, tenues à Québec, Puerto Rico et Rio de Janeiro;

*CONSIDÉRANT* le contenu de la Déclaration des ministres du Commerce des Amériques produite le 1<sup>er</sup> novembre 2002 à Quito;

*CONSIDÉRANT* que la Déclaration de principes du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques établit un Partenariat pour le développement et la prospérité dont les trois éléments sont la démocratie, le libre-échange et le développement durable;

*CONSIDÉRANT* que dans la plupart des pays des Amériques, le processus d'intégration économique, qui s'inscrit dans le cadre de la mondialisation, a eu des effets positifs mais a également contribué à la marginalisation, à un éclatement des structures de production et, surtout, à une détérioration du secteur agricole;

*CONSIDÉRANT* que l'intégration économique en cours pose un défi énorme aux États et aux gouvernements, préoccupés qu'ils sont par la diversité culturelle qui représente un patrimoine inestimable pour l'humanité;

*CONSIDÉRANT* que les problèmes écologiques actuels, ainsi que les problèmes sociaux qui leur ont été associés tout au long du siècle dernier, résultent de l'exploitation agricole et industrielle incontrôlée, de la croissance de l'exclusion sociale et de l'émergence de la société de consommation;

*CONSIDÉRANT* que les parlementaires et les assemblées parlementaires en général, lieux d'expression de la représentation démocratique, sont l'objet d'une critique constante et de diverses remises en question;

*CONSIDÉRANT* que le rôle des parlements des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires qui sont dépositaires de la représentation populaire, doit être beaucoup plus important dans les négociations d'accords de libre-échange;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre des processus d'intégration, l'éducation et la formation sont indispensables pour garantir le renforcement des institutions démocratiques, l'élimination de la pauvreté, la diminution de la délinquance et le développement;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'intégration peut limiter la capacité des États d'offrir des services de santé publics et de garantir à tous l'accès aux médicaments;

**CONSIDÉRANT** l'énorme préoccupation qui existe à l'égard de la sécurité publique dans les Amériques, en raison de l'accroissement de la criminalité et de son effet sur la stabilité et la paix sociale, lesquelles sont nécessaires pour consolider un projet continental pour le développement et la prospérité;

**CONSIDÉRANT** que la Confédération parlementaire des Amériques, à titre de forum ouvert et pluraliste dédié à la discussion des problèmes politiques des Amériques, est profondément préoccupée par l'édification d'un continent stable, démocratique et juste;

**NOUS, parlementaires membres de la COPA, réunis à Ixtapan de la Sal, État de Mexico, au Mexique, après avoir discuté de diverses questions spécifiques qui préoccupent tous les Parlements du continent:**

**RÉAFFIRMONS** notre plus profond intérêt à ce que l'objectif du Sommet des Amériques de créer un marché économique intégré des pays du continent, se réalise de manière équitable;

**SOULIGNONS** la nécessité que ce processus d'intégration ne soit pas seulement vu dans une perspective économique et qu'il tienne compte de la nécessité de lutter contre les formes de production et de consommation qui nuisent à l'environnement et qui entravent le développement des petites et moyennes entreprises;

**EXIGEONS** que nos gouvernements intensifient la lutte contre la pauvreté et la marginalisation et favorisent le respect de la diversité culturelle, dont la promotion doit se faire au moyen d'ententes et d'instruments internationaux, et dont l'approbation doit précéder la création d'une Zone de libre-échange des Amériques;

**EXHORTONS** les représentants du pouvoir exécutif de nos pays respectifs à octroyer les ressources nécessaires au fonctionnement des systèmes de santé et à éviter que les normes du commerce international limitent la capacité des États d'offrir les meilleurs services de santé publics;

**RECOMMANDONS** de promouvoir au sein de nos assemblées parlementaires l'adoption d'une proposition pour appuyer «le programme de coopération continentale» dont l'objet est de permettre aux pays qui n'ont pas les ressources suffisantes de participer adéquatement aux négociations de la Zone de libre-échange des Amériques;

**EXIGEONS** que soit garantie l'assignation minimale de 6% du PIB au secteur de l'éducation en assurant une hausse progressive tout en tenant compte des conditions et nécessités de chaque pays;

**AFFIRMONS** qu'il est indispensable que soit reconnu sur la scène internationale et en particulier dans les Amériques, le rôle des Parlements pour le soutien et la promotion de la culture par leurs législations et les autres moyens d'action parlementaire;

**RATIFIONS** notre conviction de l'importance que tous les gouvernements du continent américain signent l'adhésion au Protocole de Kyoto;

**DEMANDONS** que les gouvernements locaux appliquent l'Agenda 21;

**EXIGEONS** également que nos gouvernements intensifient la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et qu'ils développent des politiques éducatives conscientisant la population de l'importance de la protection de l'environnement ainsi que l'application de technologies au service de la qualité de vie;

**RÉITÉRONS** l'importance de la prémisse «Rien n'est décidé jusqu'à ce que tout soit décidé», ce qui signifie que si les demandes visant à rendre le processus équitable ne sont pas satisfaites, la ZLEA ne pourra être mise en œuvre;

**AFFIRMONS** que pour combler le déficit démocratique et pour exercer les attributions qui reviennent aux parlements des Amériques, il faut que les représentants parlementaires soient admis aux délibérations liées aux négociations de la ZLEA, grâce à la reconnaissance de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et de ses organismes spécialisés. Si ceci ne se produit pas, les assemblées nationales membres de la COPA ne seront pas suffisamment informées pour ratifier les traités commerciaux;

**EXIGEONS** qu'on procède à l'élimination immédiate de toutes les subventions et mesures protectionnistes utilisées dans certains pays qui compromettent gravement le commerce de produits agricoles au détriment des pays moins développés;

**RECONNAISSONS** qu'il n'y aura pas de véritable intégration parmi des pays inégaux sans qu'on adopte des mesures compensatoires pour éliminer les asymétries qui existent entre les différents pays. L'intégration n'est pas synonyme de domination, mais bien de coopération, de développement équilibré et harmonieux entre les différents peuples des Amériques;

**RÉAFFIRMONS** notre ferme décision de continuer notre lutte contre toute forme de discrimination et violence envers les femmes n'importe où au monde;

**EXIGEONS** de garantir et fournir la sécurité juridique aux femmes en travaillant ardemment pour que soient respectés les préceptes constitutionnels, traités, accords et lois en vigueur qui veillent, protègent et promeuvent les droits humains des femmes et qui recherchent l'équité des genres et de promouvoir également des lois qui prévoient, pénalisent et éradiquent la violence contre les femmes;

**RECOMMANDONS** de mettre sur pied un forum en matière de politiques fiscales pour examiner l'opportunité et la possibilité d'harmoniser les règles de la fiscalité en vue de coordonner les politiques macroéconomiques dans la région, et ce, chaque fois que cet aspect de l'intégration est essentiel à sa réussite;

*AFFIRMONS* qu'il est essentiel d'adopter, dans chaque pays, des politiques de sécurité publique qui reposent sur une large coopération internationale afin de favoriser un meilleur développement institutionnel et une lutte plus efficace contre la criminalité;

*INSISTONS* pour que les parlements mettent en œuvre des réformes améliorant leur fonctionnement afin qu'ils puissent mieux faire face aux critiques dont ils font l'objet;

*DEMANDONS* à nos Assemblées respectives de participer de manière plus active au suivi des négociations et des décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des Amériques dans le cadre de leurs Sommets.

Cette déclaration comporte également les recommandations adoptées *in extenso* par les six commissions thématiques et le Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui ont tenu des séances dans le cadre de cette IV<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA.



**COMMISSION SUR LA ZLEA, L'ÉCONOMIE,  
LE COMMERCE, LE TRAVAIL ET LA MIGRATION**

***RECOMMANDATION SUR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE  
À LA LUMIÈRE DE LA ZLEA***

*AYANT* à l'esprit la déclaration ministérielle de Quito du 1<sup>er</sup> novembre 2002, là où se sont réunis les ministres du Commerce de l'hémisphère;

*AYANT* à l'esprit la Rencontre parlementaire continentale sur la ZLEA et le rôle des parlements de la région ainsi que la déclaration de Quito qui a découlé de cette rencontre;

*ÉTANT PROFONDEMENT CONVAINCUS* que la représentation populaire qu'on confie aux parlements doit faire en sorte d'entériner ou non, selon le cas, les négociations que mènent les dirigeants, et tenant compte des discussions du Sommet parlementaire sur l'intégration continentale qui a eu lieu il y a quelques jours à Brasilia, au Brésil;

*CONSIDÉRANT* que les accords de libre-échange octroient des droits importants aux investisseurs, limitant et conditionnant de manière indésirable la capacité des parlements de légiférer conformément aux inquiétudes de leurs concitoyens;

*CONSCIENTS* que les différents accords d'intégration n'ont pas réussi à transformer la production de manière suffisante pour engendrer un développement plus équitable de nos peuples;

*PRÉOCCUPÉS* du fait que, dans certains pays, la dynamique d'exportation de biens et de services découlant des accords commerciaux en cours jusqu'à présent n'a pas permis d'intégrer des chaînes de production et de faire participer divers secteurs aux avantages de l'intégration;

*RECONNAISSANT* le rôle que l'investissement étranger a joué comme source de financement extérieur, mais grandement préoccupés par l'augmentation impressionnante de fusions et d'acquisitions du patrimoine productif des économies nationales;

*CONSIDÉRANT* que, au sein de tous les forums, la question de l'agriculture et des marchés agricoles provoque de l'inquiétude et des préoccupations, étant donnée l'énorme diminution des exportations latino-américaines de ces produits, et qu'il n'a pas été possible de rendre compétitif le secteur agricole en raison des politiques de subventions élevées importantes mises en œuvre dans d'autres pays;

*NOUS, parlementaires de la COPA:*

**RÉITÉRONS** l'importance de la prémisse «Rien n'est décidé jusqu'à ce que tout soit décidé», ce qui signifie que si les demandes visant à rendre le processus équitable ne sont pas satisfaites, la ZLEA ne pourra être mise en œuvre;

**SUGGÉRONs** d'encourager nos assemblées à entériner une proposition unanime pour appuyer le «programme de coopération continentale» dont l'objectif est de permettre aux pays qui n'ont pas de ressources suffisantes de pouvoir participer convenablement aux négociations;

**AFFIRMONs** que pour combler le déficit démocratique et pour exercer les attributions qui reviennent aux parlements des Amériques, il faut que les représentants parlementaires soient admis aux délibérations liées aux négociations de la ZLEA, grâce à la reconnaissance de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et de ses organismes spécialisés. Si ceci ne se produit pas, les assemblées nationales membres de la COPA ne seront pas suffisamment informées pour ratifier les traités commerciaux;

**EXIGEONS** qu'on procède à l'élimination immédiate de toutes les subventions et mesures protectionnistes utilisées dans quelques pays, ce qui compromet gravement le commerce de produits agricoles au détriment des pays moins développés;

**RECONNAISSONS** qu'il n'y aura pas de véritable intégration parmi des pays inégaux sans qu'on adopte des mesures compensatoires pour éliminer les asymétries qui existent entre les différents pays. L'intégration n'est pas synonyme de domination, mais bien de coopération, de développement équilibré et harmonieux entre les différents peuples des Amériques;

**AFFIRMONs** que ce sont justement les institutions parlementaires qui sont les mieux placées pour percevoir les inquiétudes de la société et servir de pont entre celle-ci et les négociateurs du processus d'intégration;

**RECOMMANDONS** que lors des rencontres ministérielles et à l'occasion des Sommets qui réunissent les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, la COPA réunisse au même endroit son Comité exécutif ou, le cas échéant, la Commission thématique permanente impliquée;

**EXHORTONS** nos dirigeants à élaborer une politique industrielle qui favorise la création de chaînes de production afin d'inclure la petite entreprise dans le processus d'intégration;

**EXHORTONS** les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à mettre en place un processus de négociation transparent et, pour ce faire, à rendre des comptes devant les instances parlementaires durant tout le processus;

**CONSIDÉRONs** qu'on ne doit pas faire appel, dans les négociations relatives aux subventions et autres barrières protectionnistes, à des instances extérieures au cadre dans lequel sont menées les négociations de la ZLEA, puisque cette pratique nuit à la transparence du processus;

**RECOMMANDONS** de mettre sur pied un forum en matière de politiques fiscales pour examiner l'opportunité et la possibilité d'harmoniser les règles de la fiscalité en vue d'une coordination des politiques macroéconomiques dans la région;

*RECOMMANDONS* que la Commission permanente sur la ZLEA, l'économie, le commerce et le travail examine le processus d'intégration européen de même que l'Accord de libre-échange nord-américain, en particulier le contenu du chapitre XI, et que le résultat de cet examen soit communiqué aux parlementaires membres de la COPA;

*DEMANDONS* que les efforts d'intégration respectent d'autres aspects de nos réalités et non seulement les aspects d'ordre économique. L'intégration se justifie lorsque cela contribue à l'accroissement des exportations de chacun des pays qui y souscrit, ayant pour résultat direct des bénéfices économiques et sociaux pour la population dont la création d'emplois productifs qui contribuent à prévenir l'exclusion et la marginalisation sociales et la migration qui en découle;

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à faire pression auprès des pays développés, lors des différents forums, en vue d'éliminer les barrières douanières, paradouanières et les subventions à l'exportation qui font que le traitement des différents pays qui participent à l'intégration soit inéquitable.



## COMMISSION SUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

### ***RECOMMANDATION SUR LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATION POLITIQUE, DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE LA PERSONNE***

*CONSCIENTS* que les Congrès, Parlements et Assemblées, là où s'exprime essentiellement la représentation politique, indépendamment du déroulement de leur travail, font l'objet d'une critique constante et de diverses remises en question;

*AYANT À L'ESPRIT* l'importance qu'ont les moyens de communication dans les sociétés modernes et pour la création de perspectives sociales, ainsi que l'obligation de leur impartialité et de leur objectivité;

*CONSIDÉRANT* que la démocratie représentative éprouve des difficultés étant donné le nombre croissant et le fractionnement des partis dans les démocraties contemporaines;

*CONSIDÉRANT* que les gouvernements de coalition dans les Assemblées sont en voie de remplacer les gouvernements majoritaires;

*AYANT À L'ESPRIT* qu'il faut rendre compatible la participation de la société et de ses organisations à la vie politique et sociale du pays et le rôle de la direction des partis politiques;

*CONSIDÉRANT* que l'égalité de participation des hommes et des femmes est un des principes fondamentaux de la démocratie et du respect des droits de la personne;

*CONSIDÉRANT* qu'il ne peut y avoir de démocratie sans justice sociale, équité, souveraineté et participation active de la société;

*CONSIDÉRANT* que l'éthique et la transparence sont des éléments essentiels pour le renforcement des parlements et de la démocratie;

*NOUS, parlementaires de la COPA:*

*AFFIRMONS* qu'il faut renforcer le rôle des Assemblées pour faire contrepoids aux pouvoirs de l'État, particulièrement des dirigeants;

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à respecter les règles de coexistence démocratique et à donner aux Assemblées parlementaires de leurs pays le poids qui leur revient;

**INSISTONS** auprès des Assemblées législatives pour qu'elles étudient des mécanismes de renouvellement qui renforcent leur fonctionnement et, par conséquent, la vie démocratique;

**SIGNALONS** le danger croissant que la représentation politique repose sur des appuis privés qui dénaturent le sens social du service public;

**AFFIRMONS** que les Assemblées doivent accomplir un meilleur travail de diffusion et d'information, profiter davantage de l'influence des moyens de communication pour faire connaître le sens de la représentation ainsi que les activités et le travail des parlementaires;

**AFFIRMONS** que l'équité et l'égalité de la participation des femmes et des hommes figurent parmi les principaux objectifs de notre organisation;

**ENGAGEONS** volontiers à élaborer la mission éducative de nos parlements respectifs en matière de démocratie, de connaissance des droits de la personne et de droit international, dans le but non seulement de légiférer en fonction de l'être humain, mais aussi de sensibiliser les citoyens, et plus spécialement les jeunes générations, aux réalités politiques, économiques et sociales d'un État démocratique, et au fonctionnement des institutions parlementaires;

**ACCEPTONS** d'encourager l'assainissement des règles de financement des partis politiques et des campagnes électorales de nos pays respectifs, dans le but de donner à ces processus plus de transparence et d'équité;

**NOUS ENGAGEONS** à rendre plus transparents les processus de ratification d'ententes, traités ou accords internationaux, favorisant ainsi la responsabilisation des parlements fédéraux et fédérés dans leurs sphères de compétence institutionnelle, ainsi qu'à demander l'information complète et adéquate aux dirigeants de nos États pendant les processus de négociation de traités lors de réunions intergouvernementales, dans le but d'assurer une surveillance et de faire en sorte que ces traités ne portent pas atteinte à la souveraineté et aux obligations de tous les paliers de gouvernement. Cette exigence prend toute sa pertinence dans le processus actuel de négociation de l'accord de Zone de libre-échange des Amériques;

**NOUS ENGAGEONS** à veiller attentivement au respect de la démocratie et des droits de la personne dans les Amériques, et nous nous engageons à nous échanger de l'information afin de connaître la situation concernant ces questions dans nos pays et dans les Amériques;

**NOUS ENGAGEONS** à dénoncer formellement toute rupture de l'ordre démocratique et toute violation flagrante des droits de la personne dans l'hémisphère. À cet effet, nous entérinons la position du Comité exécutif de la COPA, prise au mois de mai dernier, sur la séquestration de la sénatrice Ingrid Betancourt et le problème qui touche la communauté de Vieques, ainsi qu'en ce qui a trait à la Charte démocratique de l'Organisation des États américains touchant les événements survenus en avril dernier dans la République bolivarienne du Venezuela.



## **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

### ***RECOMMANDATION SUR L'ÉDUCATION***

*CONSIDÉRANT* que lors de la seconde réunion des Ministres de l'Éducation de l'hémisphère, les ministres ont souligné l'importance de l'éducation comme instrument pour atteindre la paix, éradiquer la pauvreté et combattre le terrorisme;

*CONSIDÉRANT* que l'éducation est une responsabilité nationale des États;

*CONSIDÉRANT* que la coopération entre les États de l'hémisphère en matière d'éducation nous permet de nous rapprocher dans le respect de nos valeurs;

*CONSIDÉRANT* qu'une éducation de base adéquate est garante du renforcement des institutions démocratiques, de l'élimination de la pauvreté, de la diminution de la délinquance ainsi que du développement;

*CONSIDÉRANT* que la formation professionnelle et technique est un droit fondamental des travailleurs et qu'elle est essentielle aujourd'hui pour obtenir un travail décent;

*CONSIDÉRANT* Les progrès qu'il reste à réaliser dans les Amériques concernant l'accès universel à l'éducation, l'alphabétisation, l'amélioration de la formation professionnelle et technique;

*NOUS, parlementaires des Amériques:*

*EXIGEONS* des chefs d'État et de gouvernement des Amériques que soit garantie l'assignation minimale de 6 % du PIB au secteur de l'éducation en assurant une hausse progressive tout en tenant compte des conditions et nécessités de chaque pays;

*EXIGEONS* des chefs d'État et de gouvernement des Amériques qu'ils excluent le secteur de l'éducation des négociations commerciales devant mener à la création de la ZLEA;

*AFFIRMONS* que l'éducation est un instrument permettant de préserver l'identité nationale et la cohésion sociale d'un peuple.



## **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

### ***RECOMMANDATION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE***

*CONSIDÉRANT* que le processus d'intégration économique dans les Amériques pose un défi aux États et aux gouvernements qui ont à cœur la diversité culturelle, laquelle constitue un patrimoine inestimable pour l'humanité;

*CONSIDÉRANT* que les populations des Amériques ont un intérêt vital dans la promotion et à l'affirmation de la diversité culturelle;

*CONSIDÉRANT* que les œuvres culturelles sont plus que de simples marchandises;

*CONSIDÉRANT* que la multiplication des réseaux et des moyens de communication, permise par les nouvelles technologies, ouvre des perspectives exceptionnelles pour la diffusion internationale des œuvres culturelles ainsi que pour la rencontre et le dialogue des cultures;

*CONSIDÉRANT* la nécessité de prendre des actions adéquates de solidarité afin de favoriser des échanges culturels équitables avec tous les pays des Amériques;

*NOUS, parlementaires de la COPA:*

*CONFIRMONS* le droit des États de définir librement et de mettre en œuvre leur propre politique culturelle, et de prendre des mesures de soutien dans le domaine culturel;

*AFFIRMONS* la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle des créateurs;

*AFFIRMONS* qu'il est indispensable que soit reconnu sur la scène internationale, et en particulier dans les Amériques, le rôle des Parlements pour le soutien et la promotion de la culture par leurs législations et leurs autres moyens d'action parlementaire;

*AFFIRMONS* que le meilleur moyen de promouvoir et d'affirmer la diversité culturelle est l'adoption d'une convention ou d'un instrument international portant sur la diversité culturelle;

*EXIGEONS* des chefs d'État et de gouvernement des Amériques qu'ils excluent de prendre des engagements de libéralisation du commerce affectant le domaine de la culture dans les négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange des Amériques.



## COMMISSION SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### RECOMMANDATION

*CONSIDÉRANT* l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement des Amériques lors du Sommet de Miami, d'«œuvrer afin d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité»;

*CONSIDÉRANT* l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement des Amériques lors du Sommet de Santiago de travailler «à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des médicaments et des vaccins»;

*CONSIDÉRANT* que, selon les données de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), près d'un quart de la population des Amériques n'a pas un accès permanent à des soins de santé;

*CONSIDÉRANT* que près de la moitié de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes n'est pas couverte par une assurance santé;

*CONSIDÉRANT* que les femmes pauvres vivant hors des grands centres urbains connaissent des taux de mortalité maternelle inacceptables et que cette réalité représente un lourd coût humain et social pour nos sociétés;

*CONSIDÉRANT* que les soins de santé offerts aux plus pauvres sont à la charge des systèmes publics de santé et que nos États doivent avoir toute la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en place les programmes de santé qui amélioreront les conditions de vie de nos concitoyens;

*CONSIDÉRANT* qu'en 2001, seulement 1,4 % des prêts versés par la Banque interaméricaine de développement (BID) a été consacré au domaine de la santé;

*RÉITÉRANT* l'engagement pris lors de la première Conférence parlementaire des Amériques (COPA), tenue à Québec en septembre 1997, réitéré lors de la seconde Assemblée générale de la COPA (Puerto Rico, juillet 2000) et lors de la troisième Assemblée générale de la COPA (Rio de Janeiro, novembre 2001) «d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des services de santé et d'accroître l'accès de la population à ces services, afin que toute personne puisse profiter du meilleur état de santé physique, mentale et sociale, tel que stipulé par la Déclaration sur le droit au développement de l'Organisation des Nations Unies»;

*NOUS, représentantes et représentants des congrès et des Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Ixtapan de la Sal pour la quatrième Assemblée générale de la COPA:*

*EXHORTONS* nos chefs d'État et de gouvernement à consacrer davantage de ressources au fonctionnement des systèmes de santé qui relèvent de nos gouvernements;

*EXIGEONS* qu'une plus grande part des ressources de la BID soit allouée à des projets visant à améliorer les soins de santé;

*EXHORTONS* nos gouvernements à inviter des parlementaires à se joindre aux délégations nationales lors des rencontres des organes directeurs des organisations interaméricaines œuvrant dans le domaine de la santé et convenons de déléguer des représentants de la Commission permanente de la COPA sur la santé et le développement social à ces rencontres;

*- Initiatives novatrices*

*NOUS ENGAGEONS* à partager, notamment dans le cadre des travaux de la Commission permanente de la COPA sur la santé et le développement social, les initiatives novatrices dont nous pourrions nous faire les promoteurs au sein de nos assemblées et auprès de nos gouvernements;

*NOUS ENGAGEONS* à promouvoir, au sein de nos États respectifs, le concept *d'ensemble de services de base*, afin d'assurer un accès universel aux soins de santé;

*NOUS ENGAGEONS* à mettre à profit de nouvelles technologies qui contribuent à la formation des intervenants de première ligne et la dissémination de connaissances visant à améliorer la qualité des soins de santé de base;

*INVITONS* les parlements à légiférer afin de combattre l'alcoolisme et la toxicomanie qui engendrent des maladies et des coûts sociaux et économiques considérables;

*DEMANDONS* à nos États de garantir l'accès aux soins de santé aux aînés en tenant compte du vieillissement de la population et de la croissance des maladies dégénératives;

*NOUS ENGAGEONS* à définir une politique d'enregistrement des brevets qui, sans porter préjudice aux entreprises pharmaceutiques dans la recherche fondamentale, permettra de réduire les coûts des médicaments pour les populations défavorisées;

*NOUS ENGAGEONS* à reconnaître la santé mentale comme un volet important de la santé publique et invitons nos États respectifs à lui consacrer des ressources suffisantes;

*NOUS ENGAGEONS* en tant que législateurs à défendre le caractère public et universel de nos systèmes de santé et à n'approuver aucune loi ni politique qui viserait à les privatiser et à priver ainsi les citoyens les plus démunis des soins auxquels ils ont droit, car tout en permettant au secteur privé de jouer un rôle sous le contrôle du secteur public, nous affirmons que la santé est la responsabilité première des États;

**NOUS ENGAGEONS** à garantir l'amélioration de la formation professionnelle dans le domaine de la santé;

**EXHORTONS** les chefs d'État et de gouvernement à protéger et à assurer les droits des enfants victimes des commerces illégaux tels que le trafic de la drogue et la prostitution infantile;

*- Santé et règles du commerce international*

**AFFIRMONS** que les règles régissant le commerce international ne doivent pas limiter la capacité des États d'offrir et de protéger les services de santé publics et de garantir à tous un accès aux médicaments;

*- Santé des femmes*

**NOUS ENGAGEONS** à sensibiliser nos collègues ainsi que nos chefs d'État et de gouvernement à l'importance que tous les accouchements aient lieu sous la supervision de professionnels qualifiés, de manière à faire baisser les taux de mortalité infantile et maternelle;

**NOUS ENGAGEONS** à faire la promotion de mesures améliorant la santé des mères et des nouveau-nés telles les tests génétiques visant à dépister des risques prénataux, les programmes conçus pour éviter les naissances de bébés de faible poids, le planning familial et la promotion de l'allaitement maternel, les programmes de planification familiale ainsi que les mesures visant à protéger la santé des femmes;

**NOUS ENGAGEONS** à faire en sorte que les autorités pertinentes de nos États respectifs améliorent les systèmes de collecte de données portant sur la santé des femmes.



## COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **RECOMMANDATION**

*CONSIDÉRANT* que les problèmes écologiques actuels et leur relation avec les problèmes sociaux tout au long du siècle dernier sont le résultat de l'expansion industrielle, de la croissance de l'explosion sociale et de l'émergence de la société de consommation;

*RECONNAISSANT* que les questions environnementales, comme tout ce qui touche aux activités du gouvernement, exigent l'information, l'éducation, la sensibilisation et la participation de toute la population;

*RECONNAISSANT* qu'il faut lutter à l'échelle internationale contre des modèles de production et de consommation qui nuisent à l'environnement et retardent le développement humain;

*TENANT COMPTE* des accords signés au Sommet mondial de Rio et des accords de Kyoto, et évaluant les propositions qui sont ressorties du Sommet mondial de Johannesburg;

*NOUS, parlementaires de la COPA:*

*EXIGEONS* la reconnaissance du développement durable comme axe fondamental de toute politique publique;

*RÉCLAMONS* le renforcement de l'engagement social visant à créer une justice environnementale, à l'égal de la justice sociale;

*EXIGEONS* la mise en oeuvre de politiques agricoles durables qui mettent l'accent sur la production familiale, communautaire et de moyenne envergure;

*AFFIRMONS* que la législation environnementale doit stimuler l'agriculture durable;

*AFFIRMONS* que l'eau fait partie du patrimoine de l'humanité et est essentielle à la vie; c'est pourquoi l'État a la responsabilité d'assurer sa disponibilité de manière durable;

*PRENONS* l'engagement d'élaborer le cadre normatif pour que les États puissent entreprendre une restructuration écologique du secteur industriel;

*EXIGEONS* que nos gouvernements fassent la promotion de l'écotourisme associé à la conservation, à l'éducation environnementale et au développement économique des communautés locales;

*PROPOSONS* d'encourager le développement de sources d'énergie renouvelables, la conservation et l'utilisation efficace de l'énergie, ainsi que la production de technologies pour diminuer la consommation énergétique de la machinerie;

*ENGAGERONS* un débat à l'échelle du continent sur l'uniformité de la législation relative à la biodiversité, la lutte contre la piraterie biologique et l'établissement d'un code de bioéthique qui garantisse l'intégrité nationale, ainsi que la mise en place de politiques de coopération (technologique et environnementale) qui permettent de bâtir une société environnementale efficace, où on respecte la vie, l'utilisation efficace et le développement durable;

*CONFIRMONS* notre conviction touchant l'importance pour tous les gouvernements du continent de signer le Protocole de Kyoto;

*DEMANDONS* aux administrations locales de mettre en application le plan Action 21;

*EXIGEONS* également que nos gouvernements intensifient la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et mettent en place des politiques d'éducation pour sensibiliser la population en ce qui a trait à l'importance du respect de l'environnement, et qu'ils intensifient l'application de technologies au service de la qualité de vie.



## COMMISSION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **RECOMMANDATION**

*CONSIDÉRANT* que le crime organisé, le terrorisme, l'enlèvement de personnes, le trafic de drogues, d'organes vitaux et d'armes ont augmenté de façon alarmante dans tous les pays;

*CONSIDÉRANT* que l'insécurité et la violence sont des conséquences de l'inégalité, de la faim, des discriminations et des violations des droits de la personne;

*CONSIDÉRANT* que l'on fait face à une insuffisance de programmes de réhabilitation des détenus dans les systèmes carcéraux de quelques pays dans l'ensemble des Amériques et à l'existence permanente de situations qui s'apparentent à une violation flagrante des droits de la personne, condamnant ainsi les personnes institutionnalisées au plus injuste et sévère manque de dignité;

*CONSIDÉRANT* que, face à la croissance considérable de la population carcérale juvénile, il n'y a pas suffisamment de mécanismes, dans certains de nos pays, pour corriger cette terrible situation;

*CONSIDÉRANT* que la question de la sécurité publique est liée à la sécurité nationale et que la souveraineté des nations est menacée par la croissance de la criminalité;

*CONSIDÉRANT* que, sur le plan législatif, il faut modifier un grand nombre de lois et renforcer le cadre normatif pour prévenir la criminalité;

*CONSIDÉRANT* que la majorité de nos pays compte des populations jeunes qui deviennent plus facilement la proie de conduites antisociales;

PAR CONSÉQUENT:

*Il est résolu ce qui suit par l'Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA):*

1. Nous affirmons que chaque pays doit adopter des politiques de sécurité publique qui reposent sur une large coopération internationale;
2. Nous mettons l'accent sur la nécessité d'un meilleur développement institutionnel et d'un effort plus efficace pour favoriser la création de conseils de citoyens qui travaillent conjointement avec les autorités;

3. Il est nécessaire, pour garantir la réadaptation et l'insertion sociale des détenus, de renforcer les programmes qui incluent l'aide psychologique et éducative comme référents fondamentaux de la réhabilitation;
4. Comme mesure de réhabilitation dans les cas de délits moins graves, nous devons offrir aux jeunes divers programmes qui se concentrent sur le service à la communauté, lequel à son tour motive la saine réinsertion sociale;
5. Nous exhortons nos gouvernements à mettre en place des modèles d'administration de la justice transparents dans lesquels la reddition des comptes et l'utilisation d'indicateurs seraient constantes;
6. Nous demandons à nos gouvernements d'adopter des mesures préventives qui, notamment, incluraient un renforcement des valeurs.

Cette recommandation entrera en vigueur immédiatement après son approbation.

*Recommandation préparée le 27 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, Mexique.*

*Présentée par la Commission plénière sur la paix et la sécurité publique de la COPA.*



## COMMISSION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RECOMMANDATION

*«Pour recommander aux Congrès et aux Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, aux parlements régionaux et aux organisations interparlementaires des Amériques qui font partie de la COPA, d'approuver par législation l'adoption d'un code réglementaire pour prévenir l'enlèvement et la disparition d'enfants dans des immeubles publics et privés»;*

**CONSIDÉRANT** que la COPA est un forum permanent et autonome qui réunit les Congrès et les Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques;

**CONSIDÉRANT** que parmi les attributions de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) il y a celle d'encourager l'intégration, lorsque les décisions de ses membres sont conformes aux principes et objectifs du bien-être commun et de la qualité de vie dans toute l'Amérique;

**CONSIDÉRANT** que le «Code Adam» est un protocole qu'on peut utiliser comme outil de prévention contre l'enlèvement et la disparition d'enfants dans certains immeubles publics et établissements commerciaux de la région, et puisqu'il est déjà en usage à Puerto Rico et aux États-Unis d'Amérique;

**CONSIDÉRANT** que ce protocole a été nommé à la mémoire d'Adam Walsh, un enfant de six ans qui a été assassiné après avoir été enlevé en 1981 dans un centre commercial de la Floride, aux États-Unis d'Amérique, un événement qui a attiré l'attention du monde sur l'horreur que représente l'enlèvement d'un enfant;

**CONSIDÉRANT** que le «Code Adam» a extrêmement bien réussi à empêcher toute tentative d'enlèvement lorsqu'on a donné l'alerte en se référant au «Code Adam» dans un établissement commercial, et qu'il continue d'être mis en place dans les magasins dans l'ensemble des États-Unis d'Amérique et Puerto Rico avec l'aide du Centre national des enfants disparus et exploités sexuellement, dont le siège social est en Virginie, États-Unis d'Amérique;

PAR CONSÉQUENT:

*Il est résolu par l'Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) de:*

Recommander aux Congrès et aux Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, aux parlements régionaux et aux organisations interparlementaires des Amériques qui font partie de la COPA, d'approuver par législation l'adoption des procédures du protocole du Code Adam pour qu'il soit mis en place dans les immeubles publics et privés, procédures dont le détail se trouve ci-après.

MESURES CONCERNANT L'INFORMATION ET LA RECHERCHE. Le chef, le directeur, le groupe ou le comité demande aux employés de fournir de l'aide au père, à la mère, au tuteur ou au gardien dont l'enfant aurait disparu dans un immeuble public ou privé, en implantant et en mettant en œuvre certaines mesures, dont les suivantes:

1. OBTENTION D'UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENFANT. Lorsque le père, la mère, le tuteur ou le gardien informe tout employé d'un immeuble public ou privé que son fils ou sa fille a disparu, cet employé obtient du père, de la mère, du tuteur ou du gardien une description détaillée de l'enfant, y compris le nom, l'âge, la couleur des yeux et des cheveux, la taille, le poids et une description des vêtements de l'enfant, particulièrement des chaussures qu'il portait,

L'employé:

- a) alerte les employés désignés par un moyen de communication rapide et efficace et leur indique que le «Code Adam» a été activé;
  - b) fournit une description détaillée de l'enfant, selon l'information fournie par le père, la mère, le tuteur ou le gardien; et
  - c) fournit le numéro de téléphone ou du poste d'où l'alerte est venue.
2. IDENTIFICATION DE L'ENFANT. L'employé escorte le père, la mère, le tuteur ou le gardien jusqu'à la porte principale de l'immeuble public ou privé pour qu'il aide à identifier l'enfant, tandis que les employés désignés cessent leurs tâches régulières pour rechercher l'enfant.
  3. SURVEILLANCE DES PORTES DE SORTIE. Les employés désignés par le chef, le directeur, le groupe ou le comité mentionnés surveillent toutes les sorties de l'immeuble pour s'assurer que l'enfant n'en sorte pas sans son père, sa mère, son tuteur ou son gardien.
  4. SORTIE DE L'IMMEUBLE. Toute personne qui sort par l'une des sorties de l'immeuble public ou privé et qui est accompagnée d'un enfant est invitée à se diriger vers la porte principale préalablement désignée par le chef, le directeur, le groupe ou le comité mentionnés antérieurement. Si, une fois rendue là, la personne insiste pour sortir de l'immeuble public ou privé, on lui permet de le faire une fois qu'on a déterminé que l'enfant qui l'accompagne n'est pas celui qu'on recherche et après que la personne qui se dit être le père, la mère, le tuteur ou le gardien aura présenté une pièce d'identité reconnue par le gouvernement.
  5. AUTORITÉS POLICIÈRES LOCALES. On communique avec les autorités policières locales si l'enfant n'est pas retrouvé au cours de la recherche. Après avoir fait part de l'activation du «Code Adam», les employés désignés poursuivent la recherche dans tout l'immeuble et au moins deux d'entre eux, selon ce qu'on juge nécessaire, sont envoyés à chaque étage pour s'assurer que l'enfant ne s'y trouve pas. La recherche inclut toute aire de stationnement qu'utilise l'immeuble. On n'oblige aucun autre employé à participer à la recherche.
  6. INFORMATION ÉLARGIE. Si on ne retrouve pas l'enfant en deçà de 10 minutes, l'employé désigné compose le numéro de téléphone d'urgence et fait part de la situation de sorte que le personnel de sécurité ou d'urgence local puisse se rendre immédiatement sur les lieux. On informe également le Centre national des enfants disparus et exploités sexuellement.

7. RAPPORT. Après avoir mis le protocole en application, les employés désignés en informent le chef, le directeur, le groupe ou le comité ainsi que les autres employés désignés que le «Code Adam» a été désactivé. Le chef, le directeur, le groupe ou le comité mentionnés prépare un rapport de l'incident, lequel sera conservé dans les archives administratives pour une période d'au moins trois ans.

Cette recommandation entrera en vigueur immédiatement après son approbation.

*Recommandation préparée le 27 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, au Mexique.*

*Présentée par:*

*Le sénateur Antonio J. Fas Alzamora  
Président de la Commission sur la paix et la sécurité publique  
Président du Sénat de l'État libre associé de Puerto Rico*



## COMMISSION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RECOMMANDATION

*Pour manifester l'adhésion de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) aux principes énoncés dans la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité» approuvée à l'issue de la Conférence internationale sur la paix et le développement: «La paix dans la paix», tenue les 12, 13 et 14 août 2002 à San Juan, Puerto Rico, et pour recommander aux congrès et assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, aux parlements régionaux et aux organisations interparlementaires des Amériques qui font partie de la COPA de se solidariser avec celle-ci.*

**CONSIDÉRANT** que la Conférence sur la paix et le développement: «Paix dans la paix» s'est tenue les 12, 13 et 14 août dernier à Puerto Rico. Cette conférence, organisée par le Sénat de l'État libre associé de Puerto Rico et la Fondation Arias pour la paix et le progrès humain, a réuni un groupe varié de personnes, unies seulement par leur préoccupation à l'égard de la voie actuelle que suit l'humanité;

**CONSIDÉRANT** que la conférence a pu compter sur la participation des panélistes et conférenciers suivants: Sila M. Calderón, gouverneure de l'État libre associé de Puerto Rico; Antonio J. Fas Alzamora, président du Sénat de Puerto Rico; Oscar Arias, prix Nobel de la paix 1987, Costa Rica; Franklin Chang, astronaute, Costa Rica/É.-U.; Deepak Chopra, médecin et penseur mystique, Inde/É.-U.; Fernando Gaitán, scénariste et journaliste colombien; Theresa Chastain, économiste américaine; Luis F. Coss, journaliste portoricain; Lloyd Dumas, économiste américain; Wilfredo Estrada, chef de file religieux portoricain; Alda Facio, activiste des droits de la personne costaricain; Maneka Gandhi, parlementaire de l'Inde; Baltazar Garzón, juge d'instruction espagnol; Ashok Khosla, physicien et activiste social de l'Inde; Mario Lubetkin, directeur de «International Press Service», Uruguay; Ricky Martin, chanteur et acteur portoricain; Antonio Martorell, artiste plasticien portoricain; Soeur Mary Ann McGiven, activiste américaine pour la paix; Jacobo Morales, cinéaste portoricain; Sarah Ozacky-Lazar, directrice du Centre judéo-arabe pour la paix, Israël; Silverio Pérez, humoriste portoricain; Ernesto Sabato, écrivain argentin; Roberto Savio, fondateur d'«Inter Press Service», Italie; José R. Santori, commentateur sportif portoricain; Roberto Schawartz, économiste, Pakistan; Juan A. Vera, chef de file religieux portoricain; Carol Wacey, analyste de politiques et de médias américains; Betty Williams, prix Nobel de la paix 1967, Irlande; Fernando Picó S. J., historien portoricain; Danny Rivera, chanteur portoricain, et Gregory Marín, vice-président de Soka Gakkai Int., É.-U.;

*CONSIDÉRANT* que le président du Parlement centraméricain (PARLACEN), monsieur Rodrigo Samayoa, la présidente de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), madame Laura Pavón Jaramillo et le secrétaire général du Parlement latino-américain (PARLATINO), monsieur Jorge Pizarro Soto, se sont également adressés aux participants;

*CONSIDÉRANT* que ces hommes et ces femmes, chefs de file dans le domaine des sciences, des arts, de la politique et des droits civils, combattants contre la violence sous toutes ses formes, environnementalistes et tous humanistes, ont réfléchi, en présence du public participant, à la crise de la paix, au développement et aux modèles d'illusion qui nous influencent;

*ATTENDU* qu'à l'issue de la Conférence, on a approuvé la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité» comme un engagement envers les plus nobles aspirations de l'être humain qui se retrouvent dans toutes les traditions humanistes et religieuses et qui marquent la célébration de la vie. Parmi les principes de coexistence humaine qui se trouvent dans cette déclaration, il y a l'invitation à résister à notre indifférence à l'égard de la douleur humaine que causent la pauvreté, la détresse, la malnutrition et l'inégalité sociale et politique, et à s'opposer au développement de pratiques militaires qui affectent la pleine jouissance de la vie et les droits de la personne;

*CONSIDÉRANT* que la Confédération parlementaire des Amériques, quand elle détermine que les principes énoncés dans la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité» sont conformes à ses aspirations touchant le besoin d'éducation, la foi en la justice, l'amour de la vie courageuse, laborieuse et pacifique, la fidélité aux valeurs de l'être humain au-delà des positions sociales, des différences raciales et des intérêts économiques, et l'espoir en un monde meilleur, adopte cette déclaration comme étant sa propre politique;

PAR CONSÉQUENT:

*Il est résolu par l'Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) de:*

1. *MANIFESTER* l'adhésion de la COPA aux principes énoncés dans la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité» et son appui à tous les efforts consentis pour la promotion de celle-ci dans les pays membres de la Confédération;
2. *ADOPTER*, comme élément directeur de ses délibérations et de formulation des politiques publiques et des lois, les principes énumérés et ébauchés dans la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité» qui fait partie de cette recommandation;
3. *EXHORTER* les gouvernements, les parlements, tous les secteurs des arts, des sciences, des religions, de l'éducation, des médias de communication et des entreprises, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires des pays des Amériques à adopter et à respecter les principes de la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité», à se gérer selon eux ainsi qu'à développer et appliquer, de manière créative, la vision d'un mode de vie durable au plan communautaire, national, régional et mondial;

4. *EXHORTER* les responsables des systèmes d'éducation, privés comme publics, des pays qui font partie de la COPA, à faire connaître ces principes et le texte de la «Déclaration de Puerto Rico: Rassembler une nouvelle humanité» à notre population étudiante, de manière à accentuer le respect pour la vie, l'égalité et la justice sociale, à titre de principes universels pour parvenir à la paix.

Cette recommandation entrera en vigueur immédiatement après son approbation.

*Recommandation préparée le 27 novembre 2003 à Ixtapan de la Sal, Mexique.*

*Présentée par:*

*Le sénateur Antonio J. Fas Alzamora,  
Vice-président, Région des Antilles  
Président du Sénat de l'État libre associé de Puerto Rico*



## COMMISSION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RECOMMANDATION

*«Appui à la demande du peuple portoricain qui exige la cessation des manœuvres militaires de la marine de guerre des États-Unis d'Amérique dans l'Île de Vieques.»*

#### CONSIDÉRANT:

Que la COPA est un forum permanent et autonome qui réunit les Congrès et les Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques;

Qu'on reconnait les relations étroites d'amitié et de fraternité entre les peuples des Amériques et Puerto Rico ainsi que l'objectif commun de respect total et de titularité des droits de la personne, en particulier le droit inaliénable à la vie et à la santé de leurs peuples respectifs;

Que la population de Vieques, la société de Puerto Rico et la communauté internationale ont condamné les opérations militaires menées par la marine de guerre des États-Unis d'Amérique, en raison des effets néfastes qu'elles ont provoqués à son environnement, à sa santé, à son économie et à sa sécurité, en détériorant de façon importante la qualité de vie de ses habitants;

Que la violation constante des droits de la personne dans l'Île de Vieques, résultant des manœuvres militaires, a provoqué des incidents accompagnés de pertes de vie humaine;

#### PAR CONSÉQUENT:

*Il est résolu ce qui suit par l'Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA):*

1. **D'ACCEPTER** la recommandation faite par le Comité exécutif de la COPA, au moyen d'une recommandation approuvée le 3 mai 2002 à Mexico, D.F., Mexique, pour appuyer la demande de paix et de justice envers Vieques, Puerto Rico;
2. **DE CONDAMNER** toute activité qui, dans toute partie du monde, porte atteinte aux droits de la personne, particulièrement au droit à la vie, au droit à la santé, au droit à un environnement sain, à la sécurité et au bien-être économique;

3. *D'EXHORTER* avec déférence et dans le respect de sa souveraineté le gouvernement des États-Unis d'Amérique à respecter la promesse et l'entente de fermer cette base navale en 2003 et, entre-temps, à cesser les opérations militaires dans l'Île-municipalité de Vieques, Porto Rico, que mène la marine de guerre, laquelle viole de façon flagrante les droits de la personne. Ces opérations ont des effets nocifs qui font souffrir, de manière directe, la population de cette municipalité.

L'Assemblée générale, en vertu du pouvoir que lui confère le règlement, se solidarise avec la population de Vieques et le peuple portoricain dans sa lutte pour la cessation des opérations militaires dans cette région et le retour à la paix et à la sécurité pour cette population;

Une copie de cette recommandation sera envoyée au président des États-Unis d'Amérique, à la gouverneure de l'État libre associé de Porto Rico et aux médias:

Cette recommandation entrera en vigueur immédiatement après son approbation.

*Recommandation préparée le 27 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, Mexique.*

*Présentée par:*

*Le sénateur Antonio J. Fas Alzamora  
Vice-président de la COPA, Région des Antilles  
Président de la Commission sur la paix et la sécurité publique  
Président du Sénat de l'État libre associé de Puerto Rico*



### **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

#### **COMPTE RENDU**

Quelque 50 femmes parlementaires provenant d'une vingtaine de pays ont pris part à la III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, le 24 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, au Mexique. Au cours de cette rencontre, les participantes ont notamment:

1. Été informées des activités régionales: chacune des représentantes du Comité exécutif a fait part des progrès réalisés dans sa région, assemblée parlementaire régionale ou organisation interparlementaire respective en ce qui concerne les législations relatives aux femmes ou de toute autre initiative d'intérêt pour le Réseau. Si plusieurs se sont réjouies de l'augmentation effective du nombre de femmes dans les postes de pouvoir, elles sont tout de même nombreuses à nous avoir mentionné la préoccupation de susciter, dans leurs pays, une plus grande participation des femmes à la vie politique notamment par la promotion ou l'adoption de loi de quotas.

À tour de rôle, les membres du Comité exécutif ont fait la description des lois et mesures adoptées pour favoriser l'avancement des femmes et préserver leurs droits. Plusieurs exemples ont été donnés à l'Assemblée afin d'illustrer les initiatives qui ont été mises en place pour éliminer la violence faite aux femmes ainsi que la discrimination sexuelle, le tourisme sexuel utilisant les femmes et les enfants et le trafic des personnes. Certaines ont mentionné la tenue de séminaires, dans leur région ou pays, qui analysent les droits des travailleuses et les problèmes de migration mais aussi les effets de la Zone de libre-échange des Amériques ainsi que ses impacts sur les femmes. Finalement, nous avons aussi entendu parler des mesures et lois qui ont permis d'influencer l'élaboration des budgets avec un focus de genre dans certains pays.

2. Été informées du compte rendu des activités du Réseau depuis la dernière réunion du Comité exécutif qui a eu lieu à Mexico en mai 2002. La présidente, madame Lyse Leduc, a fait part des recommandations adoptées lors de cette réunion. Concernant celle qui dénonce l'enlèvement de la candidate à la présidence de la République de Colombie, madame Ingrid Bétancourt, le 23 février 2002, qui est toujours détenue, madame Leduc a informé les membres que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion en Chambre dénonçant cet enlèvement et fait parvenir une copie de la motion à l'ambassade de Colombie. Madame Leduc en a profité pour inviter les membres du Réseau à faire adopter une telle motion dans leur assemblée respective.

Une démonstration par projection en direct de la banque documentaire, qu'il est maintenant possible de consulter sur le site Internet de la COPA sous la rubrique Réseau des femmes parlementaires à l'adresse [www.copa.qc.ca](http://www.copa.qc.ca), a été présentée par la Responsable du Réseau. Ce projet du Plan d'action mis de l'avant par le Comité exécutif permet de rendre disponibles en ligne divers projets de lois sur les femmes, un centre de documentation ainsi que des liens utiles pour des ressources sur la condition féminine. Il a été demandé aux parlementaires présentes de faire parvenir au Secrétariat du Réseau, hébergé à l'Assemblée nationale du Québec, tout texte, document ou projet de loi qui permettrait de contribuer à l'amélioration de la banque documentaire.

En ce qui concerne le Projet de stage pour jeune femme dans diverses assemblées parlementaires, rappelons que ce programme vise à permettre à des étudiantes de se familiariser avec les processus législatifs et à les intéresser à envisager une carrière politique. Compte tenu de difficultés, par l'organisation partenaire, à suivre les étapes prévues à l'échéancier pour l'implantation du volet théorique du programme, il a été décidé par le Comité exécutif de maintenir le Projet de stage sous une forme modifiée qui privilégie le stage pratique et de continuer les recherches pour mettre en place un volet théorique. Ce stage pratique sera implanté par les Assemblées sur une base autonome mais le Réseau fournira des modèles de programmes similaires pour faciliter la mise en place dans d'autres parlements.

Une recommandation a été adoptée à l'unanimité afin que le Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques entreprenne des démarches dans le but d'obtenir, pour le Réseau, un statut d'observateur auprès de la Réunion des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP), comme le statut qui a été accordé à la COPA.

3. Participé à un atelier thématique portant sur les budgets conçus en fonction de l'approche différenciée selon le genre donné par madame Simel Esim, économiste du *International Center for Research on Women* basé à Washington. Madame Esim est une experte en la question qui a fait de la recherche en Amérique latine et développé des programmes pour favoriser l'intégration des préoccupations de genre dans les budgets auprès de divers pays et organisations. Celle-ci a expliqué comment ces budgets permettent d'influencer les dépenses publiques en tenant compte des impacts de ces derniers sur les hommes et les femmes et a illustré les mécanismes et instruments nécessaires pour mettre en place de telles stratégies nationales. Les nombreux échanges qui ont suivi avec la conférencière ont été présidés par madame Ileana Rogel, députée à l'Assemblée législative du El Salvador.
4. Adopté, suite à l'atelier, une recommandation portant sur les budgets par l'approche différenciée selon le genre. L'essentiel de la recommandation exhorte les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à mesurer l'ampleur des désavantages pour les femmes et de l'inégalité qui perdure entre les genres et à appliquer les engagements, recommandations et plans d'actions relatifs à la problématique hommes-femmes qui découlent des conférences internationales.

La recommandation suggère d'analyser les politiques publiques et les processus budgétaires ainsi que de prendre les moyens pour mettre sur pied des programmes, stratégies et initiatives de budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre destinés à permettre aux femmes et aux hommes un accès égal aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services. De plus, elle recommande d'inclure dans la formation des parlementaires, du personnel parlementaire et des présidents de commissions non seulement cette approche mais aussi d'accroître le nombre femmes dans ces commissions.

Une demande a été formulée pour qu'une recommandation spécifique adoptant les mêmes principes soit acheminée aux partis politiques afin qu'ils élaborent leur plateforme de parti et s'engagent dans leurs campagnes électorales à promouvoir et adopter des budgets conçus en fonction l'approche différenciée selon le genre. Il apparaît que chaque membre du Réseau devra effectuer le suivi auprès de son propre parti politique.

5. Pris acte des propositions suivantes:

Madame Elisa Carca, représentante du Cône Sud a présenté la *Déclaration de Buenos Aires* qui a été adoptée lors de la réunion régionale des membres du Cône Sud du Réseau des femmes le 4 novembre 2002. En signant cette déclaration, les parlementaires présentes se sont engagées à honorer leur mandat politique en défendant les secteurs les plus pauvres de la société. L'Assemblée générale du Réseau des femmes a pris acte de la Déclaration et adopté la conclusion qui exige que la COPA, aussi bien que d'autres organisations institutionnelles de la région prennent des mesures qui soient, non de simples énoncés, mais des engagements réels envers le respect des droits des femmes et des enfants.

Madame Nidia Díaz, représentante du Parlement centraméricain, a présenté une recommandation de déclaration qui souligne la Journée contre la violence faite aux femmes, le 25 novembre. Il a été proposé que cette déclaration soit lue devant l'Assemblée générale de la COPA, le lendemain par la présidente, madame Laura Pavón.

Madame Velda González de Modesti, vice-présidente du Sénat de Puerto Rico, a également présenté une recommandation afin de dénoncer les violations aux droits fondamentaux des femmes et de manifester la désapprobation concernant les sentences de mort prononcées contre des femmes nigérianes lorsqu'elles sont mères célibataires. Cette recommandation a été présentée et appuyée par le Réseau.

Madame Fatima Houda-Pepin, de la Section du Québec du Réseau des femmes, a présenté une recommandation visant à appuyer les femmes afghanes et plus particulièrement Dr Sima Samar, ancienne vice-première ministre du gouvernement transitoire afghan, qui mène actuellement un combat courageux contre la violence faite aux femmes en Afghanistan et qui tente d'implanter une commission des droits de la personne à cet effet. La recommandation a été appuyée par le Réseau.

Une demande pour que le Réseau des femmes parlementaires délègue une observatrice officielle aux élections du El Salvador, le 16 mars 2003, a été acheminée par le parti politique *Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional* (FMLN). Il a été proposé de mandater le Comité exécutif à prendre une décision concernant cette demande.

6. Élu par acclamation leur nouveau Comité exécutif, qui est maintenant composé de:

**Présidente:**

Madame Ileana Rogel, députée à l'Assemblée législative du El Salvador

**Représentantes régionales:**

***Amérique du Nord***

Madame María Elena Chapa, députée au Congrès fédéral Mexicain

Madame Deborah Hudson, représentante de la Chambre des représentants de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique

***Amérique centrale***

Madame Antonieta Botto Handal de Fernández, députée au Congrès national du Honduras

***Antilles***

Madame Velda González de Modestti, vice-présidente du Sénat de Puerto Rico

Madame Ruth Jeanette Wijdenbosch, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Suriname

***Région Andine***

Madame María Iris Varela Rangel, députée de l'Assemblée nationale du Venezuela

***Cône Sud***

Madame Elisa Carca, sénatrice de la province de Buenos Aires, Argentine

Madame Araceli Lemos, députée à l'Assemblée législative de l'État de Pará, Brésil

**Organisations interparlementaires et parlements régionaux:**

Madame Adela Muñoz de Liendo, représentante du Parlement andin

Madame Nidia Díaz, représentante du Parlement centraméricain

Madame Andriana Coirini, représentante de l'Union des parlementaires du Mercosur

**Ex-Présidente**

Madame Lyse Leduc (1999-2002), députée à l'Assemblée nationale du Québec

Il est important de noter que la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, madame Ileana Rogel, occupe de facto l'une des six vice-présidences de la COPA.

Lors de la réunion du nouveau Comité exécutif tenue le 25 novembre 2002, madame Velda González de Modestti, vice-présidente du Sénat de Puerto Rico, a été élue 2<sup>e</sup> représentante du Réseau des femmes parlementaires des Amériques au Comité exécutif de la COPA.



### **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

#### ***RECOMMANDATION SUR LES BUDGETS PAR L'APPROCHE DIFFÉRENCIÉE SELON LE GENRE***

Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, à l'occasion de sa réunion annuelle tenue le 24 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, au Mexique,

*PRENANT ACTE* de l'appel lancé à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, en 1995, pour assurer l'intégration d'une perspective tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les décisions et politiques budgétaires;

*RAPPELANT* que les femmes assument presque entièrement les responsabilités relatives à la reproduction, à l'éducation des enfants, aux soins de santé et aux soins de la famille, qui sont sous-évaluées et mal reconnues;

*RAPPELANT* que faute de reconnaître les nombreuses contributions des femmes au développement national, on perpétue la discrimination et l'inégalité entre les genres et on renforce les obstacles à leurs droits égaux en matière d'accès aux biens et services économiques;

*CONSIDÉRANT* que les budgets, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, sont les moyens qui permettent de déterminer l'accès de la population aux biens, ressources et services;

*CONSIDÉRANT* que l'affectation des budgets et des ressources reflète les priorités d'action, si lesdits budgets ne parviennent pas à répondre aux besoins et à la demande des pauvres et des femmes, l'engagement réel envers la réalisation des objectifs et des programmes d'égalité et d'équité tels que l'élimination de la violence faite aux femmes ainsi qu'à la prestation de services adéquats pour soutenir le travail non rémunéré des femmes ou encore à la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans l'économie, est remis en question;

*CONSIDÉRANT* que l'établissement d'un budget par l'approche différenciée selon le genre peut contribuer de manière cruciale à remédier à la discrimination et aux inégalités, ainsi qu'à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources publiques;

*CONSIDÉRANT* que les budgets par l'approche différenciée selon le genre constituent l'un des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour concrétiser leurs engagements envers l'égalité entre les genres et le développement humain;

**CONSIDÉRANT** que les initiatives concernant les budgets par l'approche différenciée selon le genre sont opportunes dans un contexte de sensibilisation à la bonne gestion des affaires publiques, à la décentralisation et aux droits du peuple à l'information;

*NOUS, représentantes des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunies à Ixtapan de la Sal au Mexique à l'occasion de la III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires convenons de:*

**EXHORTER** les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à mesurer l'ampleur des désavantages pour les femmes et de l'inégalité qui perdure entre les genres;

**EXHORTER** les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à prendre les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les engagements, les recommandations et les plans d'action relatifs à la problématique hommes-femmes qui découlent des conférences internationales;

**RECOMMANDER** d'inclure dans la formation des parlementaires, du personnel parlementaire et des présidents de commissions, l'analyse des politiques publiques et des budgets en fonction de la notion de genre;

**RECOMMANDER** une sensibilisation des parlementaires à la pertinence d'intégrer de façon égalitaire les préoccupations des hommes et des femmes dans le processus budgétaire et l'élaboration des politiques publiques, afin que toutes les décisions prises tant au niveau du parlement que du gouvernement portent une attention équitable aux préoccupations des deux genres;

**RECOMMANDER** d'accroître le nombre de femmes dans les commissions traitant de la répartition des budgets;

**APPELER** tous les parlements et gouvernements des États des Amériques à mettre sur pied des programmes, stratégies ou initiatives de budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre destinés à permettre aux femmes et aux hommes un accès égal et équitable aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services;

**EXHORTER** tous les parlements et gouvernements des États des Amériques à évaluer l'ensemble de leurs politiques et budgets à la lumière de leur impact différencié sur les individus en fonction de leur genre et à élaborer le budget de l'État à partir du principe et des résultats de l'analyse comparative différenciée selon le genre, de manière à ce que la politique fiscale réponde mieux aux besoins des femmes.



### **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

#### ***RECOMMANDATION SUR LA RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE***

*RAPPELANT* que l'Union interparlementaire (UIP) constitue la plus importante organisation interparlementaire à l'échelle de la planète;

*CONSIDÉRANT* que dès 1978, des femmes ont pris l'initiative d'y créer un groupe informel de femmes parlementaires afin d'influer sur les programmes et politiques de l'UIP;

*CONSIDÉRANT* que depuis 1986, les femmes parlementaires de l'UIP tiennent une session au cours de laquelle elles arrêtent des stratégies afin de faire connaître leurs vues et préoccupations à la Conférence annuelle de l'UIP;

*CONSIDÉRANT* qu'en 1999 de nouvelles dispositions des Statuts et Règlements de l'UIP ont été introduites, donnant une reconnaissance officielle à la Réunion des femmes parlementaires et à son Comité de coordination;

*CONSIDÉRANT* que la COPA a récemment obtenu le statut d'observateur auprès de l'Union interparlementaire;

*CONSIDÉRANT* que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques et la Réunion des femmes de l'UIP partagent des objectifs communs;

*NOUS, représentantes des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunies à Ixtapan de la Sal au Mexique à l'occasion de la III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires:*

*CONVENONS* que le Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques entreprenne des démarches afin d'obtenir, pour le Réseau, un statut d'observateur auprès de la Réunion des femmes parlementaires de l'UIP.



**III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU  
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

***RECOMMANDATION SUR LA RECONNAISSANCE DES  
DROITS DES FEMMES AFGHANES***

*CONSIDÉRANT* le contexte politique en Afghanistan, où les femmes ont souffert pendant plus de deux décennies sous le régime des talibans et continuent de souffrir sous l'actuel régime;

*CONSIDÉRANT* que Dr Sima Samar, ancienne vice-première ministre du gouvernement transitoire afghan, mène actuellement un combat courageux contre la violence faite aux femmes en Afghanistan et tente d'implanter une commission des droits de la personne à cet effet;

*NOUS, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques:*

*APPUYONS* Dr Sima Samar et toutes les militantes afghanes, qui oeuvrent, au péril de leur vie, à la reconnaissance des droits des femmes afghanes et à l'implantation de la démocratie en Afghanistan.



### **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

#### ***RECOMMANDATION SUR LES DROITS DES FEMMES NIGÉRIANES***

Pour condamner les sentences de mort par lapidation contre des femmes nigérianes et réclamer du gouvernement et du président de la République fédérale du Nigeria de revoir les structures juridiques et les politiques publiques de ce pays qui portent atteinte aux droits de la personne et privent la femme nigériane de droits civils et politiques, de respecter les accords internationaux sur les droits de la personne et d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard de la femme;

*CONSIDÉRANT* que les hommes et les femmes naissent tous libres et égaux en dignité et en droits et, par conséquent, tout gouvernement doit assurer à ses citoyens la libre jouissance des droits de la personne et des libertés fondamentales, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, et indépendamment de l'état civil ou des conditions de ces personnes;

*CONSIDÉRANT* que même si le Nigeria est l'un des pays signataires de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, on applique encore, dans l'État de Katsina au Nigeria, la *Loi Charia*, un statut traditionnel accepté par une secte de l'Islam appelée «wahabi», qui permet l'imposition de sentences cruelles, oppressives et discriminatoire à l'égard de la femme;

*CONSIDÉRANT* qu'aux termes de la *Loi Charia*, le vendredi 22 mars 2002, un tribunal de l'État de Katsina, au Nigeria, a prononcé une sentence de mort par lapidation à l'endroit de la citoyenne Amina Lawal après qu'elle eut avoué avoir donné naissance à une fille tout en étant divorcée et il l'a condamnée à être enterrée jusqu'au cou pour que la population lui lance des pierres à la tête jusqu'à ce qu'elle meure;

*CONSIDÉRANT* que les citoyennes Ahmadu Ibrahim et Fátima Usman ont également été victimes de cette condamnation horrible et répugnante pour laquelle elles ont porté appel; et Sofiya Hussein, également condamnée à mort par lapidation et qui, étonnamment, a pu être exemptée cette année d'une sentence aussi terrible;

*CONSIDÉRANT* que la *Loi Charia* constitue un boulet des siècles passés qui viole les droits de la personne et les libertés fondamentales de la femme nigériane, et même si la condamnation d'Amina Lawal a été récemment suspendue après de vives protestations et critiques de la part de la communauté internationale, le gouvernement du Nigeria ne s'est pas engagé à imposer un changement aux lois des États à prédominance musulmane;

*CONSIDÉRANT* que le gouvernement de la République fédérale du Nigeria doit prendre de manière urgente des mesures positives pour l'éradication définitive du châtimement par lapidation dans tous les États de ce pays, ainsi que pour l'annulation et l'élimination de toute loi, pratique et politique qui prive la femme nigériane des droits de la personne et des droits civils et politiques, ou les restreint;

C'EST POURQUOI il est résolu par le Réseau des femmes parlementaires des Amériques:

*PREMIÈREMENT* De condamner de manière absolue les sentences de mort par lapidation à l'endroit des femmes nigérianes et tout genre de torture, mauvais traitement, oppression, marginalisation ou discrimination à l'égard de la femme, peu importe l'endroit où ces actes se produisent;

*DEUXIÈMEMENT* De réclamer du gouvernement de la République fédérale du Nigeria qu'il revoie les structures juridiques de ce pays qui restreignent les droits de la personne et les droits civils et politiques de la femme nigériane et qu'on annule et élimine toute politique publique et pratique d'exclusion ou de restriction fondée sur le sexe qui empêche ou rend difficile son développement humain et sa participation à la vie politique, sociale et économique;

*TROISIÈMEMENT* D'envoyer une copie de cette résolution, traduite en anglais, au président de la République fédérale du Nigeria, l'honorable Olusegun Obasanjo, à chaque Chambre de l'Assemblée nationale, au délégué de la République fédérale du Nigeria aux Nations Unies, aux chefs des partis politiques Alliance for Democracy (AD), Aljajii Adamu Abdulkadir et People's Democratic Party (PDP), Audu Ogbeh, au Secrétariat d'Amnistie internationale, et à la presse internationale pour sa diffusion générale.

*Recommandation présentée lors de la Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques tenue à Ixtapan de la Sal, au Mexique, le 24 novembre 2002.*

*Velda González de Modestti  
Vice-présidente du Sénat de l'État libre associé de Puerto Rico*



**III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU  
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

***DÉCLARATION SUR LA JOURNÉE  
DE LA NON-VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES***

Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, en ce 25 novembre 2002, Journée internationale de la non-violence à l'égard des femmes, déclare son intention de:

1. Prendre la ferme décision de continuer à lutter contre toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans toutes les parties du monde;
2. Garantir et fournir la sécurité juridique aux femmes; travailler avec ardeur pour le respect des préceptes constitutionnels; traités, ententes et lois en vigueur; veiller à la protection et à la promotion des droits de la personne; rechercher l'équité pour les personnes des deux sexes, ainsi que promouvoir des lois qui préviennent, pénalisent et éradiquent la violence faite aux femmes;
3. Faire montre de solidarité envers toutes les femmes qui souffrent et qui sont victimes de violence dans l'espoir que chaque jour, le silence soit brisé.

*Déclaration lue devant l'Assemblée générale de la COPA  
Ixtapan de la Sal, le 25 novembre 2002*

---

## **DÉCLARATION DE BUENOS AIRES**

### **ADOPTÉE LORS DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE DU CÔNE SUD POUR LA III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

Les pays du Cône sud, au cours des deux dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle, se sont distingués par une caractéristique commune: le fait de recouvrer la démocratie.

Après de longues dictatures aux conséquences néfastes sur les droits de la personne, nous recouvrons un système de gouvernement qui devrait être la garantie de la défense de ces droits, tout comme du patrimoine économique-social de la région.

Mais la démocratie reconquise, de manière différente dans chaque pays, n'a pas pu empêcher les effets négatifs de la globalisation, laquelle a avantagé économiquement les pays développés qui ont profité des faiblesses de notre système naissant pour mettre de l'avant uniquement leurs propres intérêts.

C'est ainsi que notre dette extérieure et notre dépendance technologique se sont accrues, ruinant donc les espoirs de nos peuples en une démocratie qui leur permettrait de jouir des droits universels à l'éducation, à la santé, au travail, au logement, etc. Ces espoirs ont été déçus au point de mettre en péril les institutions et représentants légitimement élus.

Les puissances démocratiques du monde peuvent maintenir avec succès de bonnes politiques de distribution des richesses au contenu social important en faveur de leurs habitants. Mais, de façon contradictoire, ces même pays cherchent à nous imposer d'importants changements sociaux et contribuent dangereusement à discréditer le système en se faisant en outre les complices de positions autoritaires qui, tôt ou tard, porteront atteinte à la libre expression des citoyens par des coups d'État ou le maintien de régimes corrompus.

Nous, les femmes, nous sommes massivement engagées dans le militantisme pour la démocratie, dans le cadre des partis politiques ou d'autres institutions au contenu social important, en faveur des droits de la personne en général et des femmes en particulier.

Nous nous rendons compte avec inquiétude que la qualité de vie de nos peuples se détériore chaque jour, que l'avènement d'une vie meilleure est compromis pour tous les citoyens, et spécialement pour les femmes, qui portent sur leurs épaules les obligations que les États ont eues pendant longtemps et qu'ils devraient continuer à avoir, au lieu de s'en décharger, en raison de changements de plus en plus nombreux qui se répercutent immanquablement sur les moins bien nantis.

Craignant l'affaiblissement des institutions démocratiques, nous, les femmes parlementaires du Cône sud, nous nous estimons obligées d'honorer les obligations pour lesquelles nous avons été élues, en prenant les moyens nécessaires pour garantir les droits des plus faibles, des plus marginaux, des plus silencieux, en nous mettant à leur place pour que leurs intérêts soient pris en compte au moment de légiférer.

Nous nous mettons à la place de chaque femme pour lui garantir le droit à la santé reproductive, le droit à l'éducation, le droit au travail et à une habitation digne, le droit à la nourriture pour elle et ses enfants, le droit de vivre sans violence sexuelle et familiale, le droit à l'eau potable et à la culture des terres, en somme, le droit à une vie digne.

C'est pourquoi, nous, les femmes parlementaires et représentantes d'organismes parlementaires de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, réunies à Buenos Aires dans le cadre de la réunion de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), nous réaffirmons ce qui suit:

La permanence de la démocratie dans nos pays n'est ni ne sera complète tant que les femmes n'accéderont pas au pouvoir dans toutes les sphères de l'État, dans les domaines exécutif, judiciaire et législatif, grâce à des «actions positives» qui permettront d'abattre cette culture patriarcale vieille de milliers d'années; et le respect des droits de la personne ne sera pas total non plus si on ne garantit pas spécifiquement les droits fondamentaux des femmes, comme le stipule la *Convention contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes*.

Les politiques économiques, les traités commerciaux, les politiques de travail et de migration doivent respecter l'autonomie des peuples et ne pas comprendre de conditions freinant le développement économique et humain. Toute politique d'intégration doit comporter des politiques publiques spécifiques à l'égard des femmes par la mise en place de mesures macroéconomiques qui tiennent compte de la perspective de genre; en outre, il faut changer les situations de travail lorsque les conditions et les salaires des femmes ne sont ni justes ni égaux par rapport à ceux des hommes.

Nous devons respecter les différentes formes d'expression culturelle qui prennent racine dans nos territoires pour autant que ces cultures ne violent pas les droits des femmes et des enfants. Dans le domaine de l'éducation, de nouvelles approches au niveau des programmes sont nécessaires pour renverser les stéréotypes discriminatoires; de même, le développement de la science et des techniques ne peut se faire sans tenir compte des intérêts des femmes.

Nous exigeons la mise en œuvre de politiques publiques accompagnées d'engagements budgétaires qui s'y rattachent pour réaliser des programmes de santé sexuelle et reproductive afin d'éviter l'augmentation de la mortalité maternelle, l'avortement clandestin, la grossesse des adolescentes, l'augmentation des maladies transmises sexuellement et du VIH. Nous condamnons la complicité avec n'importe quelle compagnie qui combat ces politiques.

Nous exigeons également des politiques publiques visant l'amélioration de la qualité de vie des femmes, dans le cadre du développement social, qui leur garantissent l'accès à une habitation digne, la valorisation de leur rôle de maîtresses de maison en reconnaissant leur contribution au PIB, ainsi que l'accès à la retraite; il s'agirait en fait d'une façon sociale de répondre aux besoins des femmes, afin qu'elles puissent choisir les moyens d'assurer leur développement personnel indépendamment de leur rôle de mère et d'épouse.

Devant la contamination permanente des eaux, la pêche dévastatrice et pratiquée sans distinction par des puissances étrangères dans nos eaux continentales, l'exploitation sans contrôle des sols, le déboisement des forêts, etc. nous exigeons que les gouvernements assument leur responsabilité de défendre les droits de tous ceux et celles qui voient chaque jour diminuer leur qualité de vie pour servir les intérêts des corporations locales et étrangères qui prennent notre continent comme un bassin de matières premières et épuisent nos réserves alimentaires, énergétiques et, surtout, les réserves humaines.

La paix entre les peuples est fondamentale pour le développement économique de la région ainsi que pour la sécurité de ses habitants. Cependant, cette situation n'existe pas ni n'existera tant que les femmes ne jouiront pas de la paix et de la sécurité, qu'elles continueront d'être victimes de violence en raison de leur sexe, ce qui les concerne toutes peu importe leur race, leur éducation, leur pouvoir économique, leurs pratiques religieuses ou leur situation sociale.

Cette vulnérabilité augmente continuellement face à la crise économique et sociale qui sévit dans la région, ce qui les expose davantage à la violence sexuelle et familiale, au harcèlement sexuel au travail, à la traite des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle par la prostitution ou la pornographie, et à toute autre sorte de violence qui empêche leur développement complet comme personnes.

En raison de tout ce qui précède, nous exigeons que la COPA, aussi bien que d'autres organisations institutionnelles de la région, prennent des mesures qui soient, non de simples énoncés, mais des engagements réels envers le respect des droits de la femme et des enfants.

BUENOS AIRES, le 4 novembre 2002

#### **RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES – REPRÉSENTANTES DU CÔNE SUD**

**Elisa CARCA**  
**Mirta RUBINI**  
**Graciela DE LEO**  
**Marta OSORIO**  
**Graciela BORDENAVE**  
**Elsa Gladys LOFRANO**  
**Delia BISUTTI**  
**Carmen GOMEZ de BERTONE**  
**María del Carmen FALBO**  
**Lilia PUIG de STUBRIN**  
**Liliana GUARAGLIA**  
**Araceli LEMOS**  
**Reina SOTILLO**  
**Elisa Noemí SCHUSTER**  
**Susana PASTOR**  
**Beatriz GROSSO**  
**Raquel GASS**

**Gradys GAMUZA SCAUD**  
**Lilian GIL**  
**Belkys KARLEN**  
**Adriana RIBEIRO**  
**Raimunda NUÑEZ**  
**Beatriz NOTO**  
**María Alicia ARIAS**  
**Mariel DIAZ**  
**Liliana CUESTA**  
**Mónica LUMELLI**  
**Amalia BECHERINI**  
**Sonia CRESPO**  
**María Eugenia TALICE**